



«Sers Dieu comme si tu le voyais. Si tu ne le vois pas, il te voit.»

(Hadith de Mohammed)

SOMMAIRE

Editorial: Islam au Rwanda	3
Articles:	
P. Ransoni: Le Secteur Non Structuré de Kigali	4
A. Egli — G. Munyarugero et T. Habyarimana: Le Cinqantenaire de l'Arboretum de Ruhanda	25
J. Niamuhungiro: Nettoyage des villes africaines. Chasse aux bandits, prostituées, délinquants	32
Dossier: Islam au Rwanda	
J. Jomier: Les Droits de l'Homme dans l'Islam	39
C. Lombrière: Chrétiens et Musulmans au Rwanda	49
G.-M. Dion: Du Kiswañili au Kinyarwanda. L'Islam à la recherche d'une langue	67
Actualités rwandaises:	
Y. Pomerleau: Qui connaît Guy Karangwa?	79
Dans l'Eglise au Rwanda:	
G. Theunis: Du Latin au Kinyarwanda. Recension d'un mémoire de E. Rwangombwa	81
A travers livres et revues:	
J.B. Karani: Un dictionnaire agro-pastoral	91
Courrier des lecteurs:	
J. Massion: Un double anniversaire	97
J. Karuranga: «Afrique, Afrique.» Pour ou contre?	108

DIALOGUE

DIALOGUE N° 106

Sept. - Octobre 1984

ONT COLLABORE A CE NUMERO

Philbert RANSONI, Président de la JOC de Kigali

Arnold EGLI,

Gédéon MUNYARUGERERO,

Département Forestier de l'ISAR,
Station Ruhande, Butare

Thaddée HABYAMBERE,

Joseph NTAMAHUNGIRO, de la Revue DIALOGUE, Kigali

Jacques JOMIER, Islamologue, Le Caire, Egypte

Claude LOMBRISER, Dominicain, Club Rafiki, Kigali

Gilles-Marius DION, Dominicain, Nyamirambo

Yvon POMERLEAU, Dominicain, Directeur de la Recherche au Centre
de Recherche et de Formation Coopératives IWACU,
Kigali

Guy THEUNIS, Père Blanc, Paroisse Nyamirambo

Jean Bosco KARANI, Bureau Pédagogique, Kigali

Jean MASSION, Fondateur de la Revue DIALOGUE, Bruxelles

Jean KARURANGA, Professeur au Collège de Muramba, Gisenyi

EDITEUR:

A.S.B.L. — DIALOGUE B.P. 572 KIGALI/RWANDA

REDACTION: Guy MUSTY et Joseph NTAMAHUNGIRO

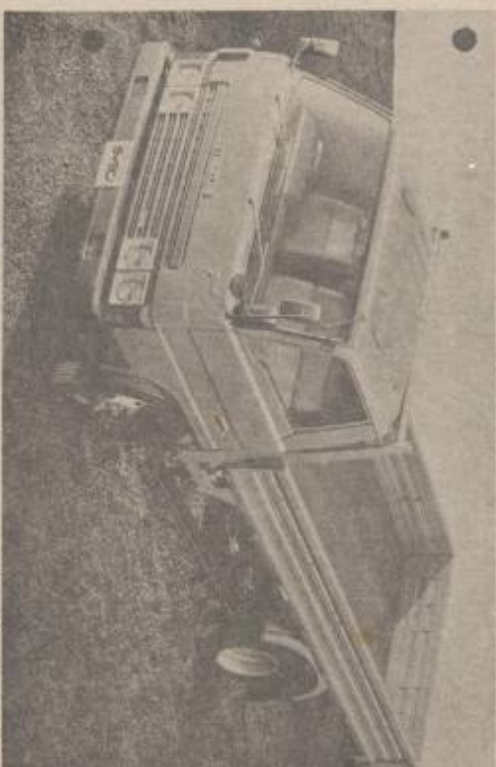
COMITE DE REDACTION:

BAGAMBIKI Zéphyrin — BAGARAGAZA Thaddée —
FUNGA François — HITIMANA Déogratias —
GAKWAYA Athanase — KAMEYA André —
MUKABUTERA Dorothée — MUNYAMBARAGA Narcisse —
NGIRABACU Jean-Baptiste — NTAKIRUTIMANA Jean
Damasène — NYIRABAHUITE Catherine — RUKEBESHA
Aloys — SINDAMBIWE Silvio — THEUNIS Guy

SECRETAIRE-DACTYLOGRAPHE: KAMANGO T.

Mazda T Series

T2000(GASOLINE) / T3000(DIESEL)



MAZDA



RWANDAMOTOR S.A.R.L.

B.P. 448 KIGALI Tél. 5034 - 5452

Editorial

Islam au Rwanda

Sans doute, est-ce la première fois dans les Annales de DIALOGUE que plusieurs pages sont consacrées à l'ISLAM. En valait-il la peine, penseront certains lecteurs, sensibles au nombre infime de musulmans que compte notre pays ?

Nous ne sommes pas de cet avis. Leur nombre encore réduit ne nous autorise ni à nier leur existence, ni à sousestimer leur influence sociale et religieuse. La colonisation les avait relégués dans des ghettos. Il faut désormais apprendre à vivre avec eux. Et eux aussi ont appris à vivre avec des compatriotes dont ils ne partagent ni la religion, ni peut-être toutes les coutumes.

Les professions de foi sont souvent inhérentes et inconciliables mais la vie courante doit bien réserver un terrain d'entente. Cet espace, pensons-nous, est garanti par la Charte Universelle des Droits de l'Homme à laquelle notre pays a souscrit et dont notre Constitution s'inspire. Cela pourrait suffire pour régler notre vie commune.

Il serait navrant toutefois d'en rester là. La coexistence ne suffit pas. Islam et Christianisme ont tant de points semblables qu'ils doivent, au nom même de ce qui les unit, s'engager sur le chemin du dialogue et même du témoignage commun. La difficulté de l'entente ne signifie pas encore qu'elle soit impossible.

DIALOGUE

Kinyamateka

LE DOYEN DE LA PRESSE RWANDAISE
UN DEMI SIÈCLE DE LUTTE POUR UNE VRAIE
JUSTICE SOCIALE

UN CONTENU OBJECTIF ET ÉQUILIBRÉ
ACTUALITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE,
RELIGIEUSE ET ÉDUCATIONNELLE
PROBLÈMES DE LA JEUNESSE ET DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL

POUR UNE MEILLEURE INFORMATION, ABONNEZ-VOUS AU KINYAMATEKA

ABONNEMENTS :

RWANDA : 400 FRW Banque Commerciale du
Rwanda n° 4199/28
Kigali

ou par mandat-poste
Kinyamateka, B.P. 761
Kigali

ÉTRANGER :

AFRIQUE : 20 dollars US; EUROPE : 25 dollars US; AMÉRIQUE, ASIE, Océanie : 30 dollars US
N° 603-4368949-16 Belgo-laise; Canterbury 1
B.1000 Bruxelles 1

(ou par une ambassade rwandaise)

LE SECTEUR NON STRUCTURE DE KIGALI

Depuis plus d'une année, un projet du Bureau International du Travail (B.I.T.), programme d'appui au secteur non-structuré, mène une animation-action auprès des artisans de Kigali.

Dès le départ, le programme s'exécute suivant la philosophie tracée dans le document projet. Celui-ci contient trois principes fondamentaux pour guider toute action : auto-financement, autogestion, autoformation. Il est entendu qu'après la phase/projet, les artisans devront être à même de maîtriser les nouveaux mécanismes acquis.

Mais, au fait, qu'est-ce ce secteur non-structuré ? A-t-il été possible de réaliser quoi que ce soit avec cette approche originale pour un secteur non-motus original ? Peut-on envisager, à partir des actions menées et à entreprendre, une lutte plus globale pour donner à l'artisanat utilitaire la place qu'il mérite dans l'autodéveloppement national ?
Les lignes qui suivent tâcheront d'y répondre.

N.D.L.R.

● LE SECTEUR NON-STRUCTURE, SOUS-PRODUIT DU DEVELOPPEMENT INEGAL ET SOLUTION INTERMEDIAIRE A SES GOULOTS D'ETRANGLEMENT

L'accumulation capitaliste à l'échelle planétaire a engendré, depuis la colonisation, des phénomènes socio-économiques nouveaux dans les pays du Tiers-Monde. La désarticulation et l'extraversion des économies des pays dits "en voie de développement" laissent dans ces derniers une croissance déséquilibrée entre les différents secteurs de l'économie (1).

Ces déséquilibres se ressentent tant au niveau des villes artificiellement mises en place que des campagnes exsangues.

Le secteur dit non structuré est un sous-produit de ce développement inégal et compte parmi ces phénomènes nouveaux. Il prend racine dans le fait de l'extraversion à l'échelle nationale et planétaire. Comme le note A. MUGESERA, "... la rencontre de l'occident avec les pays colonisés provoqua, pour ces derniers, une désorganisation totale de l'économie de subsistance due à la négligence des cultures vivrières au profit des cultures d'exportation... Les sociétés commerciales d'import-export, d'assurance, de plantations, les banques et les sociétés minières, appartenant aux actionnaires ressortissants des métropoles. Il y eut ainsi, grâce aux richesses provenant des colonies, formation de fortunes immenses accumulées chez les marchands privés, chez les organismes d'Etat et dans les sociétés métropolitaines. Ce phénomène s'appelle "la contribution exogène" du Tiers-Monde à l'accumulation du Capital dans les pays colonisateurs" (2).

Appuyant cette assertion, nous affirmons que les villes modernes du Tiers-Monde, comme Kigali, sont des créations des facteurs exogènes de l'économie des pays "en voie de développement". Par ailleurs, ces villes constituent des centres hégémoniques par rapport au milieu rural surtout dans des pays qui sont soumis aux conditions du Capitalisme de la périphérie.

Kigali, en l'occurrence, est donc à la fois une cité créée par les forces exogènes de l'économie rwandaise en rapport avec l'occident, mais aussi, un Centre par rapport aux forces centripètes nationales.

Selon le rapport d'activités de la Banque Nationale du Rwanda, le secteur agricole apporte aujourd'hui plus de 80 % des devises. Le café produit entièrement par les paysans, a rapporté en moyenne 55 % du total des recettes d'exportation entre 1972 - 1981. Le

thé, les peaux, le pyrèthre et le quinquina valorisés exclusivement par le milieu rural apportent 11,5 % des devises. L'industrie extractive assure, quant à elle, 24,5 % (3).

Malgré son poids dans la production économique nationale, le paysan rwandais reste le grand perdant. Grâce au libéralisme, les bénéfices bruts empochés par la classe commerçante atteignent facilement l'ordre de 122 % du prix à la récolte (4). Les commerçants ne ré-investissent pas dans le milieu rural. Leur choix se porte sur la spéculation immobilière en milieu urbain et la dilapidation du capital accumulé en achats d'articles de luxe.

Ces articles, faut-il le souligner, sont achetés grâce aux devises que le paysan fait gagner à la nation et dont il ne bénéficie presque pas. Comme le souligne encore A. MUGESERA, "la campagne assure la rentrée des devises et la ville les dépenses. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'oeil sur la grille de nos importations. Sur plus de 100 produits et sous-produits importés, une dizaine d'entre eux intéressent les paysans : houe, machette, friperie, sel, tôle, textile de médiocre qualité, etc.... Les produits de luxe, de bonne qualité, d'utilité certaine ou même d'aucun intérêt sont destinés à la ville : véhicules de luxe, vidéos, appareils de haute fidélité, appareils électro-ménagers, toute sorte de machines, de matières premières, d'outillages, de jouets, de poupées ..." (5).

Dans ce contexte d'une économie désintégrée, extravertie et dominée de l'extérieur et de l'intérieur, la création d'emplois à la hauteur de la demande dans le secteur moderne comme dans le secteur traditionnel est quasi impossible.

D'après le dernier rapport de la Banque Mondiale publié le 20 mai 1983, seuls 25.000 emplois ont pu être créés au cours du II^{ème} Plan quinquennal (1977 - 1981), alors qu'on avait projeté de créer ce

même nombre (25.000) annuellement (6).

Entretiens, sur le marché du travail se pré-sentaient chaque année, depuis 1978, 125.000 jeunes de 18 ans (7). Six ans après le recensement et dans la mesure où le rythme annuel de 3,6 % de croissance de la tranche active de la population s'est maintenu, on peut estimer à 750.000 (125.000 x 6) le nombre de jeunes de 18 à 24 ans sur le marché de travail à la fin 1983.

Or, de 1981 à la fin 1983, la conjoncture économique n'a pas permis la création de plus de 20.000 emplois de plus. Dès lors, un peu plus de 700.000 jeunes de cette tranche d'âge souffrent du chômage déguisé ou réel.

En effet, l'agriculture occupe 92,9 % de la population active, et, d'après les données du dernier rapport de la Banque Mondiale, le Rwanda connaît une densité de 393 ha/km² de terre arable. Les chances d'occuper valablement les demandeurs d'emplois en milieu rural sont minimes, dans la mesure où la paysannerie subit l'extraversion telle que décrite par MUGESERA dans le passage cité plus haut.

De même, comme le souligne le III^{ème} Plan, "le rôle du secteur industriel comme fournisseur potentiel d'emplois a été très surestimé dans le II^{ème} Plan. L'incapacité de ce secteur à absorber l'excédent de la main d'oeuvre provenant des campagnes est un des facteurs à l'origine du problème actuel de l'emploi" (8). Rien ne devrait étonner les gens en ce qui concerne le manque d'emploi dans le secteur moderne, maillon principal de l'extraversion de l'Economie Nationale.

En effet, comme le dévoile l'économiste Antoine MUGESERA, même l'agrandissement des unités industrielles de substitution a pour conséquence l'expansion du marché intérieur occidental où les commandes sont faites. "Cet agrandissement ne provoque pas sur place un effet d'entraînement, condition même

du progrès cumulatif" (9).

Entre le secteur traditionnel et moderne de l'économie nationale, s'est créé, à la longue, le fameux secteur non-structuré (SNS) et celui-ci résoud en partie le problème de chômage créé par les goulots d'étranglement du secteur agricole et moderne.

Pour comprendre ce nouveau secteur qui procure en fait beaucoup d'emplois, écoutons deux voix autorisées :

"Ce terme 'secteur non structuré' a été utilisé pour la première fois, à notre connaissance, dans un rapport rédigé à la suite d'une enquête menée au KENYA dans le cadre du programme mondial de l'emploi. Selon ce rapport, les métiers du secteur non-structuré ne se bornent pas à des emplois à la périphérie des grandes villes, à des occupations déterminées, voire à des activités économiques. Bien plutôt, elles représentent une façon d'accomplir les choses, qui se caractérise :

- a) par la facilité d'accéder aux métiers en question;
 - b) par le recours aux ressources locales;
 - c) par la propriété familiale des entreprises;
 - d) par l'échelle restreinte des opérations;
 - e) par des techniques à forte intensité de main d'œuvre et adaptées;
 - f) par des qualifications qui s'acquièrent en dehors du système scolaire officiel;
- et par des marchés échappant à tout règlement et ouverts à la concurrence" (10).

Et Philippe HUGON, après avoir démontré que la création de l'emploi dans le secteur moderne ne peut satisfaire à la demande dans les pays en voie de développement où le taux de croissance est supérieur à 2,5 %, nous révèle les potentialités du SNS. "Il est apparu, dit-il, et les experts du BIT ont contribué à mettre le phénomène en évidence, qu'il existait un secteur non-structuré ou informel mal connu qui jouait un rôle es-

sentiel d'absorption des migrants (secteur traditionnel), de création d'emplois, de circulation des flux réels et financiers dans les villes. Les enquêtes réalisées depuis 1969, notamment dans le cadre du programme mondial de l'emploi du BIT, estiment que les activités de ce secteur non-structuré représentent dans la plupart des villes du Tiers-Monde entre 20 et 30 % des emplois" (11).

● LE SECTEUR DE LA SURVIE

Juché entre le moderne et le traditionnel, ce secteur non-structuré est un pont dont il faut renforcer la base pour la survie de nombreux travailleurs en quête du pain quotidien. C'est ce pont dont le BIT, avec son programme d'appui à l'artisanat utilitaire en milieu urbain, essaie de renforcer les fondations depuis plus d'une année à Kigali.

A ce jour, près d'un millier d'artisans ont été touchés par l'animation et une bonne partie d'entre eux se sont lancés soit dans l'autoformation, soit dans l'autofinancement. Près de 30 groupements d'artisans de différents métiers viennent de déposer en épargne 600.000 FRW aux Banques Populaires en moins de 10 mois. Plus de vingt artisans suivent des cours d'alphabétisation et de gestion. Ces cours sont dispensés par deux artisans.

Bientôt, les Banques Populaires financeront des projets formulés pas les groupements d'artisans et ainsi commencera la phase d'autogestion. Cette étape est la plus déterminante car elle éprouvera les capacités autogestionnaires et nécessitera une formation plus assidue en la matière. Le financement des projets préparés par les groupements d'artisans testera de l'opportunité de création de plus d'emplois, d'une meilleure production en qualité et en quantité et dans certains cas, de mise sur pied de petites et moyennes entreprises. A la longue, le secteur pourra peut-être créer sa propre banque (banque des artisans) qui répondra plus promptement aux besoins financiers croissants des projets des artisans.

● LA VITALITE DU SECTEUR NON-STRUCTURE DE KIGALI

Après plus d'une année d'animation-action sur le terrain, le moment est venu de montrer par des exemples concrets la vitalité du secteur non-structuré de Kigali. Quelques métiers suffiront pour témoigner de l'important rôle économique que joue l'artisanat utilitaire.

☆ L'artisanat du métal

Les "ferrailleurs" sont très populaires à Kigali grâce aux articles qu'ils produisent, particulièrement la cusinière à charbon. Une centaine d'artisans de la "ferraille" sont à présent animés dans le cadre du projet d'appui au secteur non-structuré.

Une partie d'entre eux fabriquent les fameuses cuisinières à charbon (imbabura) et une gamme d'autres ustensiles à partir des carcasses de véhicules ou de tôles métalliques.

Une autre partie du groupe s'est spécialisée dans la transformation des touques de récupération. Ils en font des demi-touques, des cuvettes pour usage domestique ainsi que des portes.

A côté des ferrailleurs, le projet compte aussi des ferblantiers. Ceux-ci fabriquent des lampes à kérosène, des entonnoirs à base des boîtes métalliques de conserve et des caisses d'emballages métalliques.

Ces groupements d'artisans du métal dépendent, de toute évidence, des matières premières en provenance des déchets du secteur moderne de l'économie. De ce point de vue, la vitalité de cette branche d'activités est liée à celle du secteur moderne.

Les articles produits par les artisans du métal sont entièrement écoulés par le marché intérieur. Ces articles sont consommés par les classes moyennes et pauvres du secteur moderne, ceux du secteur non-

structuré eux-mêmes et la paysannerie.

☆ L'artisanat du bois

Les menuiseries modernes de Kigali produisent des articles trop chers par rapport au pouvoir d'achat de la majorité des travailleurs. Du fait des grandes machines, ces menuiseries sont condamnées à employer très peu de personnel qui, par ailleurs, est en général mal rémunéré.

Cela explique la prolifération des artisans du bois et leur succès ici et là dans les différents secteurs de la ville de Kigali. Plus de deux cents ont été recensés et animés par le programme d'appui au secteur non-structuré depuis novembre 1982.

Grâce aux moyens de production encore très simples, ces artisans fabriquent une gamme d'articles à la hauteur des demandes multiples d'équipement de résidence ou de construction des petites et moyennes classes ayant une occupation rémunératrice en milieu urbain ou sub-urbain.

Leur stratégie d'ateliers individuels permet la compétitivité au niveau des prix et des qualités d'articles proposés et même la création de plus d'emplois (tâcherons) quand les commandes augmentent.

Les matières premières de ce corps de métier proviennent des marchés que fréquentent les grands entrepreneurs de la menuiserie. Du fait du manque de bois au plan national, cette manière leur revient très cher. Mais le regroupement des artisans, leur volonté de faire des achats en commun et les facilités d'accès aux crédits entrevues dans un proche avenir auprès des Banques Populaires font qu'ils seront bientôt en mesure de s'affirmer sur le marché des produits du bois, même importés.

Certaines catégories des menuisiers se contentent du bois récupéré sur les containers (en bois) d'articles importés.

Dans la mesure où l'artisanat du bois s'accroche en partie aux activités de l'industrie du bâtiment, - par exemple les constructions scolaires pour la Réforme en cours -, elle pose aussi un pied dans le secteur moderne.

* Artisanat du cuir

Près de 120 artisans du cuir ont été touchés par le projet d'appui au SNS de Kigali. La majorité d'entre eux vivent principalement des réparations d'articles en cuir, la fabrication de nouveaux articles étant encore rare.

Il n'y a, en fait, pas de tradition pour fabriquer par exemple de nouvelles chaussures. Le marché de la chaussure reste la chasse-gardée de multinationales. Bien qu'ils tirent des revenus assez considérables de la réparation, ces cordonniers ont exprimé le besoin de formation technique et technologique en cordonnerie et maroquinerie. Cette formation renforcerait le métier en lui ouvrant la voie à une plus grande productivité et à la création d'emplois. Etant donné que la matière première est abondante et que le marché est vaste (+ 6.000.000 d'habitants), il serait malheureux de ne pas permettre à cet artisanat d'entrer en compétition avec les multinationales du cuir. Cela même s'il reste vrai que l'on ne peut cuire deux crânes dans un même pôt" (12).

* Nettoyage de véhicules

De loin le métier le plus dépendant du secteur économique moderne parmi ceux qui sont encadrés par le projet, le nettoyage de véhicules se caractérise aussi par l'emploi de nombreux travailleurs.

D'après un sondage mené entre le 7/9/1983 et le 19/9/1983, un travailleur de ce métier gagne en moyenne 274 FRW (cfr tableaux).

Ce salaire journalier triple presque le salaire

minimum des travailleurs du secteur moderne. Il y a près de 100 laveurs de véhicules suivis par le projet.

A cause des amitiés qu'ils tissent avec les propriétaires des véhicules, certains artisans apprennent même à la longue à conduire et sortent ainsi de leur métier avec la qualification de chauffeurs. Le projet peut appuyer ce groupe en l'incitant à l'épargne en vue de l'amélioration de leurs conditions de travail et d'une formation plus systématique comme chauffeurs-mécaniciens.

Ces quatre principaux métiers parmi la dizaine qu'appuie actuellement le projet illustrent effectivement et valablement la vitalité du secteur non-structuré à Kigali, ne fut-ce qu'au point de vue de l'emploi, des revenus et des services rendus à la population en général.

Mais aussi, la dépendance vis-à-vis du secteur moderne illustre bien la grande fragilité de ce secteur. Dans l'ensemble tout changement dans les mécanismes du secteur moderne est susceptible d'influer sur le secteur non-structuré, soit au niveau des matières premières, soit au niveau des équipements.

Par ailleurs, cette fragilité devient d'autant plus gênante qu'il est indispensable de moderniser certaines (pour ne pas dire toutes) branches de la production de ce secteur.

Néanmoins, s'il est possible - voire impératif - de moderniser des métiers comme le nettoyage de véhicules ou l'artisanat du bois et du cuir, cela ne va pas sans poser de problèmes. En effet, il s'agirait alors de faire des choix technologiques appropriés tout en mettant les nouveaux moyens de production entre les mains des artisans, par le truchement de leurs groupements. Autrement, la modernisation non réfléchie du secteur non-structuré pourrait avoir des effets contraires à ceux escomptés en balayant les possibilités d'emplois et de revenus pour de milliers de travailleurs.

Il va sans dire que la mise en commun des moyens modernes de production requiert une formation sérieuse, une conscientisation profonde et une politique appropriée qui ne pourront s'acquiescer que progressivement.

● BATIR UN SYSTEME AUTO-ENTRETENU : UNE NECESSITE

Après la première phase du projet, qu'a-t-on réellement réalisé sur le terrain ? Pas de construction d'atelier central ou d'ateliers d'appui. Pas de formation d'artisans...

En n'appliquant pas mot à mot les directives du document-projet, il a été question d'éviter les contradictions contenues dans le document même. L'approche suivie a toutefois respecté les principes fondamentaux qui font l'essence même du projet, à savoir: l'autofinancement, l'autoformation et l'autogestion.

En fait, la construction d'un atelier central ou d'ateliers d'appui aurait été - du moins au cours de la première phase - en nette contradiction avec l'objectif ultime et numéro un : la prise en main définitive de toutes les activités du secteur de ces artisans.

Qui aurait géré ces ateliers ? Les artisans ou les responsables du Projet ? N'est-ce pas là une approche qui aurait développé les artisans dès le départ, au lieu de mobiliser leurs ressources propres, de les valoriser, en tant que marginaux et les appuyer pour qu'ils s'épanouissent mieux dans leur rôle socio-économique ?

Le projet sur terrain a évité l'approche d'entourloppement et a opté pour un système qui pourra s'entretenir et perdurer au delà de la phase d'appui.

A cet effet, voici en bref les étapes qui ont marqué l'animation-action sur terrain au cours de la première phase.

★ La longue marche vers l'auto-contrôle social

Donner naissance à un enfant est un heureux événement, mais cela ne peut se faire sans douleur. Il en fut de même pour l'assise sur terrain du projet d'appui au secteur non-structuré de Kigali.

Ainsi, comme le document-projet n'avait pas tenu compte des questions relatives au statut juridique des travailleurs du secteur non-structuré en milieu urbain, des difficultés ne tardèrent pas à naître.

Au moment où débutait le travail sur terrain, des rafles visant à enrayer le vagabondage à Kigali, faillirent annihiler les efforts des responsables et animateurs du programme d'appui aux artisans (de Kigali).

Il a fallu un combat et des risques énormes pour s'en sortir. Car, en fait, ces rafles touchaient involontairement mais irrémédiablement le groupe cible du projet. Et cela n'avait pas été prévu au cours de la recherche antérieure.

C'était une lacune sérieuse de la part de l'étude car ces rafles n'étaient pas un incident de parcours. Ces ratissages sont caractéristiques aux villes des pays du capitalisme de la périphérie.

Grâce à l'alliance que le projet a pu nouer avec le mouvement de la Jeunesse Ouvrière Catholique (JOC), les artisans ont pu acquiescer le droit de cité. La JOC a mené une lutte depuis 1978 pour obtenir le droit de résidence en ville pour ses militants du secteur non-structuré et l'a obtenu. S'appuyant sur les expériences de la JOC, le projet a fait les mêmes démarches pour obtenir auprès de la Commune urbaine une carte de résidence provisoire pour les artisans qu'il anime.

Ce premier pas fut déterminant pour entamer les volets d'autofinancement, d'autogestion et d'autoformation. Actuellement, certains groupements ont mis sur pied des comités de discipline pour leur auto-contrôle social.

Celui-ci est un prérequis pour la survie des travailleurs du secteur non-structuré eux-mêmes et leur fiabilité auprès des autorités politiques et bancaires.

Il est évident que pour assurer l'avenir des artisans de Kigali, des statuts juridiques doivent les couvrir et pour cela ils devraient former une association faitière. L'évolution générale actuelle abonde dans cette direction, car les artisans forment en quelque sorte déjà une association de fait.

*Autofinancement : de surprenants efforts d'épargne

Une fois leur sécurité reconnue, les artisans viennent de faire une démonstration de force en épargnant en dix mois près de 600.000 francs rwandais (cfr les graphiques en annexe).

Cet effort d'épargne est un indicateur sérieux en ce qui concerne la capacité d'autofinancement des groupements. Si l'on veut que les artisans fassent un pas en avant, le projet doit appuyer leurs efforts financiers, en injectant de l'argent sur leur compte et en motivant les institutions financières et bancaires locales en leur faveur.

Un accord de principe est déjà acquis avec les Banques Populaires où sont placés les fonds des artisans. Ils peuvent bénéficier du triple de leurs dépôts pris en gage. Autant le projet participera à grossir le volume des dépôts, autant les artisans bénéficieront d'une plus grande enveloppe de crédits pour financer leurs projets. Manquer à un appui de la sorte signifierait le premier échec du projet, ce qui serait en contradiction avec le principe même d'appui pour l'autofinancement.

Dans la perspective que ce mécanisme fonctionnera, les artisans pourront construire leurs infrastructures, acquérir les matières premières et les biens intermédiaires d'équipement dont ils ont besoin, et financer

leur formation. A court, comme à moyen et long termes, ils prendront alors en main leur destinée et géreront eux-mêmes leurs affaires.

*Un tremplin pour l'autoformation

Au cours de la première phase, le volet formation n'est pas ressorti au même titre que les autres préoccupations majeures qui l'engloutirent en quelque sorte.

Le projet a laissé le statu quo régner dans ces groupements jusqu'au mois d'août 1983. Il est certain qu'une formation sur le tas, sous forme d'apprentissage, a continué et continue de se faire.

Dès août 1983 cependant, le projet a incité les artisans à se former en alphabétisation et en gestion. Depuis, deux formateurs artisans forment leurs camarades.

Mis à part l'alphabétisation fonctionnelle qui donne des fruits tangibles, il a été prouvé qu'il y a besoin de former le formateur en gestion, car l'enseigne ment livresque et classique qu'il offre ne répond pas tellement aux besoins des artisans.

Pour les formations techniques, technologiques et professionnelles, il s'évère nécessaire de former quelques groupes qui formeraient d'autres en cordonnerie, en forge, en soudure, en mécanique. Pour la menuiserie et la couture, les ressources humaines disponibles peuvent démarrer les formations correspondantes.

En plus des techniques et technologies, les artisans aiguilleront leur conscience et leur sentiment d'appartenance sociale à travers des conférences-débats portant sur des thèmes ressortis de la somme de leurs rencontres d'animation au cours de la première phase du projet.

● AUTOGESTION : L'APPETIT VIENT EN MANGEANT

L'autogestion sera améliorée au fur et à mesure que les artisans maîtriseront les techniques de comptabilité qu'ils apprendront sur le tas et en session de formation. Ils s'intéresseront de plus en plus aux techniques de gestion, dans la mesure où leur production s'améliorera grâce à l'accès éventuel aux connaissances techniques et technologiques et aux crédits. On ne peut pas s'intéresser à gérer ce que l'on n'a pas.

● REDONNER A L'ARTISANAT LA PLACE QU'IL MERITE

La réussite éventuelle du projet d'appui au secteur non-structuré à Kigali est un grand défi. Un défi pour les promoteurs du projet qui viennent de remarquer la vitalité du secteur non-structuré et la réponse que celui-ci donne à l'invite d'auto-financement, d'autogestion et d'autoformation. Il ne serait pas tolérable ou pardonnable si les financiers et les promoteurs du SNS manquaient à leur devoir d'assumer leur rôle d'appui global.

Mais la vraie réussite du projet ne résidera pas seulement dans l'ouverture d'horizons nouveaux et enchanteurs pour quelques artisans du secteur non-structuré de Kigali ou d'autres villes à l'intérieur du pays. La grande réussite ou le défi ultime est l'impact que le projet devra avoir sur le pays en général.

Cet impact pourra-t-il ouvrir les yeux des Rwandais sur l'importance de l'artisanat utilitaire dans l'autodéveloppement national ? Il vient d'être prouvé par une étude (encore confidentielle) que 5.000 emplois directs et d'autres 10.000 indirects et de service" peuvent être créés grâce aux ressources locales en cuir. Autant de possibilités qui peuvent s'offrir dans les domaines de la menuiserie, de la poterie, de la briqueterie, de la forge artisanale à l'échelle nationale.

En fin de compte, le projet SNS trouvera sa

réussite totale dans la mesure où elle démythifiera le romantisme et l'exotisme qui entourent les concepts en vogue en matière d'artisanat. Beaucoup de promoteurs de l'artisanat entrevoient ce domaine de production comme un complément marginal aux structures économiques imposées par le colonialisme exploitateur renforcées par le néocolonialisme et le capitalisme transnational.

L'artisanat utilitaire devrait être promu pour concurrencer les industries de substitution d'importation "qui sont plus prospères l'extérieur que l'intérieur" (13). Cet artisanat ne devrait point être un tribut charitable pour les centres d'handicapés ou de marginaux économiques, mais une étape de développement qui permet la créativité, l'offre de plus d'emplois, de biens et de services et en mesure de permettre à la nation de rompre graduellement "les chaînes de la domination" (14).

C'est un défi à la fois pour les promoteurs du Projet d'appui au SNS et à la nation Rwandaise. A chacun de jouer sa carte.

P. RANSONI

NOTES

- (1) Voir à ce sujet : BAHIGIKI Emmanuel et al. : Débat : Développement Endogène. Pour ou Contre ?, Kigali, 1981, Editions Dialogue/Le Coopérationnaire Trafipro, 190 pp.
- (2) MUGESERA Antoine : "Pour un développement du peuple par le peuple", in BAHIGIKI E. et al., op.cit. p.5.
- (3) BANQUE NATIONALE DU RWANDA : Rapport des activités 1972 - 1981, Kigali, 1982, p. 72.
- (4) MUGESERA Antoine : Le défi du développement rural, in Dialogue n° 103 (mars-avril 1984), p. 7
- (5) MUGESERA Antoine : idem., p. 9-10
- (6) WORLD BANK : Rwanda Economic Memorandum, Recent Economic and Sectoral Developments and Current Policy Issues, May 20, 1983/Division C, Country Programs II Eastern Africa Region, Report n° 4059 - RW, p.55.
- (7) REPUBLIQUE RWANDAISE : IIIe Plan Quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel 1982-1986, sept. 1982, in Journal Officiel de la République Rwandaise, 1er Novembre 1982, p. 41.

- (8) Idem, p. 23
- (9) MUGESERA Antoine : "Pour un développement du peuple par le peuple", op.cit., pp. 14-15.
- (10) OIT : Ciador Informations n° 49, Août 1983, le Secteur Informel, p. 4
- (11) HUGON Philippe : Dualisme sectoriel ou soumission des formes de Production au Capital, Peut-on dépasser le débat ? in Revue Tiers-Monde, XXI, Avril-Juin 1980, p. 236.
- (12) Proverbe rwandais (Ntawe uteka ibihanga bibili mu nkono imwe) signifiant qu'on ne peut unir deux forces opposées.
- (13) MUGESERA Antoine, "Pour un développement du peuple par le peuple, in BAHIGIKI E. et al., op.cit., p.17
- (14) BAHIGIKI Emmanuel, idem, pp. 124-148.

★ LA MARMIITE OU LA POCHE

"On parle de 'désertification'. C'est nous qui avons désertifié ce pays ! On a tout abandonné de ce qu'on savait faire pour faire de l'arachide. Tout cela parce qu'avec de l'arachide on avait de l'argent !

Je suis sceptique par rapport à la culture qui rapporte de l'argent en priorité. Il faut redonner la priorité au mil avant l'arachide, comme autrefois. Il faut respecter les valeurs prioritaires : manger, boire, répondre aux besoins essentiels.

L'argent s'en va, le mil reste. Quand on cultive pour la marmite, pas de problèmes, mais dès que c'est pour la poche, il s'en pose. Les besoins sont infinis. On on gête mieux le mil que l'argent. Les fêtes, les baptêmes, c'est souvent du gaspillage que l'on organise avec l'argent, car chacun doit faire aussi bien que le voisin, ou mieux. Autrefois, pour les fêtes, on ne consommait que ce qu'on avait produit.

Nous sommes une génération sacrifiée par la précédente : l'arachide a 'individualisé' la vie".

Birame Gagne, sénégalais
in Faam. Développement, janv. 1984

TABLÉAU 1 : REVENUS DES LAVEURS DE VOITURES

KINAMBA 1, DU 6 AU 19/9/1983

DATES	NOMBRE DE LAVEURS	MOYENNE DE REVENUS JOURNALIERS PAR PERSONNE	MOTOS 1 : 100 F	SORTE DE VEHICULES ET COUTS DE NETTOYAGE POUR 1 VEHICULE				TOTAL DE VEHIC	
				Voitures 1 : 200 F	Camionnettes 1 : 300 F	Canions 1 : 500 F	Remorques 1 : 1.000 F		
6/9/83	40	227,6	8 : 800	31 : 6200	7 : 2100	-		46	9100
7/9/83	40	147,5	5 : 500	10 : 2000	8 : 2400	2 : 1000		25	5900
8/9/83	40	227,5	8 : 800	12 : 2400	18 : 5400	1 : 500		39	9100
9/9/83	40	295	4 : 400	5 : 1000	28 : 8400	2 : 1000	1 : 1000	40	11800
10/9/83	40	462,5	23 : 2300	13 : 2600	27 : 8100	9 : 4500	1 : 1000	73	18500
11/9/83	40	237,5	2 : 200	12 : 1400	13 : 3900	2 : 1000	2 : 2000	31	9500
12/9/83	40	255	6 : 600	13 : 2600	15 : 4500	3 : 1500	1 : 1000	38	10200
13/9/83	40	165	2 : 200	8 : 1600	6 : 1800	2 : 1000	2 : 2000	20	6600
14/9/83	40	345	12 : 1200	7 : 1400	24 : 7200	2 : 1000	3 : 3000	48	13800
15/9/83	40	265	6 : 600	20 : 4000	10 : 3000	2 : 1000	2 : 2000	40	10600
16/9/83	40	337,5	6 : 600	7 : 1400	30 : 9000	3 : 1500	1 : 1000	47	13500
17/9/83	40	407,5	18 : 1800	10 : 2000	30 : 9000	7 : 3500	-	65	16300
18/9/83	40	222,5	2 : 200	19 : 3800	13 : 3900	2 : 1000	-	36	8900
19/9/83	40	287,5	8 : 800	4 : 800	28 : 8400	1 : 500	1 : 1000	42	11500

Montée salariale potentielle par an : $277 \times 40 \times 365 = 4.044.200 \text{ FRW}$

TABEAU 2 : REVENUS DES LAVEURS DE VOITURES

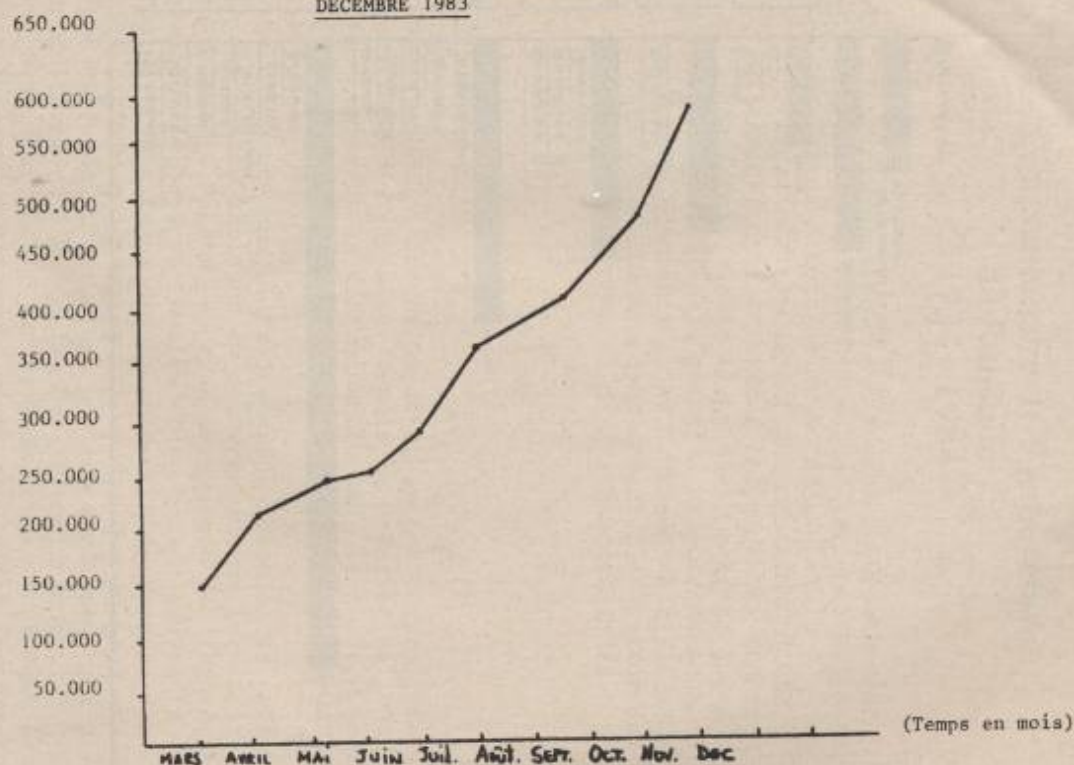
KINAMBA II, DU 7 AU 19/9/1983

DATES	NOMBRE DE LAVEURS	MOYENNE DE REVENUS JOURNALIERS PAR PERSONNE	MOTOS 1 : 100 F	SORTE DE VEHICULES ET COUTS DE NETTOYAGE POUR 1 VEHICULE				TOTAL DE VEHIC.	
				Voitures 1 : 200 F	Camionnettes 1 : 300 F	Canions 1 : 500 F	Remorques 1 : 1.000 F		
7/9/83	55	151	7 : 700	24 : 4800	8 : 2400	2 : 1000	-	51	8.900
8/9/83	55	213	9 : 900	35 : 7000	11 : 3300	1 : 500	-	56	11.700
9/9/83	55	280	6 : 600	48 : 9600	14 : 4200	2 : 1000	-	70	15.400
10/9/83	55	500	19 : 1900	52 : 10400	39 : 11700	7 : 3500	-	117	27.500
11/9/83	55	325	10 : 1000	45 : 9000	18 : 5400	5 : 2500	-	78	17.900
12/9/83	55	249	3 : 300	32 : 6400	20 : 6000	2 : 1000	-	57	13.700
13/9/83	55	276	3 : 300	39 : 7800	22 : 6600	1 : 500	-	65	15.200
14/9/83	55	204	5 : 500	28 : 5600	17 : 5100	-	-	50	11.200
15/9/83	55	280	4 : 400	31 : 6200	21 : 6300	5 : 2500	-	61	15.400
16/9/83	55	256	6 : 600	33 : 6600	18 : 5400	3 : 1500	-	60	14.000
17/9/83	55	444	17 : 1700	50 : 10000	34 : 10200	5 : 2500	-	106	24.400
18/9/83	55	229	8 : 800	33 : 6600	14 : 4200	2 : 1000	-	57	12.600
19/9/83	55	165	5 : 500	30 : 6000	7 : 2100	1 : 500	-	43	9.100

Masse salariale potentielle par an : $274 \times 55 \times 365 = 5.500.500$ FRW

(somme en FRW)

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION GENERALE DES DEPOTS DES ARTISANS ENTRE LE 31 MARS ET LE DECEMBRE 1983



Le Cinquantenaire de l'Arboretum de Ruhande 1934 - 1984

DIALOGUE remercie l'équipe du Département Forestier de l'ISAR à Ruhande de nous présenter le fameux Arboretum de Butare.
L'article comprenait une deuxième partie recensant dans le détail les diverses espèces forestières. Notre revue ne se prêtant guère à la publication d'articles trop techniques et trop spécialisés, nous renvoyons les lecteurs intéressés aux responsables de l'Arboretum qui se feront le plaisir de les informer en la matière.

N.D.L.R.

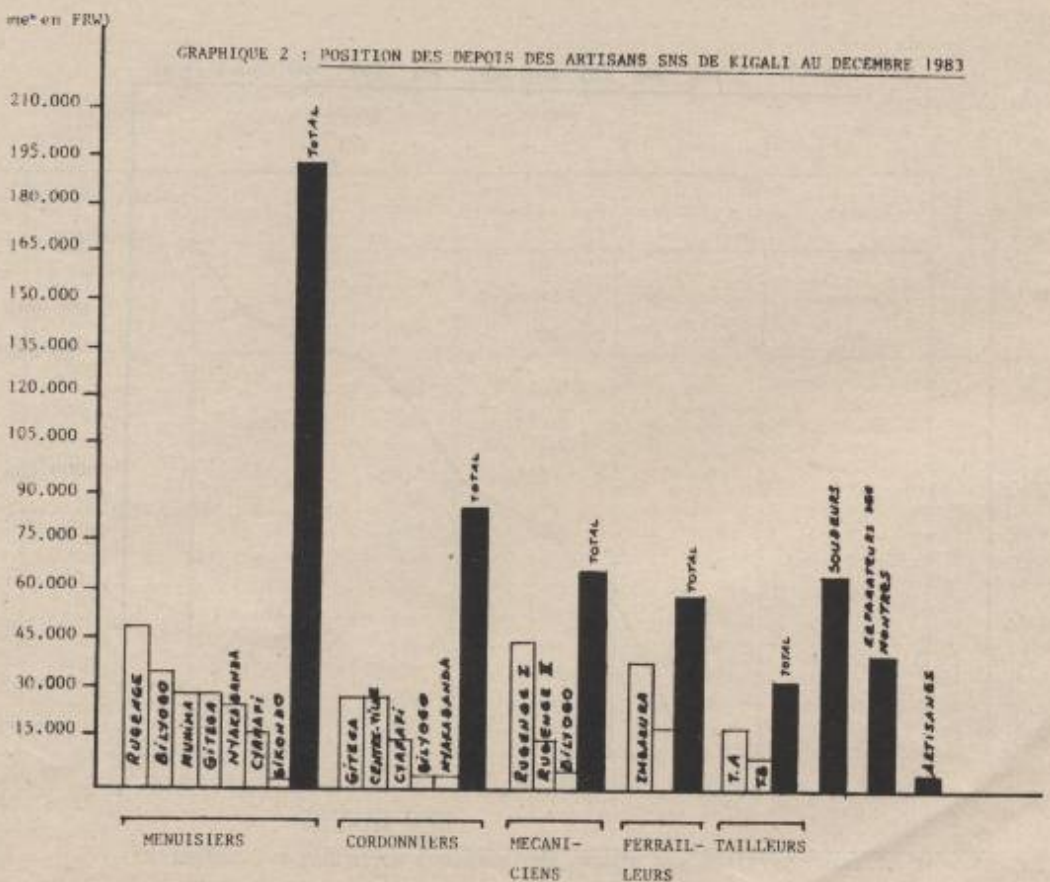
● INTRODUCTION

Cette année, l'Arboretum de Ruhande à Butare fête son cinquantième anniversaire. Depuis sa création en 1934, nombre d'initiatives déterminantes pour la forêt rwandaise ont été prises sur la base des expériences faites dans l'Arboretum.

Il y a cinquante ans, l'Arboretum de Ruhande fut créé à la demande du Résident du gouvernement du Territoire Rwanda-Urundi. Face à la crise permanente de l'approvisionnement en bois de chauffe et en bois d'œuvre de l'époque, l'Arboretum devait permettre de trouver des arbres performants adaptés aux conditions du pays avant d'être diffusés. C'est ainsi que les eucalyptus retinrent particulièrement l'attention des sélectionneurs.

A l'époque, les eucalyptus étaient connus pour leur croissance rapide et jouissaient d'une popularité importante dans le monde entier. Aujourd'hui, une septentaine d'espèces différentes d'eucalyptus réparties dans une centaine de parcelles témoignent de ce que fut la principale raison d'être de l'Arboretum.

GRAPHIQUE 2 : POSITION DES DEPOIS DES ARTISANS SWS DE KIGALI AU DECEMBRE 1983



Depuis, l'action érosive de certains boisements d'eucalyptus a été reconnue ; mais cette essence restera caractéristique de la forêt rwandaise.

Durant ses cinquante ans d'existence, l'Arboretum a été plus ou moins bien géré. Un grand nombre d'ouvriers résidant aux environs de l'Arboretum y ont trouvé un revenu modeste mais régulier. Femmes et enfants y récoltent le bois de feu pour les repas. L'Arboretum est aussi un endroit de passage entre la ville et la campagne avoisinante pour de nombreux marchands et ouvriers. Quant aux promeneurs et aux sportifs, l'Arboretum représente un lieu d'isolement idéal. Evidemment, l'Arboretum est aussi visité par des indésirables, les voleurs de bois sur pied. Depuis la création de l'Arboretum, ils sévissent régulièrement afin de couvrir leurs propres besoins. A maintes reprises ils ont fait l'objet d'échange de lettres entre les autorités et les responsables de l'Arboretum sans changer beaucoup à la situation. Pour le moment, ils ne menacent pas encore l'existence de l'Arboretum. Pourtant, les observateurs nécessaires à la recherche scientifique en souffrent constamment. Bien souvent les coupes frauduleuses empêchent l'évaluation de certains essais.

Sur le plan africain, l'Arboretum de Ruhanda peut être considéré comme un des plus importants. Par sa composition particulière et par la variété de ses espèces, il a probablement une place prépondérante au niveau mondial. Chose étonnante, l'Arboretum est presque inconnu du monde forestier. C'est pourquoi les collaborateurs du Département Forestier de l'ISAR désirent mieux faire connaître ce patrimoine national, du moment qu'il continuera à jouer un rôle central pour la recherche forestière du Rwanda.

● QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

L'Arboretum de Ruhanda est actuellement rattaché à l'Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda (ISAR). Il partage avec le campus de l'Université Nationale du Rwanda (UNR) la colline de Ruhanda située à 2 km au

Sud du centre ville de Butare. Pour accéder à l'Arboretum, on suit la route principale en direction de Bujumbura jusqu'à la bifurcation entre la nouvelle et l'ancienne route (par Kansi) du Burundi ; à cet endroit, une piste part vers la gauche où une dalle en béton indique l'entrée de l'Arboretum.

Aujourd'hui, l'Arboretum couvre une superficie de 200 ha dont 122 (61 %) sont boisés. Les jeunes plantations existantes ou à venir sur les 78 ha (39%) restants sont mises à la disposition des cultivateurs des environs de Ruhanda qui favorisent la croissance des jeunes plants par le travail du sol.

La forêt est en grande partie divisée en parcelles de 50 sur 50 m soit 25 ares par parcelle. Chacune des parcelles représente une ou plusieurs essences. On comptait fin 1983 :

- ▶ 116 feuillus exotiques dont 70 espèces d'eucalyptus
- ▶ 17 feuillus locaux
- ▶ 38 feuillus exotiques dont 17 espèces de pins
- ▶ 3 résineux locaux (espèces de Podocarpus)

Toutes les parcelles sont facilement accessibles par un réseau dense de dévestiture carrossable et régulièrement entretenu (175 m de piste/ha).

En outre, c'est dans l'Arboretum que se trouvent les bâtiments du Département Forestier de l'ISAR qui est responsable de la gestion de l'Arboretum; on y trouve aussi la Centrale de graines forestières qui alimente en semences forestières l'ensemble du pays.

● HISTORIQUE

Depuis sa création en 1934 par les services gouvernementaux du Territoire Rwanda-Urundi, alors sous tutelle belge, le but principal de l'Arboretum est resté inchangé durant cinquante ans : Sélectionner des essences à haut rendement adaptées aux conditions rwandaises. Ce qui a changé, c'est l'interprétation de cet objectif et la manière de l'atteindre. En voici deux exemples : la composition des parcelles de l'Arboretum ainsi que les forêts artificielles du Rwanda sont l'image de l'option prise il y a cinquante ans lorsqu'on accordait la priori-

té aux essences introduites dites exotiques ; aujourd'hui, on s'efforce de valoriser les espèces locales. Alors qu'à ses débuts, l'Arboretum servait également à étudier les cultures industrielles (comme le quinquena dont 40.000 plants par saison ont été produits à Ruhanda, ou encore les arbres fruitiers), aujourd'hui d'autres services de l'ISAR s'en occupent tandis que la recherche dans l'Arboretum se limite aux essences forestières. Lors de ses vingt premières années d'existence, l'Arboretum, en tant qu'institution gouvernementale, produisait jusqu'à un demi million de plants par année, destinés à l'enrichissement de l'Arboretum ainsi qu'aux reboisements domaniaux et privés dans les environs.

A l'époque, l'Arboretum a également joué un rôle important dans l'enseignement pratique des techniciens agronomes du Groupe Scolaire de Butare. Durant une dizaine d'années, un professeur en Agronomie du Groupe Scolaire a assuré la gestion de l'Arboretum où des étudiants faisaient leurs travaux pratiques. La prise en charge de l'Arboretum par l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo (INEAC) en 1954, était la reconnaissance de son importance pour la recherche forestière en Afrique Centrale. Cet événement fut marqué par une période fructueuse pour l'Arboretum ainsi que pour la recherche forestière.

L'Arboretum fut agrandi jusqu'à atteindre 226 ha et les observations scientifiques s'intensifièrent. Mis à part la diffusion des graines forestières, les services par contre, diminuèrent. Après l'indépendance du Rwanda et sous les auspices de l'UNR depuis 1963, l'Arboretum s'est progressivement dégradé. Faute de cadres dans la jeune république, la surveillance scientifique et l'exploitation contrôlée furent abandonnées. Par conséquent, la fraude augmenta fortement, le pâturage par le gros bétail devint une habitude et la régénération par voie naturelle des arbres et arbustes envahira l'ensemble de l'Arboretum qui se transformera en une brousse qui servira de repaire aux petits bandits. Ce n'est qu'en 1970 que la plus grande partie de l'Arboretum revint à l'ISAR alors successeur de l'INEAC, tandis qu'une partie était cédée à l'Université.

A partir de 1972, le premier forestier prendra la tête du Groupe Forestier de l'ISAR et réanimera les activités dans l'Arboretum. Pourtant, certains résultats de recherche seront perdus à tout jamais et d'autres ne seront utilisables que partiellement. Depuis, les essais les plus prometteurs ont été réinstallés progressivement. Le paragraphe suivant décrit quelques activités du Département Forestier créé en juin 1983.

● ACTIVITES ACTUELLES

La particularité et la valeur de l'Arboretum de Ruhanda résident dans ses petits peuplements de 25 ares composés d'une ou de plusieurs essences.

Dans la plupart des arboreta étrangers, les différentes essences ne sont représentées que par quelques individus. Or l'accroissement et la phénologie d'un arbre diffèrent fortement de ceux d'un arbre en peuplement. Chaque parcelle constitue donc une petite forêt, ce qui offre un grand intérêt pour les forestiers.

Responsable de la gestion de l'Arboretum, le Département Forestier de l'ISAR est appuyé depuis 1980 par la coopération suisse. Il compte actuellement quatre ingénieurs forestiers, deux techniciens forestiers, deux agronomes, deux à trois stagiaires et une centaine d'ouvriers.

La recherche dans l'Arboretum consiste à étudier le comportement des diverses essences. On y trouve plus de 170 espèces alors que les essences utilisées dans les reboisements ne dépassent pas la vingtaine. Les essences les plus performantes sont diffusées et les autres sont maintenues dans l'Arboretum à titre de collection. Des mensurations, dont la hauteur et le diamètre, sont effectuées régulièrement dans les parcelles afin de calculer le rendement des diverses espèces. Ces mesures permettent en outre de prendre des décisions sur les interventions à faire : éclaircie pour augmenter la croissance, élagage pour améliorer la forme, ou encore exploitation d'un peuplement vieillissant en perte de croissance. Après l'exploitation d'une parcelle, on reboise avec des plants produits dans la pépinière de l'Arboretum, à moins que l'essence rejette de souche ou qu'elle se soit déjà

rajeunie par voie naturelle. Le bois exploité est utilisé par l'ISAR ou est vendu au profit de l'ISAR sous forme de planches, de bois de chauffage ou de charbon de bois.

Parmi les essences qui produisent du bois de sciage, on peut citer les cyprés, les pins, le Grevillea, le Cedrela et quelques eucalyptus tels que : E. saligna, E. grandis et E. tereticornis. La majorité des essences ne produisent que du bois de chauffe. L'Arboretum joue un très grand rôle dans l'approvisionnement en bois de Butare. De 25 à 30 m3 de déchets sont prélevés sous forme de fagots par les femmes et les enfants chaque semaine.

La diffusion de semences forestières de qualité dont une partie est récoltée dans l'Arboretum a été intensifiée ces dernières années. La Centrale de graines est la seule institution habilitée à livrer des semences forestières aux projets de reboisements ainsi qu'aux services de l'Etat. Elle reçoit les commandes, organise les récoltes ou importe de l'étranger. L'année passée, année de l'arbre, elle a livré plus de quatre tonnes de semences, ce qui représente plus du double d'une année normale.

Depuis deux ans, on accorde une grande priorité à une activité nouvelle, la recherche agroforestière. Cette dernière étudie les possibilités d'associer des arbres aux cultures vivrières : choix des essences et méthodes d'association. Une partie des essais sont effectués dans des parcelles boisées notamment avec Grevillea, Acrocarpus, Masopsis, Polyscias et Podocarpus.

● PERSPECTIVES

C'est le gardiennage dans l'Arboretum qui cause le plus de soucis au Département Forestier. Pour éviter le plus possible la perturbation des essais par les fraudeurs, on autorise deux fois par semaine le ramassage de branches coupées et on a commencé à installer un boisement tampon de ceinture destiné à protéger les zones d'essais du centre de l'Arboretum.

Evidemment, l'idéal serait que les autorités de Butare soutiennent les responsables de l'Arboretum dans leur effort contre la fraude, sans quoi ce patrimoine national continuera à se dégrader. Un autre problème auquel nous sommes confrontés est le nombre limité d'ouvriers permanents accordés par l'ISAR, ce qui nous oblige à engager une importante main-d'oeuvre saisonnière alors que les travaux en forêt (abattage, récolte de semences) et en pépinière requièrent une certaine expérience.

A. EGLI - G. MUNYARUGERERO & T. HABIYAMBERE

★ AU PETIT SEMINAIRE DE RWESERO...

Vers l'autosuffisance alimentaire !

DIALOGUE relève avec plaisir ces lignes écrites par le Recteur du Petit Séminaire, l'abbé Thaddée NSENGIYUMA. Une bonne note en cette année consacrée à la production vivrière.

"Pour nourrir tout ce monde-là, il faut un budget assez considérable : notre Econome parle de 7 millions de FRW soit 70.000 dollars américains. Pour réduire ces dépenses exorbitantes pour nos pauvres diocèses, notre objectif est d'arriver à un certain autofinancement. Pour le moment, quelques projets ont été réalisés mais d'autres sont encore loin de l'être à cause de nos faibles moyens de départ.

Pour la communauté des prêtres, nous avons construit cette année une fosse bio-gaz qui, à partir du fumier de notre ferme, produit le gaz méthane pour notre cuisine.

Un projet de plantation de riz est en cours. Déjà deux parcelles à l'essai donnent satisfaction. Quand nous aurons fait l'extension, les spécialistes qui suivent l'expérience prédisent une récolte capable de couvrir nos besoins actuels, soit 8 tonnes (7.000 Dollars américains). L'élevage de poissons dans les rizières devrait aussi compenser la carence de viande de viande dans notre régime alimentaire.

NETTOYAGE DES VILLES AFRICAINES

Chasse aux bandits, prostituées, délinquants

Bien des autorités africaines ont juré de "nettoyer" leurs villes des bandits, voleurs, prostituées, mendians, vagabonds. Par la force. Vont-ils réussir à endiguer, voire extirper ce mal multiforme ? Peut-être à court terme. Existe-t-il des solutions définitives ? Seul un diagnostic complet pourrait augurer la réponse.

N.D.L.R.

● QUELQUES FAITS

Angola, Côte d'Ivoire, Mozambique, Rwanda, Tanzanie, Zimbabwe, voilà quelques pays africains dont les autorités ont juré de "nettoyer" leurs villes des "éléments indésirables" : bandits, voleurs, prostituées, vagabonds, sans profession, mendiants. Ces "opérations coup de poing" ont provoqué dans chaque pays des centaines, voire des milliers d'arrestations.

Le scénario est presque partout le même. Les forces de gendarmerie bouclent un quartier, interpellent les passants ou pénètrent dans les maisons pour vérification d'identité. Tous ceux qui ne sont pas en ordre (par manque ou par oubli) sont systématiquement embarqués. Pour un centre de rééducation, une ferme, un camp de transition ou la prison.

● MOTIVATIONS

Le but poursuivi dans les différentes capitales est également le même : assurer la sécurité des citoyens ; combattre la délinquance et la corruption des mœurs ; réduire le nombre de chômeurs ; sauvegarder l'image de marque du pays et donc du gouvernement.

Ainsi, Addis-Abéba (capitale de l'Éthiopie) expédia dans les montagnes ses prostituées dès qu'elle se vit offrir le dernier Sommet de l'O.U.A. (Organisation de l'Unité Africaine). Parfois même de façon touchante. Selon F.S. (1) "les 50 dernières prostituées autorisées" ont été menacées d'être expédiées sur le front érythréen avec les bataillons de choc. La menace, venue du Ministre de l'Intérieur avait pour but de convaincre ces dames d'obtempérer à l'ordre officiel de "disparaître" reçu quelques jours avant le 6 juin (date de l'ouverture du Sommet)".

● BAVURES

Ces rafles se sont déroulées très rarement de façon aussi idyllique ou avec beaucoup de courtoisie. Le plus souvent, il s'agissait de brutalités, vexations, humiliations. Même des personnes en possession de toutes les pièces d'identité exigées auraient séjourné en prison ou dans des camps préparés à cet effet. Le plus triste exemple nous vient du Zimbabwe, tel que nous le rapporte l'A.R.P. (2) : "Plusieurs femmes dans tout le pays ont été "attachées" à leur mari ou à leur ami par les forces de l'ordre, dans des bars, des hôtels, aux arrêts d'autobus, dans des cinémas ou même chez elles. Celles dont les maris ont pu présenter un certificat de mariage ont été relâchées après une nuit de garde-à-vue".

Pire le gouvernement a resorti pour la circonstance, contre ses propres citoyens, de lois d'urgence mises en place par le régime blanc dans sa lutte contre les nationalistes. Savoir : il n'y a de remise en liberté des vagabonds arrêtés "que si un fonctionnaire du Ministère des Affaires Sociales n'a pas décidé leur internement dans les cinq jours". Point donc n'est besoin d'être jugé pour être reconnu coupable. Ceci se passe de commentaire !

● RESULTATS

Nul doute que ces opérations ont connu un

succès. Des villes comme Kigali ont retrouvé pour un moment leur tranquillité. Les agressions, les cambriolages ont fortement diminué. Les bars ont été vidés de leurs "entraîneuses" au grand regret de certains cabaretiers qui ont vu leur clientèle diminuer très fortement. Mais tous les bandits ont-ils déserté les capitales africaines ?

Rien de moins sûr. Malgré leur durée et leur efficacité, ces "raffles tape-à-l'oeil" n'atteignent pas le but escompté. Selon un Ivoirien (cadre d'une banque) "on ne prend que les petits délinquants. La vraie pègre est en règle et dispose des moyens économiques qui la mettent au dessus de tout soupçon" (3).

Ce qui signifie en clair que les grands voleurs et bandits jouissent souvent de complicité en haut lieu. D'ailleurs, peut-on vraiment enrayer à jamais le banditisme et la prostitution ?

● LE PLUS VIEUX METIER DU MONDE

C'est un adage : la prostitution est le plus vieux métier du monde. Les mesures punitives servent certes de palliatif mais ne peuvent y mettre fin. C'est ce que rappelle un courrier de lecteur signé d'une prostituée et intitulé : KUKI BASHOMBA TWE NDAVAZABAGORE (4). L'auteur reprend et développe cette affirmation de BEAUVOIR : "La prostituée est un bouc émissaire : l'homme se décharge sur elle de sa turpitude et il la hait".

On compte, dit Marceline (nom de l'auteur), beaucoup plus de prostituées chez les hommes que chez les femmes. Plutôt que de s'en prendre à ces dernières, il faut d'abord extirper ce mal du coeur de l'homme.

● DEUX POIDS DEUX MESURES

Sous le titre SUS A LA DELINQUANCE EN COL BLANC, François BYABARUMWANZI relance le débat sur une certaine pratique judiciaire qui semble faite d'avantage

pour punir les faibles (5). Après avoir rappelé la sévérité du Code pénal rwandais qui punit par la prison le vagabondage et la mendicité jugés "infractions contre la sécurité publique", l'auteur écrit : "Mais il y a des infractions qui, pour nous, sont d'une extrême gravité et qui ne sont que désolamment sanctionnées. La loi rwandaise prévoit certes des peines pour ceux qui détournent les deniers publics (exemple : 60 millions dans un pays où le revenu annuel par habitant n'excède guère 20.000 FRW) ou ceux qui vivent de la corruption, mais elles sont d'une légèreté étonnante par rapport à celles qui répriment d'autres méfaits. Qui plus est, elles sont rarement appliquées. On a souvent l'impression que plus la somme détournée est importante, moins la responsabilité est sanctionnée".

Même constat de Léon MUGESERA (6). Selon cet auteur, on crie souvent haro sur l'auteur de quelques larcins ou le cambrioleur. Mais est aussi voleur l'homme qui en exploite un autre, le fonctionnaire oisif, le commerçant véreux, le détournateur des deniers publics, l'homme qui use de faux, le juge injuste ou partial.

Nous retenons de ces deux prises de position que le mal réside surtout dans l'affairisme et la corruption qui ont gagné les capitales africaines. Sadio LAMINE SOW affirme que nous assistons à une "corruption présente et visible qui n'est plus ressentie comme une pratique honteuse ou illégale. Depuis le gardien de la paix qui rangeonne les chauffeurs de taxi jusqu'au commis qui réclame quelques billets pour une signature ou un cachet, en passant par le directeur de société réceptif seulement aux fameux 10 % de commission. Corrupteurs et corrompus travaillent main dans la main (7). Généralisée, cette situation serait dangereuse. Elle donnerait raison à ce proverbe : "Si le riche vole, il s'est trompé ; si le pauvre se trompe, il a volé".

Selon Thomas NYLINKINDI (8) "le problème de la délinquance en Afrique est la résultante de la rencontre de deux civilisations mais surtout de l'ap-

port de la civilisation industrielle". L'enseignement conduit à l'emploi-salaire mais le peu de débouchés crée une multitude de chômeurs.

Ainsi, poursuit NYILINKINDI, "se forment des bandes de jeunes dégués, désœuvrés, abandonnés, coupés de tout espoir de s'intégrer honnêtement dans la société, condamnés à vivre d'expédients".

Pour échapper à la solitude et à leur sort, ils tentent de s'évader dans la boisson, la drogue, le vol, le banditisme. Ceux-ci sont donc les manifestation de leur désespoir et non la cause de leur délinquance. Mais peut-on empêcher l'exode rural ?

Non, répond Emmanuel GAPIYISI. Car "l'exode rural n'est pas un mal en soi. C'est un phénomène inévitable dans un pays qui se développe. Le transfert de l'agriculture vers les autres secteurs d'économie se réalise dans des conditions parfois douloureuses mais il est nécessaire et inévitable" (9). Et l'auteur de rappeler que dans les pays riches le secteur agricole représente souvent 10 % (ou même moins : N.D.L.R.) de la population active. L'Afrique peut-elle y échapper ?

● REPRESSION OU REINTEGRATION ?

Telle est la question que pose le sous-titre d'un document du Bureau Social Urbain Caritas (10). Et le document soulève entre autre la question des artisans indépendants et des femmes seules ou isolées souvent "victimes" de ces mesures d'expulsion de la capitale. Il propose d'INTEGRER plutôt que de "chasser les pauvres des villes et des centres urbains".

En effet, l'expérience prouve que l'omniprésence des gendarmes bannit effectivement de la ville ces "éléments indésirables" mais ils y rentrent ou se manifestent dès que la vigilance se relâche. Le renvoi de ces jeunes à la campagne ne résout en tout cas pas le problème à moyen terme. Non sans raison, Emmanuel GAPIYISI propose d'"envoyer des solutions qui vont jusqu'aux racines du problème et ne se limitent pas

seulement aux effets" (article précité).

Parmi celles-ci figurent certainement des initiatives telles que la création du Mouvement pour le Sauvetage de la Jeunesse Délinquante (M.S.J.D.) fondé à Nyanza le 4 janvier 1969 ; le démantèlement et le soutien au Secteur Non Structuré (S.N.S.) ; d'autres initiatives qui nécessitent la recherche de solutions nouvelles adaptées à chaque société et à notre époque.

Mais avant tout il faut une JUSTICE EGALE POUR TOUS. Car comme l'a si bien dit Saint Augustin : "Si l'on écarte la justice, que sont les royaumes sinon de grands brigandages ?"

J. NTAMAHUNGIRO

NOTES

- (1) SODIAN, François : Pénuries en tous genres, in Jeune Afrique n° 171 du 15 juin 1983, p. 32
- (2) Agence Rwandaise de Presse (citant A.F.P.) du 15 Novembre 1983, p. 10
- (3) GASIRE, Gérard : Société : Des rafles tape-à-l'oeil, in Jeune Afrique n° 1182 du 31 Août 1983, p. 62
- (4) MARSELINA : Kuki bashomba twe ndaya z'abagore ? (Traduction : Pourquoi nous, prostituées-femmes, sommes les seules victimes des rafles ?), in KINYAMATEKA n° 16 KANAMA II 1979, p. 6
- (5) BYABARUMWANZI, François : Sus à la délinquance en col blanc, in la Relève n° 10 du 1er au 30/9/1983, Editorial
- (6) MUGESERA, Lwero : Igisambo (Le voleur), in KINYAMATEKA n° 7 Mata I 1979, pp. 5-6
- (7) SOW, Sadio Lamine : BAMAKO où l'abondance cache mal les maux de la société, in Jeune Afrique n° 1158 du 16 Mars 1983, p. 72
- (8) NYILINKINDI, Thomas : Le Mouvement pour le Sauvetage de la Jeunesse (M.S.J.D.), in DIALOGUE n° 20, Mai 1970, pp. 55-56
- (9) GAPIYISI, Emmanuel : Aménagement du territoire, in Le Coopérateur TRAFIPRO n° 181, Avril 1983, p. 4
- (10) BUREAU SOCIAL URBAIN, Document XV : Vagabondage à Kigali. Répression ou réintégration ?, Juin 1983
- (11) Cité in Jeune Afrique n° 1191 du 2 Novembre 1983, p. 77

ISLAM AU RWANDA

"Nous sommes silencieusement interpellés par la coexistence avec l'Islam". Ainsi s'exprimait dans une lettre, écrite pour ses amis, un jeune médecin rwandais qui a choisi d'exercer sa profession dans un hôpital missionnaire quelque part dans un pays du Sahel.

Toute une jeunesse passée au Rwanda ne l'avait pas préparé à cette confrontation. Et pourtant, un peu plus de 40 % d'Africains sont ou se disent musulmans.

Longtemps refoulés dans leur cité ghetto, les musulmans rwandais relèvent désormais la tête. Leurs mosquées et leurs écoles coraniques se multiplient à l'intérieur du pays et, avec raison, ils refusent qu'on les assimile à des étrangers venus de Kasongo ou des bords de l'Océan Indien. Le musulman rwandais ne veut plus être un *swahili*. Les articles qui suivent mettent en lumière cet effort d'auto-réhabilitation.

Mais l'Islam n'est pas qu'un phénomène rwandais. Tout musulman a conscience d'appartenir à une fraternité religieuse et sociale qui ne connaît ni langues, ni frontières. L'Islam se veut être la religion d'Adam, c'est-à-dire de tout homme. Le christianisme a la même prétention. Et ses exigences morales et religieuses sont tout aussi contraignantes que celles du Prophète. Le conflit est-il inévitable ? La coexistence est-elle possible ? Et pourquoi pas le dialogue ?

Le premier pas est sans doute la tolérance et le respect mutuel des croyances et des coutumes. Cela ne va pas de soi. Les conflits couvent toujours sous la cendre. Pour les prévenir et les éteindre, ne faut-il pas commencer par nous connaître ? C'est, nous le pensons, l'intérêt de ce bref dossier que nous présentons ici.

Les droits de l'homme dans l'Islam

Le 19 septembre 1981, au Palais de l'UNESCO à Paris, était solennellement proclamé une "Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans l'Islam". En voici le préambule : "Nous Musulmans, qui portons l'étendard de l'appel de Dieu au seuil de ce 15^e siècle de l'Hégire, nous proclamons, au nom de l'Islam, cette déclaration des droits de l'homme, qui repose sur le Saint Coran et sur la très pure Tradition prophétique. Ce sont des droits qui ont été définis par le Créateur (...). La proclamation de ces droits est la condition nécessaire à la mise en place d'une société musulmane véritable".

DIALOGUE a demandé au Père Jomier, dominicain français qui a séjourné plusieurs années au Caire et qui est un islamologue averti, de présenter à nos lecteurs ce texte. Ce document intéresse en premier chef les musulmans, mais aussi tous ceux qui vivent dans leur entourage.

N.D.L.R.

La notion des "Droits de l'Homme" n'est pas nouvelle : de tout temps, dans toutes les sociétés, il y a eu des hommes et des femmes et ces hommes comme ces femmes ont eu des droits. Droits codifiés dont ils pouvaient se prévaloir devant une autorité chargée de faire appliquer la loi ou, bien souvent, simples droits moraux vécus comme on vit la coutume : ceux qui la violaient se voyaient méprisés ou rejetés par l'opinion publique. Ainsi le droit des orphelins dont les proches parents ou les voisins se chargeaient ; ou celui de faibles d'esprit sur lesquels veillait l'entourage. Ce qui est nouveau aujourd'hui n'est pas que les hommes aient des droits, c'est qu'on en parle.

Est-ce parce qu'avec l'individualisme qu'entraîne

la vie dans les grandes villes, les faibles risquent d'être laissés pour compte ? Est-ce parce que l'Égoïsme s'abrite derrière l'immobilisme pour refuser à de nouvelles classes sociales leur place au soleil rendue possible par le progrès ? Est-ce parce que la menace de conflits de toute sorte, à l'échelle locale comme à l'échelle mondiale, rend plus que jamais nécessaire la collaboration de tous et que, pour asseoir cette collaboration sur des bases solides, l'ONU se préoccupe d'obtenir un accord général portant sur une liste de droits et de devoirs fondamentaux ? Il est inutile d'épiloguer sur ces raisons.

Le fait est qu'en 1948, pour préparer la charte des Nations Unies, l'ONU a publié sa Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. On sait que cette déclaration n'a pas été unanimement acceptée. Certains pays rechignent devant la mention de liberté d'enseignement, décidés qu'ils étaient à soutenir le monopole d'État en ces domaines. Quant à la liberté religieuse, elle représentait une autre pierre d'achoppement : plusieurs pays musulmans refusèrent de signer un texte dans lequel le droit de choisir librement sa religion était reconnu à tous les hommes.

Depuis lors cette question des droits de l'homme a été soulevée ici et là, à propos d'événements divers, massacres, tortures, persécutions, répressions impitoyables de troubles, etc. Devant cette propagande occidentale (car il s'agit d'un mouvement lié à une certaine conception occidentale de la liberté de l'homme), les pays musulmans ont peu à peu réagi. Depuis le réveil qui a suivi la guerre des Six jours (juin 1967), depuis que l'arabe du pétrole a forcé l'Occident à reconnaître l'Islam comme une force politique, et surtout depuis que les États-Unis d'Amérique ont déclaré qu'ils tiendraient compte dans leurs relations internationales de la façon dont les droits de l'homme étaient respectés, plusieurs organismes musulmans ont jugé que le moment de parler était venu. Il s'agissait pour eux à la fois de faire comprendre à l'Occident qu'ils ne s'alignaient pas sans réserves sur des positions qu'on prétendait leur imposer et qu'ils refusaient catégoriquement les critiques adressées depuis toujours à l'Islam. En même temps, ces droits de l'homme

pouvaient leur servir à protester contre l'attitude d'Israël envers les Arabes de Palestine.

La réaction s'est manifestée sous des formes variées. Des articles affirmèrent que quatorze siècles avant la récente déclaration des droits de l'homme, le Coran avait apporté la meilleure législation possible sur ce point. Des réunions de juristes patronnées par l'Arabie Saoudite donnèrent leur avis et le diffusèrent dans un livre. Le secrétaire général de cet organisme musulman qu'est le Conseil suprême des Affaires musulmanes au Caire a publié une brochure sur les droits de l'homme dans l'Islam. Mais surtout en septembre 1981 le Conseil européen des Affaires musulmanes loua la grande salle de l'UNESCO à Paris pour y proclamer solennellement une déclaration musulmane des droits de l'homme. Serait-il donc possible à partir de ces documents, de se faire une idée de la conception musulmane des droits de l'homme ?

Deux remarques serviront de conclusion à ce premier tour d'horizon. Tout d'abord, comme l'Islam ne comporte pas de magistère officiel, il est évident que les documents signalés à l'instant ne représentent que des opinions particulières. Toutefois, dans la mesure où ils traduisent un large consensus de l'ensemble des musulmans, ils ont une valeur certaine.

En second lieu, les positions respectives de l'Occident et de l'Islam sur la question des droits de l'homme se situent dans deux perspectives bien différentes. L'Occident cherche une base humaine de droits naturels, indépendants des opinions religieuses; ces droits sont envisagés dans le cadre d'une société pluraliste, admettant comme le font les États-Unis d'Amérique un ensemble varié de groupements religieux placés sur un pied d'égalité. Au contraire les musulmans affirment ne tenir leurs droits que du Coran, c'est-à-dire pour eux, de Dieu. Il s'agit donc pour eux de détailler les droits que la législation musulmane garantit aux diverses catégories d'humains. Il n'est pas question de supprimer le régime de faveur fait aux musulmans et d'autre part, à la lumière du statut particulier que l'Islam réserve à chacune des autres catégories, les droits des non-musulmans.

C'est ici d'ailleurs que l'on se trouve devant une terrible équivoque. Les différents droits sont définis en conformité avec la loi musulmane. Mais que signifie l'expression "loi musulmane" (aharf'a) ? Si la loi musulmane est définitivement fixée (sauf peut-être pour des détails secondaires), les droits musulmans de l'homme correspondront à ceux que la société musulmane a connus dans le passé à ses époques d'authenticité. Si par contre l'on admet que la loi musulmane est susceptible d'évoluer, la question sera totalement différente. Tant que le statut de la loi musulmane ne sera pas précisé, la question des droits de l'homme dans l'Islam restera floue. Evidemment il sera toujours possible de signaler les grands droits sur lesquels aucune hésitation n'est possible; mais dans des domaines plus particuliers, comme celui des droits des non-musulmans, rien ne pourra être dit tant que l'on ne saura pas si la loi musulmane est fixée une fois pour toutes ou si, au contraire, elle est susceptible d'évoluer.

Le principe premier de la loi musulmane, telle que les documents récents l'explicitent, est que l'homme, au plein sens du terme, est l'homme musulman. C'est lui qui jouit de la plénitude des droits. La femme musulmane a également des droits et les non-musulmans en ont aussi, bien que leur statut juridique ne coïncide pas exactement avec celui de l'homme musulman.

"Les musulmans considèrent que leur religion n'existe véritablement que du jour où est établi un état musulman indépendant et fort qui puisse, à l'abri de toute opposition et toute domination étrangère, mettre en application les lois de l'Islam".

RACHID RIDA

Il existe une série de droits qui sont accordés aux uns et aux autres, conformément à la loi musulmane. La déclaration musulmane des droits de l'homme (Paris, septembre 1981) les passe successivement en revue. L'on

trouvera ces droits exprimés dans les textes français et anglais de la déclaration, car les autorités qui les ont publiés ont donné trois textes officiels : arabe, anglais, et français. Il sera bon cependant de toujours se référer au texte arabe, car les versions française et anglaise apparaissent fort libres par rapport au texte de base. Par exemple, comme le Coran est intraduisible en langues étrangères selon la doctrine officielle (pour elle, ce que nous appelons traduction est un texte capable seulement de suggérer les "idées" traitées), les nombreuses citations coraniques qui parsèment le texte arabe et lui donnent solidité et armature, ne figurent plus dans les versions française et anglaise. De même certaines précisions touchant les droits propres aux musulmans ou des restrictions affectant les autres ont été simplement paraphrasées ou même omises dans les traductions.

La liste des droits forme un ensemble assez complet. Suivant les paragraphes du texte officiel, numéro par numéro, il s'agit :

1. Du droit à la vie, interdiction d'infliger blessures et mort, sauf sous l'autorité de la loi. Après la mort, les corps de tous doivent être respectés.
2. Le droit à la liberté conformément à la loi, ainsi que le soutien légitime des peuples et des individus opprimés, ainsi que pour les musulmans le devoir d'instaurer l'ordre de justice musulmane.
3. Egalité de tous et prohibition des discriminations. Le texte énumère plusieurs sortes de discriminations, y compris celles basées sur la religion. Il est probable que les auteurs ne considèrent pas comme des discriminations les différences que l'on constate entre le statut des musulmans et celui des non-musulmans; car le texte reste très général.
4. Droit à la justice, pour faire reconnaître les droits prévus dans la loi musulmane.
5. Droit à un procès équitable conformément à la loi musulmane.

De 6 à 8. Droit à la protection contre l'abus de pouvoir, la torture, droit à la protection de l'honneur

et de la réputation.

9. Droit d'asile pour tout musulman persécuté. Droit également pour tout non-musulman qui se trouve dans le même cas. Le texte arabe précise les particularités propres à chacune des deux catégories.

10. Droit religieux des minorités conformément à la loi musulmane. Le texte rappelle que personne ne peut être contraint par la force à embrasser l'Islam. Le reste est indiqué comme conforme à la loi musulmane.

11. C'est toujours la conformité à la loi musulmane qui précise les droits et obligations de participer à la conduite et à la gestion des affaires publiques.

12. La liberté de croyance, de pensée et de parole est un droit dans la mesure où elle reste dans les limites prescrites par la loi musulmane.

13. Le droit à la liberté religieuse est affirmé sans précisions.

14. Le droit à la "da'wa" (appel à l'Islam) et à la proclamation du message, ainsi que le droit d'association pour le bien.

15. Les droits économiques sont davantage précisés. Il est affirmé que la nature est à tous, que le gaspillage des ressources naturelles doit être interdit. Il est question du droit des pauvres (on notera que cette dernière expression reprend un mot du Coran enseignant que les pauvres ont un droit sur les biens des riches). Enfin une allusion est faite à la loi islamique concernant les pratiques commerciales.

16. Protection de la propriété avec possibilité, si le bien commun l'exige, de nationalisation, mais avec indemnisation.

17. Le droit et le devoir de travailler, avec droit au salaire et au repos.

18. Que la santé, le vêtement, la nourriture, le logement soient garantis. De même pour les aspects culturels, connaissance, développement de l'esprit.

19. Droit de fonder une famille conformément à la

loi musulmane. Rappel de la solidarité familiale, des devoirs qu'entraîne maternité ou paternité. Personne ne peut être marié contre sa volonté.

20. Droits de la femme mariée. A la maison elle a droit à recevoir ce qui est nécessaire à la vie, avec mention du cas de divorce, etc. Pour l'héritage, le droit de demander le divorce, les droits sont précisés par la loi musulmane. Devoir de la femme répudiée de taire ce qui peut être préjudiciable à son ancien conjoint.

21. Education

22. Vie privée

23. Liberté de déplacement et de résidence en soulignant l'unité du monde musulman pour le musulman. La liberté des autres est déterminée par la loi.

La première lecture d'un tel document, dont nous avons seulement résumé l'essentiel donne une idée des libertés que l'Islam garantit à tous ceux que la loi musulmane ne met pas dans une catégorie d'exception. Il est clair qu'il s'agit avant tout des droits des hommes musulmans. Car l'Islam le répète avec raison, aucune discrimination ne doit exister entre musulmans pour des motifs de race, de pays d'origine, de langue, de richesse, etc. La seule différence entre les hommes tient à leur "crainte de Dieu" (cf. Coran 49,13). C'est sur cette règle qu'a été bâtie la société musulmane, "cette société humaine mondiale" comme le souligne Sayid Qutb dans son commentaire

Les chrétiens et la loi islamique

Il y a peu de temps, le président Nimeiry du Soudan annonçait que désormais la loi islamique, la «Charia», s'appliquerait à tous. Il s'agit d'une loi très dure qui prévoit, par exemple, qu'on coupe les mains des voleurs, qu'on fouettera publiquement les femmes infidèles, etc. L'annonce de l'application de cette loi a suscité des manifestations d'hostilité envers les chrétiens soudanais, qui sont 1,3 million sur 20 millions d'habitants.

C'est pourquoi Mgr Wako, archevêque de Khartoum a réclamé publiquement que les droits civils et humains des chrétiens soient respectés. Il a suggéré que, plutôt qu'une répression violente des désordres, on en supprime les causes : l'injustice, la pauvreté, le coût de la vie, le chômage. Et il a rappelé que la loi du Christ est une loi d'amour.

Le président Nimeiry a décidé de limiter l'application de la «Charia», pour les non-musulmans, aux délits de droit commun.

DIMANCHE 11/11/83

du Coran sur ce verset. Et derrière le drapeau unique de l'Islam, drapeau de la crainte de Dieu, à l'ombre de Dieu, tous se regroupent, continue-t-il. Et l'on peut ajouter que la véritable crainte de Dieu étant celle que possède le musulman, c'est à lui que revient de droit la première place. Le grand leader de la pensée musulmane fondamentaliste, un Pakistanais, Abdul A'la al-Mawdûdi (1903-1979) remarque d'ailleurs dans la même ligne, à propos de la loi musulmane : "Cette loi ne fait aucune différence entre les hommes, si ce n'est dans leur foi et leur religion" (dans Comprendre l'Islam, au paragraphe 293, édition 1973, p. 163).

Quant au statut de non-musulman, il a été réglé au Moyen Âge par le Coran (sourate 9, verset 29). C'était un statut de protégé, de citoyen de seconde zone, n'ayant pas les mêmes droits que le musulman à qui étaient réservés les postes principaux. La loi de l'égalité entre les citoyens n'a été promulguée qu'au milieu du XIXe siècle dans l'empire ottoman et les mouvements fondamentalistes actuels la remettent en question, exigeant que l'on en revienne à la situation antérieure à cette promulgation. Ainsi retrouvons-nous l'interrogation que nous posions en commençant : que signifie exactement l'expression de "loi musulmane" ? Les tendances fondamentalistes ou intégristes qui veulent revenir à l'interprétation médiévale de la loi, refuseront donc le principe de l'égalité des citoyens et admettront une discrimination d'ordre religieux. Quelle sera par contre l'interprétation de ceux qui s'opposent au fondamentalisme ? Tout est là.

Le problème des non-musulmans se pose au plan de leur statut légal. Dans le cas du mariage, ils n'ont pas les mêmes droits que les musulmans. La législation de l'héritage comporte elle aussi des discriminations. Une veuve ou une divorcée, juive ou chrétienne, qui a perdu son mari musulman, ne peut ni hériter de lui (un non-musulman n'hérite pas d'un musulman), ni garder avec elle ses enfants, même bébés, (qui doivent être confiés à une parente musulmane). Le droit pénal, la capacité de tester en justice ne sont pas les mêmes pour les uns et pour les autres.

Quant à la liberté religieuse, si l'on en revient à la pratique médiévale, elle sera singulièrement limitée. Le culte sera permis à condition de rester discret, l'érection des églises étant soumise à des contrôles et des autorisations spéciales sans aucun rapport avec ce qui est demandé pour l'érection des mosquées qui, elle, est libre. En outre, aucun prosélytisme vis-à-vis des musulmans ne sera permis et aucun musulman n'aura le droit de choisir une autre religion que l'Islam, un musulman n'ayant absolument pas le droit de quitter l'Islam. Actuellement encore, sauf en plusieurs régions d'Afrique tropicale et équatoriale, sauf également en quelques autres rares pays musulmans où les traditions de tolérance réelle n'ont pas encore été battues en brèche par cette législation, le musulman converti perd partout ailleurs tous ses droits et encourt une sorte de mort civile (jadis c'était ordinairement une mort physique pour les hommes). Voilà ce que signifient les mots de "conformité à la loi religieuse" à propos de la liberté religieuse tant que la loi musulmane sera vue dans la ligne fondamentaliste des associations musulmanes actuelles.

Les droits de l'homme dans l'Islam sont donc clairs en gros lorsqu'il s'agit des hommes musulmans et d'eux seuls. En dehors de ce cas et spécialement en ce qui concerne les non-musulmans vivant en pays musulman et les droits à la liberté religieuse, il est encore trop tôt pour se prononcer. Tout dépendra de l'orientation que prendra la législation musulmane. Si la tendance fondamentaliste qui se développe actuellement devait l'emporter, la situation serait malheureusement bloquée et nous ramènerait à des perspectives médiévales, sauf sur quelques rares points où l'évolution resterait acquise, par exemple celui de l'éducation des femmes musulmanes, je pense. Si par contre les partisans d'un effort d'interprétation (ijtihad) en vue d'adapter la loi musulmane aux conditions d'un monde moderne voyaient leur attitude acceptée, alors la situation serait différente. Mais il est difficile d'en parler avant que cette orientation ne se soit manifestée et ne se soit matérialisée dans des réalisations concrètes.

La question du fondamentalisme musulman ou plus précisément celle de la possibilité ou de l'impossibilité de voir évoluer la législation musulmane est à la base de tout et doit être suivie avec la plus grande attention. D'ici là tout ce qui pourra se dire ou s'écrire sur les droits de l'homme dans l'Islam demeurera toujours sujet à caution.

J. JOMIER

Bibliographie sommaire

- EL-BERRY (Dr ZAKARIA) : *L'Islam et les Droits de l'Homme*, Le Caire, Conseil Suprême des Affaires islamiques, 1981, 45 p.
- Colloques de Riyad, de Paris, du Vatican, de Genève et de Strasbourg sur le dogme musulman et les droits de l'homme en Islam entre juristes de l'Arabie Saoudite et éminents juristes et intellectuels européens, Résumé des Procès Verbaux, édité par le Ministère de la Justice (Riyad) et Dar al Kitab alubnani (Beyrouth); les documents se rapportent à des rencontres ou des déclarations datant des années 1972-1974.
- Déclaration islamique universelle des droits de l'homme, 19 septembre 1981, Conseil Islamique, 16 Grosvenor Crescent, London SW 1, 19 p.
- Déclaration universelle des droits de l'homme. Proclamée par les Nations Unies le 10 décembre 1948 avec préambule et trente articles. L'article 16 sur l'égalité des droits de l'homme et de la femme pour se marier et fonder une famille, et l'article 18 sur la liberté de religion sont au centre de la contestation. L'article 18 dit : "Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites".
- Sur la situation des non-musulmans en terre musulmane, voir : Jean-Pierre PERONCEL - HUGOZ : *Le radeau de Mahomet*, Document, Paris, Editions Lieu commun, 1983, 252 p. Voir spécialement les chapitres 4 à 6, sur les Coptes. - L'auteur a été pendant près de dix ans le représentant du journal français "Le Monde" en Egypte.

CHRETIENS ET MUSULMANS AU RWANDA

Vers une reconnaissance réciproque et le respect mutuel?

Ce dossier sur l'Islam que DIALOGUE propose à votre lecture ne peut pas ne pas faire allusion aux rapports entre Musulmans et Chrétiens au Rwanda même. En vue de la construction d'un avenir caractérisé par la reconnaissance réciproque et le respect mutuel entre les membres de ces deux grandes religions, nous nous intéressons tout particulièrement à l'évolution actuelle des rapports, même si nous ne pouvons le faire que sous un aspect paternel d'autres. Ce qui ne doit pas nous empêcher de donner un bref regard HISTORIQUE sur les rapports entre Chrétiens et Musulmans tout au long de l'histoire coloniale du Rwanda.

N.D.L.R.

● DES CONTACTS TOUR A TOUR PACIFIQUES ET VIOLENTS

L'histoire de la pénétration étrangère au Rwanda est déjà écrite. Surtout pour ce qui concerne l'arrivée des missionnaires chrétiens européens et/ou des autorités coloniales, nous disposons d'un grand nombre de sources directes. Il n'en va pas de même pour ce qui est de la pénétration musulmane au Rwanda. Nous ne disposons que des sources indirectes : les récits d'explorateurs tel que Stanley, et les diaires des missions catholiques. Pourtant, sur base de ces documents fragmentaires, on a tenté de reconstituer l'histoire de l'arrivée des musulmans au Rwanda, ainsi que l'histoire de sa communauté. B. LUGAN a publié dans

cette même revue (DIALOGUE n° 93) une brève étude consacrée à l'ancienneté des contacts entre l'Islam et le Rwanda, "tout à tout pacifiques et violents" (p. 45). LUGAN situe la pénétration musulmane au Rwanda vers 1895.

José Hamini KAGABO, musulman originaire de Ngoma/Butare, a présenté en 1976 à Paris un mémoire intitulé, "La communauté dite swahili du Rwanda". Le sous-titre est révélateur : "l'histoire d'une marginalisation" (1). C'est la seule étude historique globale de la communauté musulmane au Rwanda dont nous disposons pour le moment. Elle est d'autant plus précieuse qu'elle a été rédigée par un de ses membres, qui pouvait recourir à un certain nombre d'informations orales inaccessibles aux "étrangers" et à une expérience vécue. Ce fait compense en quelque sorte l'absence de références aux diaires des Missions Catholiques, surtout celle de Kigali - St. Famille, qui apparemment n'ont pas été accessibles à son auteur.

● LA COMMUNAUTÉ MUSULMANE : HISTOIRE D'UNE MARGINALISATION

Avant de se situer par rapport à un entourage à proprement parler chrétien, les Musulmans du Rwanda se trouvaient face à la société rwandaise tout court. Le jugement que cette dernière portait (et porte toujours ?) sur les Musulmans est catégorique : ils concentrent sur eux, selon KAGABO, "pratiquement tout ce que la mentalité rwandaise se montre capable d'exprimer en dégoût, voire en racisme" (Introduction). A cette indifférence, voire résistance, qui opposait les Rwandais aux Islamisés, est venue s'ajouter l'hostilité des Européens, surtout de l'Administration coloniale Belge. Elle s'exprime - entre autre - par la politique de création de cités indigènes. C'est ainsi que sont nés Bilyogo à Kigali et Ngoma à Butare, les deux "camps" à l'intention de la population "swahili". Un pas de plus vers une communauté isolée.

Cette politique renforçait directement ou indirectement le monopole de la religion catholique et favorisait les Missions. Ces dernières, à leur tour, notent

la présence d'éléments islamisés avec inquiétude, voire dédain. Elles suivent attentivement l'évolution de l'Islam au Rwanda, et les jugements sont conformes à ceux de la société rwandaise toute entière. Le diaire de la Mission de Kigali écrit en date du 2 décembre 1913 "que la mosquée de Kigali s'achève ; c'est un carré de 9 x 5 m avec un hexagone plus ou moins régulier au bout". Et en date du 24 avril de l'année 1914 : "la mosquée de Kigali est achevée, la toiture est très convenable et propre". Fait intéressant : un jour, le Père Lecoindre est allé visiter la mosquée. "Les musulmans, excités par la nouvelle de la guerre sainte, s'en plaignent au Boma", note le diaire en date du 11.1.1915.

Dans les rapports annuels de la Société des Missionnaires d'Afrique de 1909/1910, il est question de l'arrivée "de petits colporteurs musulmans en masse". "Ce ne sera pas pour le bonheur de cette population". Dans le rapport de 1912/1913, Mgr. Classe constate que "l'Islam fait des progrès, et il gaudra bien revenue de ce qui a été agité que nos populations y étaient hétérogènes, que la circoncision les arrêterait toujours, ou encore qu'il n'y avait à se faire musulman que les 'dénacés', c'est-à-dire les individus sortis de leur famille et de leur milieu".

Cette attitude de l'Eglise Catholique vis-à-vis des Musulmans ne semble pas avoir évolué au cours des années. Les rapports annuels de 1946/1947 parlent de la présence des musulmans comme "d'une plaie sociale et morale dans le pays". On fait valoir qu'ils détiennent le commerce et pratiquent une politique des prix exagérés. Dans le fameux livret *Amateka ya Kiliziya*, publié en 1948 à Kabgayi figure un petit chapitre sur les origines de l'Islam. A part le fait que la présence de l'Islam y est trop sommaire pour être exacte, on relève toujours une note d'hostilité. Nous verrons plus bas, pourquoi la référence à ce livret est importante.

Avec KAGABO, nous pouvons conclure que, à

la veille de l'indépendance, la marginalisation de la communauté swahili au Rwanda était achevée. Sous tous les points de vue, même politiques, car elle avait mis sur la 'mauvaise' carte. Au Rwanda, souligne l'ancien gouverneur Jean-Paul HARROY, beaucoup de Swahili se *révélaient hostiles à notre administration, notamment pendant la révolution, où ils prirent parti pour l'UNAR (Union Nationale du Rwanda)*" (2). Les événements qui ont suivi l'indépendance ont détourné l'attention de l'évolution de la communauté musulmane. Son histoire à la veille et au lendemain de l'indépendance reste encore à écrire. Il est significatif que KAGABO, encore en 1976, s'interroge sur l'avenir de l'Islam rwandais. "La communauté apparaît comme emportée dans l'ensemble des transformations qui s'opèrent dans le pays" (p.99). Et encore : "La communauté des rwandais islamisés n'a guère de chances de trouver au moins une position socialement reconnue" (p. 11). Eh bien, l'auteur s'est trompé.

● LA COMMUNAUTÉ MUSULMANE SORT SUR LA PLACE PUBLIQUE

Dans les années 1970, la société rwandaise ne se rend pas compte seulement que la communauté musulmane n'a pas disparu, mais qu'elle est bien vivante et en train de s'implanter solidement au Rwanda, et cela bien au delà de Kigali et Butare.

Ce n'est, certes pas, la présence de joueurs à nom musulman dans les équipes de football rwandaises, ou le nombre important de chauffeurs-mécaniciens musulmans au service de l'Etat, qui ont provoqué cette prise de conscience. Néanmoins, il faut parler statistiques : une enquête démographique réalisée en 1970 par le Ministère rwandais du Plan et le Secrétariat d'Etat Français aux Affaires Etrangères chargé de la Coopération dénombre 8,5 % de musulmans au Rwanda, alors que en 1973, l'Annuaire Ecclésiastique avançait le chiffre total de 23.003 musulmans, représentant à peine 0,6 % de la population totale du pays. Quant au recensement général de la population et de l'habitat, effectué en 1978, il donne un chiffre proche des sources ecclésiastiques, à savoir 0,8 % de la population, dont 9,7 % de

la population en commune Nyarugenge. La communauté musulmane ne dispose pas encore de statistiques propres. En attendant qu'on explique cette différence, on peut néanmoins supposer que l'Islam dépasse celui des 0,6 % de la population totale du Rwanda. Il constitue une minorité non-négligeable. La communauté musulmane est un fait social, dont l'Etat et les Eglises doivent tenir compte.

La vitalité de l'Islam au Rwanda est devenue subitement visible aux yeux de tous les Rwandais à l'occasion de la construction du Centre Culturel Islamique (CCI) de Nyamirambo, ainsi que de la mosquée à l'entrée du quartier de Bilyogo. L'Islam gagnait enfin l'estime par ce qui avait depuis toujours contribué au rayonnement des Eglises chrétiennes : les constructions. On savait que le christianisme avait quelque part des assises financières solides. On sait maintenant que la communauté musulmane elle aussi peut compter sur et faire jouer la solidarité arabo-musulmane. "KADHAFTI" - surnom du CCI - n'est que le symbole de ces nouveaux liens qui font la fierté de tout musulman et infligent respect à ceux qui ne le sont pas. Les musulmans du Rwanda sortent lentement de la marginalisation.

● LEUR CARTE DE VISITE : LES PUBLICATIONS

Pourtant, l'élément qui a contribué et qui contribuera à faire connaître les Musulmans et à donner à l'Islam la place qui lui convient dans la société, sont les publications. Pour la première fois dans son histoire au Rwanda, l'Islam se présente devant l'opinion publique. Nous disposons et nous disposerons dorénavant de sources écrites, émanant de la communauté musulmane elle-même, pour l'étude de l'Islam au Rwanda - et en vue d'un dialogue avec la communauté musulmane -.

Peu après son ouverture, le CCI de Kigali a lancé un bulletin (polycopié, une dizaine de pages), intitulé "UBUTUMWA BW'IMANA" (UI), dont le numéro 27 vient de paraître.

"A chacun Nous avons assigné une voie et une direction. Si Dieu l'avait voulu, Il aurait fait de vous tous une même communauté. Mais Il a voulu vous éprouver par la condition qu'Il vous a faite. Rivalisez donc dans les bonnes actions ! Vous retourneriez tous auprès de Dieu. Alors Il vous éclaireira sur les différends qui vous opposent".

(Coran, V, 48)

Les numéros sont distribués gratuitement, la gratuité étant d'ailleurs un élément qui caractérise toutes les activités du CCI : soins médicaux, matériel scolaire, uniformes, utilisation des salles, etc. (voir UI, numéro 1). Il s'agit d'un organe pour l'enseignement de la religion musulmane au Rwanda, avec textes coraniques en traduction kinyarwanda, commentaires des versets traduits, présentation des origines historiques de l'Islam, réponses au courrier des lecteurs, articles de controverse, nouvelles du CCI.

On devine l'importance et la gravité du passage de l'oralité à l'écriture pour la communauté musulmane du Rwanda en lisant dans plusieurs numéros la note qui invite les lecteurs à lire et à traiter des feuilles avec beaucoup de respect, même à les conserver, parce que y sont écrites les paroles de Dieu.

Les éditeurs du dit bulletin sont conscients que l'avenir de l'Islam dépend grandement du degré de formation. Or, la formation suppose la lecture. "Tumere nk'abandi" - soyons comme les autres -, dit l'éditorial du numéro 7 de UI, en insistant sur la nécessité de la lecture, et en s'étonnant que si peu de musulmans la pratiquent régulièrement (3).

Le CCI a également publié - en 1981 - trois petits livres qui ont été largement diffusés. Un petit dictionnaire arabe-kinyarwanda, une introduction à la prière et à son aspect technique (As-Salat), ainsi qu'une présentation sommaire de la religion musulmane

(Al-Islam). Les deux derniers livres sont bilingues et sont des traductions de manuels de base à l'usage de la communauté musulmane à travers le monde. La présentation de la religion musulmane et de la prière y est faite de manière très sobre, sans aucune polémique et sans controverse.

Notons enfin une autre publication musulmane en kinyarwanda, issue de l'AMUR - Association des Musulmans du Rwanda -, intitulée Al-Islam. Son but était également la formation religieuse de ses membres, mais voulait aussi donner des nouvelles de l'Association, comme, par exemple, dans son troisième numéro qui rapporte les détails des élections du nouveau comité de l'AMUR, dont l'actuel représentant légal est le Cheik NTAHONDI Amuran. Cette publication n'a connu que trois numéros et est actuellement suspendue.

● LA COMMUNAUTÉ MUSULMANE SE REVEILLE

Ces publications mentionnées, si modestes soient-elles, contribuent grandement à sortir la communauté musulmane de l'isolement et de la mentalité de ghetto. Celle-ci se présente délibérément sur la place publique, avec l'inconvénient - si c'en est un - que les personnes de l'extérieur ont dorénavant la possibilité de l'observer et aussi de la juger. C'est une arme à double tranchant, et tous les musulmans ne semblent pas encore disposés à jouer le jeu de la libre information.

Le réveil de la communauté musulmane au Rwanda, et surtout à Kigali, n'a pas manqué de susciter la curiosité, voir un intérêt réel, auprès des rwandais, ou au moins auprès de certaines personnes particulièrement attentives à l'évolution de la société rwandaise. Peut-on appeler l'année 1973 une date-clé ? C'est à ce moment-là en effet que les "NYIRANUMA" - l'Institut Séculier "Vita et Pax" - et les Pères Dominicains viennent s'installer à Nyamirambo, en plein "quartier swahili" qui formait à l'époque une entité encore assez homogène et repliée sur elle-même.

Si les Nyiramuna ont très vite établi "des contacts" avec la population musulmane grâce à leur dispensaire, "les pères", quant à eux, leur ont ouvert grandement les portes du Club Rafiki, centre de culture et de loisirs. Le Journal Rafiki aura été le premier à avoir tenu compte dans ses lignes de la réalité musulmane - jusqu'à l'application occasionnelle du kiswahili -. Il a parlé d'événements heureux, sans omettre de toucher du doigt les faiblesses. Il s'est fait la voix des controverses, qui, à la veille des élections du bureau de l'AMUR, secouaient la communauté musulmane. Il s'est fait des amis parmi ceux qui voulaient se faire écouter et qui appréciaient les petites nouvelles du quartier de Nyamirambo ... et des ennemis parmi ceux qui avaient quelque chose à cacher.

● LE JOURNAL IMVAHO PARLE DES MUSULMANS

En 1981, l'IMVAHO consacre pour la première fois un grand article - signé Felesiyani SEMUSAMBI - aux Musulmans du Rwanda. Dans son numéro 382, à l'occasion de l'inauguration du CCI à Nyamirambo, le Journal présente la communauté musulmane, du point de vue historique ainsi que sous l'aspect de sa composition actuelle. Sont-ils des étrangers ? Ou des rwandais comme d'autres, en train de s'insérer dans la communauté nationale ? La lecture de l'article laisse l'impression de la naïveté d'un premier contact entre deux groupes qui s'ignorent complètement et qui se côtoient pourtant depuis plus d'un demi-siècle.

L'éditorial de ce même numéro de l'IMVAHO est également consacré aux Musulmans. Ou plutôt au rôle et à la place des religions dans la société rwandaise. Il n'a rien perdu de sa valeur. "Avant d'être un musulman, un catholique ou un protestant ... tu es rwandais ... Ne te fais pas étranger dans ton propre pays ... Que toutes les religions sachent qu'il ne convient pas de tricher quand on travaille à une œuvre commune ... Que ceux qui s'élèvent les collines pour annoncer la Parole de Dieu se gardent de diffamer les autres ... Et qu'on laisse au Mungatwanda le temps de cultiver, car

il ne vit pas seulement de la Parole de Dieu, mais aussi des patates et des haricots ..."

Plus récemment, dans son numéro 523 du 19-25 mars 1984, l'IMVAHO consacre une page (non-signée) aux coutumes de mariage des Musulmans. Y-a-t-il un domaine plus complexe et plus chargé d'émotions quand on parle de l'Islam que celui de la législation matrimoniale ? L'auteur de l'article n'omet pas non plus de répandre une fois de plus le cliché du musulman polygame, friand de jeunes filles vierges ... et de donner aux filles musulmanes des conseils en vue de se libérer des contraintes que leur impose la religion.

La réaction ne s'est pas faite attendre. Deux semaines plus tard (n° 325), le Cheik Abdul HARELIMANA, celui-là même qui avait accordé une interview au journaliste de l'IMVAHO, se défend contre certaines insinuations dans l'article précité, en apportant des précisions non négligeables. Le débat démontre d'ailleurs une fois de plus, à quel point les rwandais ignorent les coutumes musulmanes (est-ce de leur faute ?) et l'urgence pour les Musulmans d'offrir à leurs compatriotes des informations plus précises et - pourquoi pas ? - une vie plus transparente.

Mais la question n'est pas si simple pour les Musulmans. Ils sont en effet concernés - et pas seulement pour ce qui est du mariage - par deux juridictions : en tant que citoyens par les lois rwandaises, en tant que musulmans par le Coran. Comment vivent-ils cette double appartenance dans un Etat non-islamique comme le Rwanda ? L'interdiction de la polygamie, stipulée par la Constitution rwandaise (art.25) concerne-t-elle également les musulmans, se demande très justement Yozefu NDABAMENYE dans son "ni koko se" ? (IMVAHO n° 526). Un rwandais musulman peut-il recourir à la juridiction rwandaise tout en faisant valoir que sur des points précis sa religion prévoit autre chose ? (4). Dans la mesure où la vie de la société musulmane est conditionnée par cette double appartenance, elle apparaîtra nécessairement aux yeux des rwandais comme

fondamentalement différente, sinon "suspecte", ce qui tend à favoriser l'isolement et la mentalité de ghetto d'une part, et les préjugés d'autre part.

● L'EGLISE CATHOLIQUE ROMPT LE SILENCE

L'Eglise Catholique, après avoir été hantée pendant des années par la présence de l'Islam au Rwanda, s'est trouvée en fin de compte dans un rôle tout à fait dominant et elle n'en parle plus. Il est significatif que nous n'avons trouvé aucun article concernant les musulmans ou l'Islam dans les Kinyamateka récents.

Néanmoins, le silence n'est plus total. L'imprimerie Euthymia à Butare, connue par ses petites brochures religieuses bon marché et à très grand tirage, a publié en 1982 un fascicule intitulé "Inzira z'abakristu b'Abanyafrika - Mu ntambwe za Mutagatifu Yohani." Il s'agit d'une traduction en kinyarwanda d'un des fascicules de l'excellent recueil de témoignages "Chemins de Chrétiens Africains", réalisé en Côte d'Ivoire par Raymond Deniel. Trois recueils ont été traduits, dont celui intitulé : "Sur les traces de Saint Jean". Il s'agit du récit de conversion d'un couple musulman au christianisme. Le récit, en forme d'interview, a été établi avec beaucoup de délicatesse, sans aucun esprit de triomphalisme, simplement en respectant un fait : le cheminement spirituel d'un couple qui a passé de l'Islam au Christianisme. Le lecteur chrétien qui suit leur cheminement découvre deux choses : c'est la personne de Jésus-Christ, à travers l'évangile de Saint Jean, qui a fasciné Abdal-rahman, qui a reçu au baptême le nom de Daniel. Le lecteur y découvre - deuxièmement - la pression immense de la famille d'Abdal-rahman et de son entourage exercée sur lui pour empêcher sa conversion et la rupture totale qui s'en suit. Ces deux aspects ne sont pas sans importance pour saisir à la fois le Christianisme et l'Islam, la spécificité de l'un et l'effort de l'autre pour garder la communauté intacte. Autant de récits de conversion peuvent-ils être gênants, autant celui-ci, nous semble-t-il, fait tenir compte d'un itinéraire spirituel qu'on

est amené à respecter, même si on n'est pas d'accord.

"Si nos divergences doctrinales sont profondes et irréductibles, nos convergences dans l'Amour de Dieu, le culte du Seigneur et la prière sont fondamentales. Qui oserait penser, en fin de compte, que le diplôme du salut sera décerné à celui qui, sur le vœu du Seigneur, rendra la meilleure copie en sciences religieuses ?!"

MOHAMED TALBI
Le Christianisme vu par
l'Islam

Le numéro 2/1984 de "NANYE NDABATUMYE", autre publication à grande diffusion de l'Eglise Catholique, est entièrement consacré à l'Islam. C'est la première fois depuis la publication de Amateka ya Kiliziya (en 1948) que l'Eglise offre à ses fidèles une présentation de la religion musulmane. Il n'est pas étonnant que cette publication connaît un grand succès auprès des chrétiens qui côtoient des musulmans et qu'elle a été consultée avec très grand intérêt par la communauté musulmane elle-même. Pour les musulmans, ce livret est une sorte de test : comment l'Eglise Catholique du Rwanda se situe-t-elle par rapport à l'Islam ? Comment présente-t-elle à ses fidèles notre religion ? Ce livret sera sans doute pour longtemps une référence et nous ne sommes pas sûrs, si les éditeurs et l'auteur, l'Abbé Denis SEKAMANA, ont saisi l'impact "politique" de la publication, l'importance qu'on lui accorde et le rôle qu'elle est appelée à jouer (5).

● UNE PRESENTATION BIENVEILLANTE DE L'ISLAM

Il faudrait demander aux Musulmans eux-mêmes d'apprécier le livret en question. Que diraient-ils de cette présentation de leur religion, de l'introduction historique, des points communs et des divergences avec la foi chrétienne dont parle l'auteur ? Il est possible que la communauté musulmane rejetera le livret

comme tel, parce que un non-musulman n'est, en définitive, pas habilité à parler de l'Islam. Il ne peut qu'en offrir un aspect fragmentaire, voir caricatural. Nous sommes par ailleurs conscients que ce même argument peut toucher le sousigné et son article. Il va de soi que nous sommes loin de partager ce point de vue qui met en question en définitive l'intersubjectivité et toute possibilité de dialogue. Un chrétien - croyant lui aussi - est habilité à parler de l'Islam, comme l'est un musulman - croyant lui aussi - pour parler du christianisme.

Dans son ensemble, nous considérons la présentation de la religion des Musulmans par l'Abbé Denis SEKAMANA comme respectueuse, conciliante et bienveillante vis-à-vis des Musulmans. Ce livret contraste sensiblement avec le ton agressif dans les positions auxquelles nous faisons allusion au début de cet article. Puisse la communauté musulmane et ses responsables découvrir et apprécier ce ton positif qui traverse tout le livre, surtout dans le texte du deuxième concile du Vatican au sujet des religions non-chrétiennes, qui y figure en bonne place. Cela n'empêchera pas de critiquer tel ou tel point du livret de l'Abbé SEKAMANA (a-t-il eu connaissance du livret *Al-Islam* ?), et de regretter l'absence de toute considération sur l'Islam-Civilisation, pourtant un élément constitutif de l'Islam et très visible. Et que les Musulmans ne s'étonnent pas d'y trouver des allusions à la "Guerre Sainte", plus précisément à la conquête violente de l'Afrique du Nord, dont il est question dans le livret. L'aspect guerrier de l'Islam à certains moments de l'histoire est un fait qu'il partage d'ailleurs avec le Christianisme. On peut le regretter, mais on ne peut pas le nier.

● QUAND LES MUSULMANS RWANDAIS PARLENT DU CHRISTIANISME

Comment l'Islam, lui, voit-il le Christianisme ? Plutôt que de nous tenir à quelques considérations générales, nous nous sommes intéressés aux points de vue qu'expriment les Musulmans du Rwanda au sujet

des chrétiens et de la foi chrétienne. Il y a quelques années encore, cette étude aurait été pratiquement impossible, tout simplement pour la raison que nous ne disposions d'aucun document écrit. L'enseignement dispensé dans les écoles coraniques et la prédication dans les mosquées seraient une autre source - peut-être la plus importante - pour étudier le regard que portent les Musulmans rwandais sur le Christianisme. Mais ce biais de la recherche est barré pour les non-musulmans. Depuis la parution de *Ubutumwa bw'Imana*, nous disposons d'une source écrite. Les non-musulmans peuvent dorénavant se faire une idée de l'argumentation des musulmans rwandais. *Ubutumwa bw'Imana* est "la carte de visite" théologique de l'Islam rwandais. Et nous ne savons pas si les responsables du CCI sont conscients que cette publication est perçue et jugée à l'extérieur comme telle ...

Les premiers numéros de *Ubutumwa bw'Imana* (UI) sont consacrés entièrement à la traduction en kinyarwanda et à l'explication - parfois étendue - de certaines sourates ou de certains versets-clé du Coran. Souvent on se sert des *Hadith* (6) pour le commentaire. Des précisions sur les origines historiques de l'Islam se trouvent dans beaucoup de numéros. Dans ces pages très denses et pas très faciles pour le lecteur non-initié, on ne rencontre pas d'allusions au christianisme, et aucune référence à des questions d'actualité ou à des aspects de controverse. C'est un Islam présenté de l'intérieur. Il s'explique par lui-même.

Dans le numéro 6, nous avons remarqué l'éditorial qui se plaint de l'ignorance actuelle des Musulmans et insiste sur la nécessité de renouer avec la grande tradition scientifique qui a fait la gloire de l'Islam jusqu'au 16^e siècle. Mais c'est le numéro 8, mars 1981, qui, dans son éditorial, touche un point qui concerne les non-musulmans. Qui peut être appelé "Kafir" ? Que signifie ce mot devenu une insulte ? Est-ce quelqu'un qui n'est pas circoncis ? Ou quelqu'un qui n'est pas musulman, comme pensent beaucoup de Musul-

mans ? Ni l'un ni l'autre. "Kafir" est celui qui ne croit pas en l'existence de Dieu, le païen par excellence. L'humanité - écrit l'éditorialiste - se divise en trois catégories. Les Kafir font la troisième, alors que les chrétiens et les juifs font partie de la deuxième, après les musulmans qui sont de la première catégorie. Les rapports que peut établir un Musulman avec des non-musulmans en matière de mariage, par exemple, sont conditionnés par l'appartenance à ces catégories.

La religion agréée aux yeux de Dieu est l'Islam répond le rédacteur - toujours en citant le Coran - à une question d'un lecteur qui demande quelle est la vraie religion parmi toutes celles qui prétendent l'être (UI, 17). L'Islam est le chemin de la vérité (UI, 22), la religion de tous les peuples (UI, 21).

Nous voulons le dialogue, nous le souhaitons mais un dialogue dans l'égalité. Et cette égalité exige que chacun soit ce qu'il est. Je refuse un dialogue dans lequel les musulmans soient les seuls autorisés à être fiers de leur religion. Les chrétiens ont aussi le droit d'avoir la tête haute. Nous avons des valeurs dont nous sommes les dépositaires. La première chose à faire est d'en prendre conscience, de chercher à en parler le plus simplement possible mais sans les trahir ni dénigrer les autres. Ce qui est grand est grand, chez les musulmans, les chrétiens, les agnostiques, chez tous les hommes.

Jacques JOMIER, op.
SE COMPRENDRE N° 84/04
du 23 mai 1984

● LE COURRIER DES LECTEURS REFLETE LA CONTROVERSE

C'est en effet le courrier des lecteurs qui ouvre dans la revue UI la controverse. A partir du numéro 8, nous retrouvons toutes les grandes et petites - mais typiques - questions qui conditionnent les discussions 'théologiques' des gens de la rue. Peut-on s'étonner, si elles se reflètent dans le courrier des lecteurs ?

Comment la rédaction s'y prend-elle pour répondre à ces questions, dont on devine facilement l'arrière-fond chrétien ? Tout d'abord - ce qui est bien évident - en présentant le point de vue musulman, références coraniques à l'appui. Deuxièmement - ce qui est bien différent - la rédaction cherche à montrer que l'évangile des chrétiens, la Bible, prouve à son tour ce que soutient le Coran, et que les chrétiens se trompent donc dans leurs interprétations - ou alors qu'on ne peut pas se fier aux évangiles -. Suivons le raisonnement - qui n'est pas typique pour les musulmans rwandais seulement - à l'aide de quelques exemples.

▲ L'Islam n'adhère pas à l'enseignement d'un Dieu un et trine que professent les chrétiens. Si les évangiles l'affirment, répond le rédacteur à une lettre, c'est qu'ils déforment l'enseignement de Jésus. Jésus n'était pas envoyé auprès de toutes les nations. Son message concernait le seul peuple d'Israël, selon Matthieu 10, 5-6 et Matthieu 15, 24 (UI, 8). Et ce message était strictement monothéiste.

▲ Il est interdit à tout homme de manger du porc (sic !). Si les chrétiens ne se tiennent pas à ce commandement universel, c'est qu'ils sont infidèles à Jésus qui, lui, affirme ne pas changer un iota des lois juives, selon Matthieu 5, 17, qui connaissent la même discipline (UI, 13).

▲ Selon le Coran (4, 157), Jésus n'a pas été crucifié et n'est pas mort ... Preuve supplémentaire en faveur de la vérité du Coran : parmi les Chrétiens

mêmes il y en a (sic !) qui l'affirment, comme les Modalistes et les Gnostiques. Et l'Épître aux Hébreux (5,7), ne dit-elle pas que Jésus a offert, au cours de sa vie terrestre, des prières et des supplications à celui qui pouvait le sauver de la mort ? (UI, 15).

▲ Les Musulmans ne sont pas tenus au repos le vendredi, jour de prière par excellence. Si les chrétiens chôment le dimanche, jour de la résurrection du Seigneur, ce n'est pas Dieu qui le leur demande, car il a permis à celui qui a une seule brebis de la retirer du trou dans lequel elle était tombée même le jour du sabbat, selon Matthieu 12,11 (UI, 16).

DEUX ARTICLES QUI PEUVENT ÉTONNER

Ubutumwa bw'Imana informe également ses lecteurs que Roger Garaudy s'est converti à l'Islam (UI, 21), le présentant comme exemple parmi ceux de la Religion du Livre qui avaient dévié et qui retournent à la vérité. On aurait souhaité en savoir plus sur l'itinéraire spirituel de cet homme qui, au cours de sa vie, a adhéré à plusieurs idéologies.

Le numéro 22 de UI, sous la plume de Idris BALINGE, s'attaque avec virulence à un petit livret d'histoire de l'Église publié en 1948 par l'Église Catholique et intitulé "Amateka ya Kiliziya". L'auteur voit dans le chapitre qui parle de l'Islam (p.65) un exemple classique de la volonté de l'Église Catholique de discréditer, voir diffamer l'Islam. Même si nous sommes de l'avis que la présentation de l'Islam dans le dit livret laisse deviner un ton polémique et semble sommaire au point d'être inexacte, on peut se demander s'il est opportun de se référer à un livre paru il y a bientôt 40 ans - et par surcroît introuvable - pour connaître l'attitude des chrétiens vis-à-vis des Musulmans.

Dans le numéro 26 de UI, nous avons relevé l'article de LIZINDE Shaffi Mohamed, "la vraie voie".

Cet article se propose d'esquisser pour ainsi dire toute la genèse des trois grandes religions, pour montrer à quel point elles convergent vers le prophète Mohamed, contrairement à ce qu'en ont fait les chrétiens.

LIZINDE n'omet pas de donner aux chrétiens le conseil de revenir à l'enseignement véritable de Jésus, duquel ils se sont séparés "comme l'Orient de l'Occident". Cet essai sur les trois grandes religions risque de souffrir de la même faiblesse que les Musulmans reprochent au livret précité "Amateka ya Kiliziya" : il est trop sommaire pour être exact. Mais on peut facilement trouver une excuse quand on sait que l'auteur est un jeune élève qui n'a ni l'expérience ni la compétence requises pour s'attaquer à un sujet si complexe et d'une telle envergure. Nous sommes sûrs que les rédacteurs de UI sauront veiller à choisir des collaborateurs compétents pour assurer à la revue, comme à ses débuts, le caractère sérieux et conciliant qui sied à une revue théologique.

Les Chrétiens et les Musulmans au Rwanda cheminent-ils vers une reconnaissance réciproque et le respect mutuel ? La constellation actuelle des signes permet d'affirmer que chrétiens et musulmans au Rwanda se trouvent à un nouveau point de départ ... De quoi sera fait leur avenir réciproque ?

C. LOMBRISER

NOTES

- (1) José H. KAGABO : La communauté dite swahili du Rwanda. Histoire d'une marginalisation. Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1975-76. Il n'existe probablement qu'un seul exemplaire au Rwanda... DIALOGUE en a parlé dans son numéro 89/1981.
- (2) Jean-Paul HARROY : RWANDA. De la féodalité à la Démocratie, 1955-1962. Paris 1984, page 123.
- (3) Sur les 400 abonnés à la Bibliothèque du Club Rafiki, environ 20 seulement sont musulmans, alors que le Club est installé dans un quartier à forte proportion musulmane.

(4) Cf. Une jurisprudence de la Cour d'Appel de Ruhengerie ; Revue Juridique du Rwanda 1983/4, pages 289 et suivantes.

(5) L'Abbé Denis SEKAMANA, auteur du fascicule "Idini y'abayisilamu" (Nanbye Ndadatamyé), Butare 1984, est aussi l'auteur d'un travail intitulé L'Islam en Afrique, présenté à l'Institut Sainte Marie, Arlon 1978.

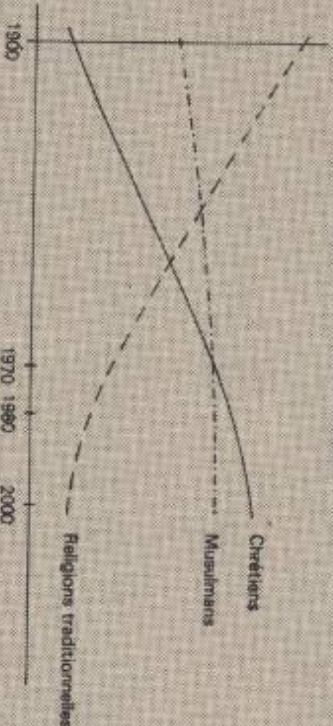
(6) Recueil des actes et paroles de Mahomet. Les hadiths font autorité, après le Coran, en matière de foi islamique.

MUSULMANS EN AFRIQUE

Pour 1980, l'Encyclopédia Britannica évalue la population africaine à 449.000.000 dont 190.000.000 de musulmans, soit 42,3 %.

Pour la même année, D.B. Barrett dénombre 189.728.390 musulmans pour une population totale évaluée à 460.857.250, soit le 41,2 %.

Le graphique ci-dessous, basé sur les chiffres les plus récents de Barrett, représente une évaluation du nombre respectif des fidèles de l'islam, du christianisme et des religions traditionnelles, entre 1900 et l'an 2000 :



Le graphique montre clairement que s'obtient à répéter que l'Afrique a une majorité musulmane est un lieu commun dépassé.

Source: PRO MUNDI VITA, Bruxelles 1983/2

DU KISWAHILI AU KINYARWANDA

L'Islam à la recherche d'une langue

Au Rwanda le Christianisme et l'Islam sont contemporains. Pourtant, si le premier eut souci de se faire traduire dès les débuts dans la langue du pays, l'Islam fut beaucoup plus lent à le faire. Ce n'est que ces dernières années que nous avons des publications islamiques en langue rwandaise. Signe certain d'un réveil musulman dans notre pays.

N.D.L.R.



Pendant des années, au Rwanda comme au Burundi, on a pris l'habitude de rapprocher l'Islam et le Kiswahili. Plusieurs raisons expliquent cette identification encore très fréquente entre "Musulmans" et "Bawahili", facteurs géographiques, historiques, sociaux, ... sur lesquels il est utile de revenir plus loin pour éclaircir une situation particulière. Il était normal, dans ces deux pays, que l'Islam emprunte la voie de l'arabe et, en particulier, celle du kiswahili. Or, depuis plus de trois ans, une autre voie s'ouvre, surtout par les publications religieuses musulmanes du Rwanda. Le Centre Islamique de Kigali/Nyamirambo lançait alors un petit journal intitulé "Ubutumwa bw'Imana" ; c'était la première fois qu'une brochure musulmane apparaissait dans la langue du pays. Et chose encore plus exceptionnelle, ce journal existe toujours et s'améliore constamment. De plus, à la fin de 1982, un autre mensuel assez semblable, organe officiel de l'Association des Musulmans au Rwanda, a eu une existence éphémère ; son nom est bilingue : "Al Islam - Akanyamakuru k'Umu-lyango w'Abayisilamu mu Rwanda" (A.M.U.R.).

Pour la région qui nous intéresse - Kenya, Tanzanie, Est du Zaïre, Rwanda, Burundi et autres

endroits - on notera que les Musulmans utilisèrent une langue bantoue par les structures grammaticales tout en incorporant de nombreux mots arabes, presque un sur six ou sur cinq. Et dans le vocabulaire religieux, la majorité des mots sont arabes. Le Christianisme lui-même, à ses débuts du moins, a dû emprunter tout un vocabulaire swahili-arabe : "Mungu", "Roho", "Malayika", "Abatagifu", ... Toutefois, dès le début, il a pris son expression en kinyarwanda malgré de tels emprunts.

REVEL MUSULMAN

Entre les deux polycopiés de quelques pages mentionnés plus haut, il y eut la publication (une vraie impression faite en Italie et plus exactement à Cagliari) de trois petites brochures, sous la direction du Centre Islamique de Kigali. Encore une fois, l'événement mérite d'être souligné : c'est la première fois, au Rwanda, que la communauté musulmane publie des textes en kinyarwanda et pour des Rwandais. Pendant toutes ces années, la littérature musulmane était en kiswahili et, pour certains, en arabe.

Dans ce grand complexe de Nyamirambo, - appelé populairement en "kinyarwanda" KWA KADHAFI -, là même où l'on trouve une grande bibliothèque, un magnifique amphithéâtre, une mosquée, des salles, des bureaux, un dispensaire et une école, le Centre Culturel Islamique vise un autre objectif : publier et diffuser dans tous les coins du pays des textes qui aideront non seulement les musulmans rwandais si peu habitués à lire sur leur religion quelque chose en kinyarwanda, mais interpellent aussi des chrétiens (et les autres ?) qui n'ont pas l'habitude de lire quelque chose sur l'Islam. La diffusion de ces livrets a été d'autant plus facile qu'ils ont été distribués gratuitement (à quel tirage ?). Deux brochures abordent l'essentiel de la foi islamique tandis que la troisième est plutôt un instrument pour s'initier à la lecture du Coran en arabe. Ce dictionnaire devient un outil de première nécessité dès lors que l'Islam est véhiculé non plus seulement en arabe ou en swahili mais aussi en kinyarwanda.

Dans la tradition islamique du pays, le phénomène de l'écriture et de la lecture n'est pas récent, soit en kiswahili, soit en arabe. Il simultanément avec celui du kinyarwanda très tôt codifié dans des ouvrages religieux chrétiens et d'autres livres. Il est peut-être même antérieur ... ? En effet, les plus anciennes correspondances et les premiers documents officiels comme les premiers livres qui ont pénétré dans le pays n'étaient-ils pas écrits en kiswahili ? Il y eut très tôt, en réalité, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture en kiswahili et la création de petites écoles coraniques (arabe et kiswahili). Toutefois, les alphabètes musulmans sont demeurés très nombreux, surtout des femmes : les écoles coraniques étaient rares tandis que les kinyarwanda devint rapidement la langue de l'administration, donc de la scolarisation et de la religion chrétienne.

Aujourd'hui, un processus nouveau s'amorce dans la communauté musulmane : scolarisation plus poussée et plus étendue, meilleure maîtrise du kinyarwanda et, par conséquent, la lecture et l'écriture de la langue nationale s'intensifient sans pour autant rejeter le kiswahili et encore moins l'arabe, toujours aussi nécessaire pour une "vraie" lecture du Coran. La première demeure une langue commerciale et d'échanges vers l'étranger ; la deuxième est la langue sacrée du Coran et de l'Islam. Et, de plus en plus, des jeunes s'initient sérieusement à l'arabe et consultent des commentaires du Coran tout en se préparant, du moins pour certains, à poursuivre leurs études à l'étranger, surtout dans des pays arabes. Mais, l'Islam rwandais ne peut pas s'enfermer dans l'arabe ou le kiswahili ; il récupère son langage propre lorsqu'il doit s'approfondir, s'exprimer, se diffuser et s'implanter. Tout cela au risque de demeurer une "religion étrangère" et "minoritaire". Désormais, dans le pays, les Musulmans publient non pas en arabe ni en kiswahili, mais en kinyarwanda. Et même les écoles coraniques, "primaires" et "secondaires" sont d'une expression kinyarwanda plus marquée qu'autrefois (mélange des enfants dans les écoles, matériel scolaire, ...).

"Al-Islam". Inzu-ndanga-muco wa Islamu, Kigali-Rwanda, Imprimé par Grafiche Elmas (Italie), Ukwakira 1981, 40 pp.

Ce manuel pratique, - 20 pages en kinyarwanda d'un côté et, de l'autre, 20 pages en arabe, - donne les points essentiels de la foi islamique : Dieu, les Anges, les Ecritures, les Prophètes, le Dernier Jour, ... D'une part, semblable production favorise un "Islam" plus adapté, plus réfléchi et plus conscient. Et nul ne pourra douter que les premiers bénéficiaires sont les musulmans eux-mêmes. D'autre part, les chrétiens "proches d'eux", géographiquement ou psychologiquement, trouveront dans ces quelques vingt pages une initiation facile et brève. Car, combien de chrétiens ignorent tout de l'Islam et des musulmans bien qu'ils les côtoient chaque jour ou qu'ils vivent au milieu d'eux ? Méfiance ou ignorance ? Beaucoup des deux ! Combien de chrétiens, par exemple, savent que les musulmans connaissent aussi Jésus dont le nom arabe est ISA dans le Coran ? Cette brochure de vulgarisation et de propagande parle d'Isa en indiquant entre parenthèses le mot kinyarwanda connu des chrétiens YEZU. Il en est de même pour Noé, appelé en arabe NUHU et que les chrétiens transposent en NOMA (mot aussi mentionné entre parenthèses).

Les traducteurs sont ainsi présentés :

- SULEIMAN RADJAB MASUUD, responsable de la Mosquée du Centre ;
- BALINGE IDRIS SALIM, du bureau de la Recherche dans le Centre ;
- KABANO IDI RADJAB, étudiant dans l'école coranique supérieure du Centre.

Ces traducteurs, pour parler des réalités de leur foi, ont emprunté largement, - consciemment ou non, - au langage chrétien kinyarwanda, surtout peut-être à celui des catholiques. Les mots du kiswahili ou de l'arabe sont rares. Le mot kiswahili MUNGU est même écarté systématiquement. Par ailleurs, les ressemblances avec

le langage chrétien sont très nombreuses : "kwemera Imana", "Paradizo", "Izuka", "Ibitabo bitagatifu", "gusenga", "gusiba", "Abamalayika", "umunsi w'imperuka", "isengesho", ...

Un chrétien ne sera nullement déconcerté par le vocabulaire. Il pourra même s'y méprendre, s'il n'est pas averti, sur le fond des réalités en cause. Un lecteur plus attentif et plus sensible au langage aura même l'impression qu'il y a plus de différences, au plan du langage, entre celui des catholiques et des protestants qu'entre celui des catholiques et des musulmans. En fait, les tensions à l'intérieur de l'écuménisme ne se situent pas au même niveau que celles du Christanisme vis-à-vis de l'Islam. Le musulman parle de sa foi en kiswahili et, avec un chrétien qui ne parle pas cette langue étrangère, il a tendance à s'expliquer dans un kinyarwanda "catholique" qui lui est souvent familier (fréquentation des écoles, lectures, radio, ...). Si le musulman parle de sa religion ou de celle des autres, il emploie donc assez spontanément le langage "chrétien - catholique" ; ce qui n'est pas le cas chez les protestants par rapport aux catholiques puisque chacun a une tradition propre plus marquée.

Certes des différences existent ... et c'est très heureux si l'on veut éviter des confusions. "Les prophètes", par exemple, reçoivent le nom d'"intumwa" (le mot signifie "apôtres" pour les chrétiens qui emploient le terme "abahanuzi" pour désigner les "prophètes"). Ces traducteurs connaissent bien le kinyarwanda écrit ; si leur langage se rapproche du vocabulaire chrétien, il serait ridicule de leur en faire grief ! Un fond culturel religieux existe au

Rwanda et chacun est libre d'y puiser à son aise; tout en étant conscient cependant des différences de contenu. En effet, des réalités propres à l'Islam prendront parfois, dans le langage kinyarwanda, une coloration originale : "ukwezi kwa Ramadhani" (le Ramadhan), "kugana inzu ntagatifu y'i Makka (le Pèlerinage à la Mecque),... Grâce à l'information, les chrétiens apprendront à ne pas dire "Kiliziya" pour désigner la Mosquée, ni "Batisimu" pour le rite de circoncision ou même pour l'imposition du nom, ni "Isakramentu ly'Ugushyungirwa" pour la cérémonie religieuse des futurs époux.

UN LIVRE DE PRIÈRES

"As-Salat". Inzu-ndanga-muco wa Islamu, Kigali-Rwanda, Imprimé par Grafiche Elmas (Italie), Ukwakira 1981, 31 pp. en kinyarwanda et 20 pp. en arabe, 17 illustrations dans le texte kinyarwanda. Les traducteurs sont les mêmes que ceux de la précédente brochure.

Il s'agit d'un petit manuel pour prier selon les rites de la tradition musulmane. D'une manière simple et pratique, ce livret décrit la manière de se préparer à la prière et d'accomplir les gestes tout en récitant les formules prescrites. Le texte kinyarwanda de prières est toujours accompagné du texte arabe transcrit d'une manière courante. Or, dans une remarque finale, il est nettement précisé que *"toutes les formules utilisées dans les prières doivent être dites en arabe, par exemple, dire ainsi "Allahu Akbar" et la souvate "Fatiha" et toutes les autres paroles prononcées pendant la prière. Nous les avons traduites et expliquées en kinyarwanda afin que chaque musulman puisse comprendre ce qu'il dit"* (p. 31).

Désormais les musulmans rwandais n'apprendront plus à prier selon une tradition orale et dans une langue étrangère. Ils pourront se référer à un guide pratique et précis, compréhensible et accessible à tous ceux qui savent lire. Un texte permet plus de précision et de fidélité et devient une référence à laquelle chacun peut recourir constamment. Une remarque négative enfin :

les dessins, sans doute empruntés à un livre étranger, représentent des personnages probablement africains, mais n'ayant nullement les traits des gens du pays !

UN DICTIONNAIRE ARABE - KINYARWANDA

"Digisiyoneri. Fateh-El-Rahman. Arabu-Kinyarwanda". Inzu-ndanga-muco wa Islamu, Kigali-Rwanda, Imprimé par Grafiche Elmas (Italie), Kamena 1981, 62 pp. et 2 photographies.

Il s'agit du premier dictionnaire Arabe-Kinyarwanda avec 3.000 mots environ. Et pour la première fois aussi, nous avons un dictionnaire imprimé à l'intention des Rwandais, surtout pour ceux qui connaissent ou apprennent l'arabe. Il a été traduit par trois jeunes rwandais :

- Professeur AHMED TEMBO ;
- Sheik SULEIMAN RADJAB ;
- Professeur IBRAHIM KHAMIS.

Ces traducteurs et les responsables du Centre Islamique rêvent d'atteindre les 50.000 mots ! C'est un professeur d'arabe du Centre, YUSSUF MUHAMMAD FATEH-EL-RAHMAN, qui est le concepteur.

Il faut au moins lire l'arabe (ce n'est pas nécessaire de le comprendre) pour pouvoir utiliser ce dictionnaire puisque l'ordre alphabétique est celui de l'arabe et que les mots sont écrits selon l'écriture arabe. Le schéma est partout le même et se prête bien à une utilisation facile. Voici les 6 premiers mots du dictionnaire (ne pas oublier de commencer par la fin et noter que la traduction française remplace ici les mots écrits en arabe) :

Yaragarutse	Il est revenu
Aragaruka	Il revient
Kugaruka	Revenir

Yarashatse	Il a voulu
Arashaka	Il veut
Shaka	Veux
Gushaka	Vouloir

Du côté du kinyarwanda, ce sont donc des verbes cités sous 4 ou 5 formes différentes : au passé, au présent, à l'impératif, à l'infinitif, ... Parfois, un substantif ou un autre mot est ajouté pour préciser le sens : "Izo imico myiza" ; "Guseka (undi)" ; "Vugiraho neza" ; ... Enfin, par souci de correction, une feuille d'ERRATA souligne plus de 70 fautes.

Les Rwandais qui apprennent à lire et à écrire l'arabe pourront faire une lecture plus profitable du Coran et des autres ouvrages en arabe. Face à cette langue, la tradition musulmane rwandaise demeure toujours très respectueuse ; une telle attitude ne peut nullement être comparée à celle du Christianisme vis-à-vis de l'hébreu, du grec ou du latin. Le musulman rwandais prie en arabe, lit le Coran en arabe ou le récite de mémoire en arabe (souvent sans en saisir le sens), il récite ou chante en arabe des parties plus ou moins longues des sourates, il est appelé à la prière et salue en utilisant des formules arabes. Cela demeure très typique. Pour sa part, le catholique rwandais d'autrefois connaissait bien quelques mots de latin, des chants en grégorien et même certains vocables grecs ou hébreux, comme KIRIYE, ALLELUIA et AMEN. Mais jamais, dans l'histoire du Christianisme au Rwanda, quel qu'un n'a eu l'idée, pour une meilleure compréhension de la liturgie, de préparer un dictionnaire latin-Kinyarwanda. Et qui aurait pu imaginer un dictionnaire Grec-Kinyarwanda pour une lecture du Nouveau Testament dans l'original ? L'attitude de l'Islam vis-à-vis de l'arabe a longtemps freiné l'expression en kinyarwanda. Le kishwahili passait mieux ... A la Mosquée, l'instruction ou les cérémonies du mariage peuvent encore se faire aujourd'hui en kishwahili. Mais le Coran sera lu nécessairement en arabe. Et, dans les publications, le texte arabe accompagnera toujours une traduction en kinyarwanda d'un extrait du Coran. Pourtant, à la Mosquée, le kinyarwanda

prend de plus en plus de place. On assiste alors à une nouvelle expression de l'Islam : ce n'est pas simplement question de tactique, ni d'opportunité, ... mais de vérité et de sensibilité !

Il s'agit d'arrêter le dommage pour notre "réputation" de catholiques du Rwanda (qui attendent toujours leur Bible) de voir (bientôt ?) paraître le Coran en arabe - kinyarwanda. Nos frères musulmans sont certainement plus libres par rapport à des questions de vocabulaire, moins soumis à toutes sortes de pression et moins dépourvus matériellement quand il s'agit de trouver de l'argent pour financer une pareille entreprise. Le Christianisme et l'Islam sont des "religions du livre"... ne l'une ni l'autre ne pourra y échapper dans l'avenir.

Au Rwanda, l'Islam a-t-il pénétré, par quelques biais encore trop inconnus, avant même l'arrivée des premiers missionnaires catholiques ou des premiers explorateurs européens ? Des Rwandais ont-ils entendu parler plus tôt, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, de l'Islam ? La pénétration musulmane sur les côtes de l'Océan Indien s'est effectuée par les Arabes et, plus spécialement par des groupes de réfugiés politiques et de commerçants venus du golfe arabo-persique (Voir Jacques JOMIER, "L'Islam aux multiples aspects", Bibliothèque du Centre d'Etudes des Religions Africaines, 7, Kinshasa, Faculté de Théologie Catholique, 1982, 188 pp.). C'est à eux qu'on attribue la fondation de villes comme Mombasa, Zanzibar, etc. Mais leur trafic jusqu'au Rwanda a-t-il pris aussi un caractère religieux ? "Au 19e siècle, écrit le P. JOMIER, des établissements arabes (le sang arabe étant en fait mêlé à beaucoup de sang africain dans les veines des habitants) formaient des relais sur les itinéraires de pénétration vers l'intérieur du pays et le lac Tanganyika ; ainsi les centres de Tabora,

Ujiji. Ce fut la suppression de l'esclavage, jointe au fait que les musulmans s'opposèrent à la colonisation européenne, qui permit à l'Islam de se répandre dans ces zones" (pp. 34-35).

Pour résumer, nous retenons comme un fait qu'un des courants d'expansion de l'Islam à travers l'Afrique relia les ports du Sud de l'Arabie et parfois ceux de Perse au côtes de l'Afrique Orientale sur l'Océan Indien. A propos d'un pays voisin du Rwanda, le P. JOMIER écrit : "Au Zaïre, la pénétration s'est faite à la fin du 19^e siècle, par le biais des "Arabes" dont le plus célèbre est Hamed ben Mohammad el-Murjebi (vers 19840-1905) connu sous le nom de Tipu Tip qui commença, collabora avec des explorateurs et fut à un moment Gouverneur du District des Rapides (futur Stanleyville - Kiangani). Dans l'Est, le district de Kasongo comprend une majorité de musulmans ; à Kiangani leur présence est sensible. Combien sont-ils en tout ? Leur nombre a été longtemps sous-estimé" (p.35). Retenons un fait pour le Rwanda : l'Islam a été véhiculé par le kiswahili.

DU KISWAHILI AU KINYARWANDA

La littérature musulmane écrite en kinyarwanda n'en est qu'à ses débuts : quelques traductions, de courts articles, un "catéchisme", un "livre de prières",... Et que faut-il compter en kiswahili pour le Rwanda ? De même, peu de travaux, en français ou dans une autre langue, étudient l'Islam au Rwanda, sauf quelques monographies ou mémoires, textes peu connus, sur l'histoire ou la sociologie. Bref, on est en présence d'un "Islam vécu" par un groupe minoritaire, avant-même toute expression écrite et toute re-lecture. Religion étrangère, le Christianisme s'est donné très tôt des écrits. L'Islam lui a une pratique développée (rites et coutumes) et un ensemble d'idées (dogmes et prières étant étroitement reliés) qui ont suffi, pendant des années, à bien définir le Musulman et sa Communauté. Plusieurs facteurs ont joué pour rattacher l'Islam au kiswahili d'une tradition orale, comme le commerce extérieur et

intérieur, l'urbanisation, la venue et l'installation des étrangers souvent musulmans et parlant cette langue... Somme toute, l'Islam du Rwanda a pris les traits de la ville, le langage commercial, la circulation vers l'Afrique de l'Est (Kenya, Uganda, Tanzanie) et même celle de la Somalie. S'il s'est greffé sur quelques coutumes traditionnelles du Rwanda, il a beaucoup emprunté à l'étranger voisin pour les fiançailles et le mariage, pour les funérailles et pour toute la vie quotidienne. L'absence d'un clergé étranger et le fait que les missionnaires étaient des africains (ou des arabes) laïcs sont d'autres raisons pour expliquer une tradition avant tout orale et étrangère. Maintenant, une autre voie est ouverte à l'écrit kinyarwanda... puisque la religion prend racine dans une population de plus en plus locale, moins concentrée dans des quartiers, plus ouverte pour s'étendre dans tout les coins du pays en dépassant les zones urbaines proprement dites. L'expression linguistique est le signe d'un nouvel Islam dont les couleurs vont peu à peu se dessiner dans le milieu.

"Le patrimoine commun à tous les musulmans est d'abord formé par un ensemble de dogmes et de lois, une fidélité au Coran et à la mémoire de Mohammad, la fierté d'appartenir à la communauté musulmane et un sentiment de supériorité sur ceux qui n'en font pas partie. Cela se retrouve partout. L'Islam est une eau claire, avec des propriétés bien déterminées et qui est la même partout. Mais le sol sur lequel cette eau coule peut être varié. Aussi dans chaque cas, l'eau prendra la couleur des pierres, du sable, de la terre qui forment le fond de son lit" (JOMIER, p.37). Il en est ainsi au Rwanda où l'eau prendra une couleur particulière à cause du kinyarwanda.

KW'IZINA LY'IMANA, NYILIMPUWE, NYILIMABAZI

C'est à travers la célèbre formule islamique - maintenant traduite en ces mots du kinyarwanda - que s'ouvre cette petite collection. Un dialogue islamo-chrétien, au Rwanda, peut se développer si les uns et les autres peuvent avoir accès à une littérature écrite.

L'enseignement du kiswahili dans les écoles ne suffit pas à rapprocher les deux groupes. D'un côté, l'arabe et le kiswahili rendaient l'Islam inaccessible à beaucoup de Rwandais. De l'autre, l'ignorance des chrétiens est souvent telle qu'elle est contraire aux "ouvertures" de Vatican II qui invite les fidèles à s'engager dans le dialogue islamo-chrétien. Puisse de telles publications aider aussi les chrétiens, surtout ceux qui sont convaincus de leur foi et engagés dans l'Eglise, à collaborer avec d'autres "frères croyants" dans un monde, surtout celui des villes, touché par l'athéisme, la matérialisme, la corruption, l'immoralité, l'indifférence, etc.

Musulmans et Chrétiens n'appartiennent-ils pas, tout comme les Juifs d'ailleurs, à la "Religion du Livre" ? Or un livre c'est un texte écrit, écrit d'abord dans une langue et pouvant être traduit pour devenir accessible à tous. Que l'Islam parle désormais, dans ses écrits, le kinyarwanda, qui pourrait le lui reprocher ?

G.-M. DION



PRINCIPALES CONCENTRATIONS MUSULMANES

Au RWANDA

Nyaturunge	: 8.479	Murambé	: 1.304
Rubavu	: 2.749	Ngoma	: 1.053
Kigoma	: 1.771	Rutonde	: 928
Kigombe	: 1.596	Nyamabuye	: 637
Kamembe	: 1.588	Nyabakindu	: 544
Bugarama	: 1.305	Tambwe	: 463

(Source : Recensement 1978)

Actualités rwandaises

QUI CONNAIT GUY KARANGWA ?

Le 12 juin dernier, le Directeur Général de la Culture et des Arts présidait, au Centre "IGIARI" de Kigali, la séance de vernissage d'une exposition d'une quarantaine d'œuvres d'un artiste-peintre rwandais, GUY KARANGWA. Pareille manifestation est assez peu habituelle dans ce pays pour qu'il vaille la peine de le souligner. GUY KARANGWA avait déjà manifesté ses talents au grand public du Rwanda dans deux expositions antérieures qu'il avait tenues, l'une à Kigali, en 1976, au Centre d'Echanges Culturels Franco-Rwandais ; l'autre, à Butare, en 1978, à l'Extension Universitaire. Certaines réalisations de l'artiste sont également exposées de façon permanente comme murales dans le hall de l'entrée de l'Hôtel des Mille Collines et surtout dans les nouveaux bâtiments du Centre de Formation et de Recherche Coopératives - IWACU.

N.D.L.R.

Guy KARANGWA est né en 1952 à Bisenga dans la commune Kabarondo en préfecture de Kibungo, "un coin du pays où l'on aime dessiner", comme le dit l'artiste. Déjà à l'école primaire, il s'adonne au dessin pour son plaisir. En 1971, après avoir terminé son "tronc commun" à Rwamagana, il s'oriente vers l'École d'Arts de Gitega. Tout en poursuivant ses études secondaires, il s'initie au dessin technique, à la composition et au dessin réel. Sa première exposition de 20 dessins sur carton se tient en 1974 au Centre Culturel Français de Bujumbura. De retour au Rwanda, il est toujours animé par la passion de peindre. Mais pour vivre, il devient lettriste au service d'entreprises de Kigali qui font appel à ses talents pour composer leurs enseignes.

Guy KARANGWA manifeste, dans ses peintures, une grande maîtrise des formes et des couleurs. Refusant de se laisser enfermer dans un style unique,

Dans l'Eglise au Rwanda

Du Latin au Kinyarwanda

Toute langue s'enrichit d'emprunts étrangers. Le Kinyarwanda ne fait pas exception. Lorsque ces mots concernent la religion, on quitte le domaine de la recherche en linguistique pure pour évoquer, nécessairement les problèmes de l'inculturation ou de l'incarnation d'une doctrine dans une nouvelle zone culturelle. C'est le double intérêt du mémoire d'Emmanuel RWANGOMBWA.

N.D.L.R.

Emmanuel RWANGOMBWA : la traduction du Missel catholique

du latin en kinyarwanda. Essai d'analyse sociolinguistique. Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de licencié en Langues Modernes (Français-Kinyarwanda), Université Nationale du Rwanda. Faculté des Lettres, Ruhengeri, septembre 1983, 177 pages.

★ DE LA DIFFICULTE DE TRADUIRE ★

Excellent mémoire que celui d'Emmanuel RWANGOMBWA. DIALOGUE est d'autant plus heureux d'en publier la recension qu'aux dires même de l'auteur, l'idée lui en a été donnée par un article de Monsieur l'Abbé A. MISAGO, paru dans la revue (n° 88 de septembre-octobre 1981) et intitulé : "A propos d'un projet de Missel unique pour le Rwanda".

Après une introduction générale présentant le mémoire, son intérêt et ses limites (p. 1-12), dans un premier chapitre, l'auteur traite rapidement de "Théorie

Il est en perpétuelle recherche d'une expression personnelle. Il reconnaît qu'il n'a pas de maîtres, même si certaines peintures pourraient laisser soupçonner une influence de Picasso ou autres peintres cubistes. Son oeuvre non figurative laisse perplexes beaucoup de rwandais plus familiers avec une peinture réaliste. "Mes peintures sont pour eux comme des devinettes dont ils doivent chercher la réponse", de dire KARANGWA. Quant au choix des couleurs, selon son propre témoignage, il est lié à ce qu'il veut dessiner et aussi aux jours où il dessine. Son inspiration prend toujours sa source dans l'univers qui l'entoure. Toute l'oeuvre de KARANGWA est marquée de l'empreinte de la quotidienneté africaine et rwandaise. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir le catalogue de sa dernière exposition : mère et enfant, la danse, sagesse du vieillard, tambourinaires, divination, culte de Ryangombe...

Lorsqu'on demande à Guy KARANGWA quelles sont les difficultés qu'il rencontre dans son travail, il mentionne le manque de local adéquat pour peindre, une connaissance insuffisante des outils et des techniques, l'absence d'autres dessinateurs avec qui partager ses réflexions et aussi ... les soucis de la vie qui entravent la créativité.

Son rêve le plus cher est de pouvoir se promener pour voir ce que l'on fait ailleurs et faire connaître à l'étranger ses propres oeuvres et à travers elles, son pays.

Y. POMERLEAU

Nous sommes désolés d'avoir dû faire un choix et de devoir remettre à plus tard la publication de plusieurs articles qui restent en attente. Nous nous en excusons auprès de nos auteurs.

Aidez-nous à accélérer notre rythme : vos dons nous permettraient d'augmenter le nombre de pages !

DIALOGUE

et pratique de l'activité traduisante" (p.13-24). Je ne retiens, parmi tant d'autres, qu'un seul élément qui rend bien le problème que pose toute traduction : Déjà dans l'antiquité, Saint Jérôme insistait sur la nécessité de ne pas traduire mot à mot, mais de donner l'esprit et le sens du message global. Pour se prémunir contre les éventuelles critiques, il a d'ailleurs ajouté une préface à sa traduction. Cela n'empêcha pas sa traduction du Nouveau Testament de provoquer un tollé d'indignation et de réprobation dans les milieux cléricaux et laïcs à telle enseigne que certaines gens disent que toute sa vie s'en est trouvée affectée (p.14)!

★ LES EMPRUNTS

Le deuxième chapitre aborde directement l'un des aspects de la traduction du Missel : "l'emprunt dans la version rwandaise de l'Ordo Missae" (p.25-64). Il traite d'abord des emprunts au swahili. Il est évident que je ne peux reprendre ici toute la discussion concernant le premier mot étudié "Mungu" = Deus, Dominus (Dieu, Seigneur). Mais la conclusion me semble bonne : au lieu d'employer deux mots pour traduire Dieu, "Mungu" et "Imana", le Missel ne devrait en avoir qu'un : Imana (et "ubumana" pourrait tout aussi bien traduire "divinité" qu'"ubumungu").

L'auteur demande aussi pourquoi, pour les termes suivants : "inema" = gratia (la grâce) et "-tagatifu" = sanctus (saint), on a de nouveau 2 mots différents, l'un emprunté au swahili "inema" et "-tagatifu" (et ses composés), l'autre kinyarwanda : "ingabire" et "-ntungane" (et ses dérivés). Les termes kinyarwanda ne suffisent-ils pas ? Par exemple, on a dans le Gloria : "Car toi seul est saint", traduit par "Kuko ali wowe gusa utunganye", et dans le Credo : "l'Eglise, une, sainte, catholique ...": "Kiziya imwe, itunganye, gatolika ...".

A propos du terme suivant "roho" = spiritus, l'auteur signale une autre anomalie : ce terme "roho" traduit les deux mots latins et français "esprit" et "âme".

Pour éviter la confusion, ne pourrait-on pas garder à "spiritus" son sens originel = souffle, et le traduire par "umuka", et garder "roho" pour l'âme ? On emploie d'ailleurs beaucoup aujourd'hui en kinyarwanda courant, le couple "umubili" et "roho" (corps et âme). Et ainsi, on ne confondrait plus esprit et âme.

Si l'auteur est jusqu'à présent peu favorable aux mots empruntés au swahili, il n'en va pas de même pour le mot suivant "malayika" pour "angelus" (ange). Et il en donne la raison : "étant donné que la concept d'ange n'existe pas en kinyarwanda, l'emprunt du mot "malayika" est venu à point nommé pour pallier à cette absence" (p. 46).

C'est pour la même raison qu'il rejette le terme suivant "umubikira" pour "virgo" (vierge). Dans le langage courant le terme "umubikira" signifie "religieuse", "soeur". De plus, emprunté au swahili, on pourrait croire que le concept de virginité n'existe pas dans la culture rwandaise. Ce qui est faux, le terme latin "virgo" se traduisant normalement soit par "isugiri", soit par "umukobwa w'isugiri" ou encore "umwari". Ainsi l'auteur suggère de modifier le texte de l'Ordo Missae "c'est pourquoi je supplie la Vierge Marie", traduit actuellement "Nicyo gutungye nyinginga Mariya Mutagatifu, umubikira iteka".

Pour les derniers mots, l'auteur accepte l'emprunt au swahili : "umusilikali" (soldat), "isaha" (heure), "divayi" (vin), "umugati" (pain), "umusalaba" (croix). Ces termes désignent des éléments de culture absents du Rwanda ancien. Ils font partie aujourd'hui du langage courant et on éte bien intégrés sur le plan phonologique, ce dont fait foi l'orthographe actuelle, différence de celle du swahili : askari, saa, divai, mkati, msalaba.

Il en va différemment pour les termes empruntés au latin. Non seulement, ils ne font pas partie de la langue courante (ils restent "jargon religieux"), mais le plus souvent, phonologiquement parlant, ils ne res-

pectent pas la structure (et l'orthographe) du kinyarwanda. Il s'agit de "Patri" (Père, qu'on peut d'ailleurs confondre avec "Padi" = père), "Gatolika", "Ivanjili", "Kiliziya", "Pasika", "Isakramentu", "Umu-saserdoti", "Batisimu", "Altari", "Umwepiskopi", "Papa" (on peut ajouter "Ukaristiya" et sans doute d'autres termes).

L'auteur note justement : "Au cours d'un exercice de traduction d'une langue dans une autre, lorsqu'on rencontre des difficultés de trouver une équivalence convenable, le premier réflexe est d'intégrer immédiatement le mot qu'il faut traduire dans la langue cible, plutôt que d'aller chercher une équivalence dans les langues voisines à cette cible. Cette démarche ne démarque n'intervient probablement qu'à un second stade puisqu'elle exige un certain recul et une certaine recherche. Les termes tels que "universite" et "legislative" (université et électricité) ont sans doute précédé dans le lexique actuel du kinyarwanda leurs doubles "kamunyuza" et "amashyamba" respectivement emprunté au kinyundi et au kiganda" (p. 56).

J'ajouterais que ces derniers termes ont toutes les chances de supplanter rapidement et définitivement les premiers, et de mieux s'intégrer au kinyarwanda courant. Il serait trop long de reprendre ici toutes les considérations faites par l'auteur sur ces emprunts au latin, mais je retiens une remarque pertinente : il vaut toujours mieux n'avoir qu'un terme pour une réalité. Alors pourquoi "Dawe" et "Patri" pour Dieu le Père ? "Patri" ne renvoie pas toujours dans l'esprit du chrétien rwandais moyen à la paternité divine, alors que si l'on mettait "Dawe" ou "Data" à sa place, il n'y a pas lieu de se méprendre (p. 61). Pourquoi "umwepiskopi" et "umushumba" pour l'évêque ? Un seul vocable suffirait.

* LES NEOLOGISMES

Dans le troisième chapitre "la traduction par des procédés néologismes", l'auteur aborde la question des néologismes (p. 66-91). L'abbé Kagame, l'un des principaux traducteurs de l'Ordo Missae de 1969 - il

fit d'ailleurs seul une grande partie du travail - est "célèbre" dans ce domaine : n'a-t-il pas créé beaucoup de mots nouveaux ?

De nouveau, je ne puis reprendre ici que quelques remarques de M. RWANGOMBWA, et renvoie le lecteur intéressé au mémoire lui-même pour le reste :

[1.] Pourquoi inventer des mots par substantivation de l'infinifit quant un substantif existe déjà ?

Ainsi "ukuzuka kwa Yezu" (le "ressusciter" de Jésus) est un terme gauche par rapport à "izuka" (résurrection), plus naturel et d'ailleurs employé dans le Credo. De même "ugushaka" (le vouloir par rapport à "ubushake" (la volonté). Par contre "ugusiba" (le jeûne) se justifie puisque le substantif n'existait pas ; "la notion de jeûne ascétique étant inconnue dans les mœurs des Rwandais avant l'introduction du christianisme" (p. 73).

[2.] Deuxième remarque : pour la création des mots, il faut suivre les règles de la langue. Ainsi "il se-rait souhaitable que "salut" soit plutôt traduit par "ubucungure", car ce dernier terme est beaucoup plus concret pour traduire le fait d'être racheté. Le lexème "ubucunguzi" est quant à lui peu naturel, voire même maladroit et cocasse" (p. 79).

[3.] Le danger de certains néologismes, les termes composés, c'est qu'ils sont en réalité des éléments lexicaux qui ne se rencontrent guère dans la langue courante. "Ils appartiennent à un discours technique familier au curé et à ses ouailles, encore que certains de ces mots soient complètement absents pour tout locuteur rwandais peu clerc. Ils sont l'image assez fidèle de leurs correspondants d'origine. Ils ont l'avantage d'être expressifs mais en contrepartie, ils ont le défaut de manquer de naturel" (p. 80).

Emmanuel RWANGOMBWA cite "Umubyeyi-Mubikira" (la Vierge Mère, auquel il propose de substituer "Umubyeyi w'Isugi"), "Umushobora-byose" (Tout puissant ; il propose "Ushobora byose"), etc... Rien ne s'oppose à cette simplification !

[4.] Pour les métaphores (néologismes de sens), l'auteur trouve que c'est souvent une bonne solution. Quand il n'existe pas de mot adéquat, on peut employer un terme imagé voisin. Ainsi pour traduire "calice", "inkongoro" (pot à lait) lui semble meilleur que "igikombe" (gobelet) : le calice ressemble au pot à lait en tant que récipients faits pour contenir des boissons considérées dans chacune des cultures en cause comme plus ou moins "sacrées". Le mot "igikombe" qu'on veut lui substituer n'est plus adéquat. Il signifie initialement "gobelet" et s'il s'agissait de choisir entre un gobelet et un pot à lait, on plutôt entre "inkongoro" et "igikombe", nombreux sont ceux qui choisiraient probablement le premier. Autre argument : l'"inkongoro" n'étant plus en usage, et le mot en voie de disparition, on pourrait avec opportunité, l'employer pour nommer un autre objet qui lui est vivant ; le mot "inkongoro ya Missa" est d'ailleurs familier de beaucoup de chrétiens pour désigner le calice (p.88).

[5.] Dernière remarque : la métonymie se justifie dans de nombreux cas (procédé qui consiste à remplacer un terme par un autre plus large). L'auteur cite l'exemple de la prière du "Notre Père" où le mot "pain" est traduit par "ifunguro" qui signifie initialement tout ce qu'on offre à manger ou à boire. Plutôt que demander à Dieu de donner chaque jour du pain (que beaucoup de Rwandais ne mangent que rarement et certains jamais), il est légitime d'employer un terme plus large.

★ PRECISIONS ET SOUPLESSE

Cette dernière remarque nous invite à passer au quatrième chapitre qui traite justement de "la fluidité du sens de certains mots dans la traduction de l'Ordo Missae" (p. 92-111). Ici l'auteur invite les traducteurs parfois à plus de précisions, parfois à plus de souplesse.

▲ Précision dans le vocabulaire : ainsi le mot "imbaga" (foule) est employé pour traduire cinq mots latins rendus ainsi en français : "famille", "peuple", "troupeau", "masse" et "race humaine". Or dans le pre-

mier cas, on aurait pu employer "umulyango" (famille) et dans le dernier "ubwoko" (race) sans aucune difficulté ! Et au lieu d'employer "urukundo" (amour) pour "delectatio", "amor", "caritas" et "bonitas", les traducteurs n'auraient-ils pas pu faire preuve de plus d'imagination ?

▲ Précision aussi dans le sens des termes : par exemple les verbes dans le "Gloria" : "benedicere" (bénir) = "gushima", "gratias agere" (rendre grâce) = "gushima" de nouveau, "glorificare" (glorifier) = "gusingiza".

Dans la traduction oecuménique de la Bible, nous préconisons "gushima" pour "bénir" (plus juste, me semble-t-il que "guha umugisha" proposé par l'auteur). Pour "rendre grâce", nous avons adopté "gushimira", et pour "glorifier" "gukuzza" (qui est véritablement son équivalent le plus exact).

▲ Par contre plus de souplesse, quand un mot, juste en kinyarwanda, revêt aussi d'autres significations. Ainsi "gutsinda" signifie "vaincre", mais aussi "abattre" (un arbre, par exemple). Or dans la préface de la Sainte Croix, le texte actuel "que l'ennemi victorieux par le bois fut lui-même vaincu par le bois" est traduit en kinyarwanda par un texte qui peut se traduire tout autrement : "que celui qui avait fait abattre l'arbre, par l'arbre fut abattu". L'auteur suggère de remplacer le texte actuel "uwali waratsindashye igiti na we azatsindashye igiti", par un autre qui éviterait toute confusion possible : "uwali waraganjishye igiti nawe azaganjishye igiti", ou si l'on veut garder le verbe "gutsinda", "uwali waratsinze akoresheje igiti na we azatsindwe n'igiti" (p. 105).

Le verbe "kwenda" est lui aussi polysémique. Il possède entre autres les significations suivantes : "prendre", "être sur le point de", "faire l'amour avec". Par cette dernière acception qui a trait au sexe, le mot est en passe de devenir tout à fait tabou. "En kinyarwanda, les termes qui se rapportent aux fonctions sexuelles et mêmes à certaines fonctions

physiologiques (*excrétions*, p. 2) sont en principe bannis de la conversation poétique. On remplace d'ailleurs habituellement ce verbe "kwenda" par "gufata" (prendre) ou "kwakira" (recevoir). Aussi est-on étonné que dans le Credo une forme de ce verbe soit utilisée (ce qui choque d'ailleurs plus d'un) !

★ EVITER LE CHARABIA DES TRADUCTEURS

Ce n'est qu'au cinquième chapitre "les correspondances morpho-syntaxiques" (p. 112 - 136) et au sixième chapitre "quelques faits stylistiques dans la traduction de l'Ordo Missae" (p. 137-160), et à mon avis trop rapidement, que l'auteur traite de l'autre aspect de la traduction, le plus important en fait : non plus la traduction de mots, mais la traduction de phrases, de textes.

Dans ce domaine aussi il fait de très bonnes considérations, mais parfois trop superficiellement et, dirait-on, pressé d'en terminer, comme si avec les quatre premiers chapitres il avait abordé l'essentiel des problèmes de traductions ! En fait, c'est quand on aborde la syntaxe, qu'on quitte le dictionnaire, que l'on entre directement en confrontation avec les plus importants problèmes de traduction.

En ce domaine, E. RWANGOMBWA a saisi des points importants : si le latin (comme le grec et le français d'ailleurs) est basé avant tout sur le substantif (au point qu'on peut avoir des phrases sans verbe), il n'en va pas de même du tout en kinyarwanda, où le verbe est la base de la langue (et à lui seul peut constituer une phrase). Cela explique qu'on ne doit jamais traduire mot à mot, mais souvent rendre des adjectifs, des substantifs, des prépositions, des adverbes et d'autres mots par des formes verbales en kinyarwanda, avec les dangers qui y sont liés : se tromper parfois.

Je voudrais donner un exemple repris de la traduction oecuménique de la Bible. Si en grec (en latin et en français), quatre substantifs peuvent se suivre, en

kinyarwanda, cela choque. Pour traduire Marc 1, 4 : "Jean vint au désert prêchant un baptême de repentir pour la rémission des péchés", la nouvelle traduction "yohani yatungutse mu butayu, atangaza ko abantu bagomba kwisubiraho bababwiriza kugira ngo bababwirirwe ibyaha" me semble mieux respecter le génie de la langue rwandaise que la traduction de l'Abbé KAGAME par exemple : "yohani yaduka mu icyangwa, yigisha batisimu y'ubwicungiza ibabwirirwa by'ibyaha".

En fait, comme le remarque E. RWANGOMBWA, en ce domaine, les traducteurs de l'Ordo Missae de 1969 ont souvent bien agi, même si ce fut encore assez timidement. Il relève cependant deux erreurs de correspondance : "Ndemera ko Mungu ari umwe" (Je crois que Dieu est un) ne rend évidemment pas le sens de "je crois en un seul Dieu". La deuxième erreur est le cas d'une proposition introduite par "kugira ngo" (pour que) rendant un "ut" d'explication et non de but. Mais je pense qu'il y aurait bien plus à dire en ce domaine !

L'auteur nous met sur la piste dans un excellent paragraphe intitulé "équivalence formelle et équivalence dynamique" : "C'est pourqu岸, tout en respectant rigoureusement la contenu historique, culturel et social du texte, l'on est souvent amené à reformuler la forme linguistique - structure grammaticale, choix et usage des mots - de sorte que rien ne paraisse gauche et maladroite. Autrement dit, on doit éviter à tout prix le "charabia des traducteurs", une sorte de langue artificielle que arrange les mots de la langue-cible selon les règles de la langue-source. C'est à ce niveau qu'intervient en traduction la distinction entre équivalence formelle et équivalence dynamique" (p. 138).

L'auteur passe cependant trop rapidement sur le sujet. Alors que tout son mémoire est illustré de nombreux exemples, dans ce dernier chapitre, il n'en est plus que quelques uns, et devient fort théorique. Il donne un exemple de mauvaise traduction qui s'attache à traduire littéralement le texte latin (la préface de l'épiphanie), et un exemple de bonne traduction où

l'on est très loin du mot à mot, et même du mot pour mot : c'est la phrase de l'élévation, finale du Canon de la Messe, où le résultat est très heureux.

Avant déjà été assez long dans cette recension, je ne dirai rien d'autres éléments signalés par l'auteur (archaïsmes, ellipses, additions, rythme, poésie, etc...) pour reprendre la conclusion de son dernier chapitre que je fais mienne :

"Dans la traduction de l'Ordo Missae, les deux méthodes de traduction ressortissant en fait à la stylistique s'affrontent incessamment : il s'agit de l'équivalence formelle et l'équivalence dynamique. Il est par exemple remarquable que ce sont surtout les préfaces qui nécessitent de formules lourdes et archaïques, à cause du souci de littéralité et donc d'équivalence formelle qui guidait les traducteurs.

Par contre, la traduction des prières eucharistiques nous a semblé beaucoup plus réussie sur le plan stylistique que global, notamment la première et la quatrième. Cela est dû au fait que la traduction de ces deux dernières a été l'œuvre de toute une commission, ce qui ne fut pas le cas pour les autres chapitres de l'Ordo Missae. C'est du reste dans la première prière eucharistique que nous avons extrait les meilleurs exemples de "monceaux" bien traduits. C'est-à-dire ceux qui sont traduits sur le modèle de l'équivalence dynamique. Nous espérons que c'est ce même modèle de traduction qui guide l'actuelle commission chargée d'effectuer une nouvelle traduction du Missel" (p. 156).

G. THEUNIS

PROCHAIN NUMERO : 107
DOSSIER : L'UNIVERSITE DU RWANDA

A travers livres et revues

Un dictionnaire agro-pastoral

Serge DESOUTER, Abrégé Agro-Pastoral Rwanda,
Agence de Coopération Culturelle et Technique,
Paris 1982, 236 pages.

● UN OUVRAGE TECHNIQUE MAIS PASSIONNANT

Vient de paraître aux éditions de l'ACCT un livre signé S. DESOUTER et intitulé ABRÉGE AGRO-PASTORAL RWANDA. Un ouvrage bleu de format maniable, imprimé en Belgique, publié sous le contrôle scientifique et technique des presses agronomiques de Gembloux et comportant un avant-propos signé François OMONO-NGHEMA, Secrétaire Général de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT).

Encore un ouvrage écrit sur le Rwanda par un étranger, sur un sujet bien rwandais ; encore un appel lancé aux intellectuels et techniciens rwandais.

On dit souvent que les ouvrages techniques, pour lesquels les auteurs se donnent tant de peine, ne se lisent presque pas. Ingratitudes ? Peut-être. Les uns les trouvent si peu attrayants à cause précisément de leur niveau de technicité et d'objectivité qui les rend plus ou moins insipides. D'autres, avec un à priori catégorique, les laissent aux savants, ces infortunés qui, entend-on parfois dire, fourvoient le plus clair de leur existence dans les tortueuses méandres de la science...

On ne peut cependant porter ce jugement sur l'Abrégé Agro-Pastoral Rwanda dans lequel le lecteur rwandais découvrira un ouvrage technique certes, mais passionnant, qui fait état de la richesse d'une culture et d'un mode de vie de plus en plus méconnus. En effet, mises à part les quelques scorées et imperfections que contient l'Abrégé, les qualités de cet ouvrage sont indéniables et son intérêt est évident, notamment sur

le plan de la recherche en terminologie, en ethnographie, en pharmacopée traditionnelle et en agriculture et élevage.

● "RWANDA" OU RWANDAIS ?

Avant même d'ouvrir le livre de DESOUTER, le lecteur est frappé par le titre "Abrégé Agro-Pastoral Rwanda". Abrégé, sans doute, parce que les activités agricoles et pastorales des rwandais constituent tout un monde qu'un livre de quelques 236 pages ne peut qu'abrégé. Qu'est-ce qui, dans le Rwanda traditionnel, n'était pas agro-pastoral ? Qu'est-ce qui, dans la vie rurale (presque la totalité de la population) ne l'est pas ?

Le lecteur s'étonnera cependant du qualificatif "rwanda". Dès qu'il apparaît dans les expressions du type "milieu agro-pastoral rwanda", "patrimoine rwanda", "fait rwanda", "société traditionnelle rwanda", "savoir technique rwanda", "langue rwanda", etc., le terme "rwanda" pour le moins déroute le francophone, plus soucieux du génie de la langue que de la force des conventions passées entre membres de groupes plus ou moins restreints. Pourquoi d'ailleurs parler des "Rwanda" quand on sait qu'il s'agit du "munyarwanda" (UM) ou de "ruraux rwandais" ? (p.7). Le caractère "barbare" du langage technique doit être un mal nécessaire, voire un accident et non une fin en soi ...

● UN INDEX ALPHABETIQUE ET GLOSSAIRE DE NOMS SCIENTIFIQUES

Comme il apparaît si clairement dans la table des matières, l'Abrégé comprend une introduction et 7 sections thématiques (sol, végétaux, animaux, transformation des produits, équipement rural, ciel et conditions climatiques, mesure du temps) consacrées au milieu agro-pastoral du munyarwanda. L'ouvrage comporte un précieux index alphabétique kinyarwanda qui ajoute à sa dimension didactique et encyclopédique (les sections thématiques) une dimension purement documentaire. Cet aspect documentaire d'un ouvrage de consultation

est renforcé par un "glossaire de noms scientifiques" qui donne le correspondant rwandais des termes scientifiques "iatins" utilisés notamment en zoologie et en botanique. Par cet aspect, l'Abrégé Agro-Pastoral Rwanda s'adresse aux chercheurs et aux spécialistes.

Dans l'index comme à l'intérieur des sections thématiques, les entrées sont rangées par ordre alphabétique des initiales des radicaux. Sur ce, M. DESOUTER perpétue une tradition qui tend à s'imposer aux lexicographes qui travaillent sur le kinyarwanda. C'est un principe de classement auquel on reproche de faire appel à des prérequis scientifiques pour consulter le dictionnaire. Mais n'est-ce pas là ignorer la structure spécifique du kinyarwanda et le fait que la consultation d'un dictionnaire nécessite un certain nombre de connaissances élémentaires de cette langue ?

Dans l'application de ce principe de classement, le lexique de DESOUTER, par endroits, ne retrouve pas l'initiale du radical que l'analyse morphologique dégage. Certains radicaux que l'Abrégé reprend entre parenthèses n'existent pas dans la langue rwandaïse, tels les radicaux-pili (vipère), -potore (vache aux cornes tordues), -perume (mâle des animaux), -zovu (éléphant)... Cela montre peut-être à quel point le classement par initiale du radical peut, pour certains mots, rendre pénible la consultation du dictionnaire pour un usager qui ne maîtrise pas bien la commutation et les règles morphologiques et orthographiques qui "transfigurent" les initiales des radicaux.

● UNE REELLE SYMPATHIE POUR LE MONDE RURAL

Dans l'introduction, M. DESOUTER se fixe pour objectif de tirer et de protéger de l'oubli les connaissances traditionnelles que les paysans rwandais avaient développées dans le domaine agro-pastoral. Il se propose, à travers l'inventaire que constitue l'ouvrage (environ 5000 termes), de codifier le patrimoine culturel rwanda (sic !), lançant ainsi un sérieux défi aux "jeunes générations" ainsi qu'aux "techniciens étrangers" pour qui le domaine choisi par M. DESOUTER n'est rien d'autre

que "choses du passé", folklore et "primitivité". Bravo à ce technicien étranger, résolu à prendre la vie agropastorale du paysan rwandais (d'hier et d'aujourd'hui) en réelle sympathie, sans "naïve admiration" et "sans ethnocentrisme".

L'un des plus grands mérites de l'Abrégé aura sans doute été de chercher à regarder le monde agropastoral rwandais de l'intérieur. C'est, dans plusieurs domaines où l'ethnocentrisme a défiguré la réalité africaine, le seul regard qui soit réellement intègre. On sent dans l'ouvrage de DESOUTER le travail d'enquête qu'il a effectuée pendant dix ans (1968-1977). L'auteur de Ubusitani bw'imboga (1974), Uworozi bw'inkwavu (1976), Uworozi bw'amatungu magufi (1978) et de Uworozi bwa kijyambere (1979) n'est pas un nouveau venu, ni dans le domaine, ni dans le pays. Il inspire confiance, contrairement à nombre d'experts grassement financés, qui "débloquent", effectuent des enquêtes sommaires et repartent quelques jours plus tard pour ensuite publier des conclusions abusives sur la région ou le pays observés, ainsi que sur les "contrées" plus ou moins voisines

● UNE INFLUENCE DU NORD ET DU CENTRE

Sur le plan de la représentativité régionale du patrimoine que dégage et fixe l'Abrégé, il est ce pendant à noter, avec DESOUTER lui-même, que les informations ont été "récoltées auprès des agriculteurs et des éleveurs de bétail dans le nord et le centre de la République Rwandaise". Ceci n'est sans doute pas significatif quant à la réalité décrite. Il existe au Rwanda une certaine homogénéité climatique et des techniques agro-pastorales. Hormis la jeune génération de citadins de naissance qui se forme, tout lecteur rwandais "se reconnaît" dans l'Abrégé. C'est sur le plan terminologique que l'échantillonnage choisi par DESOUTER peut limiter la compréhension d'un ouvrage aussi varié et aussi riche.

En effet, le lecteur rwandais étranger à la région du Nord et du centre, éprouve parfois des difficultés à retrouver l'équivalent "local" du terme repris par l'Abrégé. Ceci crée le danger, chez quelqu'un qui n'a

pas de connaissance encyclopédique, des variantes régionales qui existent dans tel sous-lexique, de voir abusivement à travers la variation linguistique une fausse classification des éléments décrits. Ainsi, risque-t-on de voir dans "Ishaza" et "Ijeli" deux variétés de petit pois.

Par ailleurs, il apparaît que les 63 "variétés de haricots" inscrites dans l'Abrégé n'existent pas toutes. Il serait intéressant de réorganiser cette liste et d'y faire apparaître les synonymes et les "surnoms" par lesquels les rwandais nomment, perçoivent et appréhendent les variétés de haricots. On retrouverait certainement des synonymes et des surnoms dans les 8 variétés de petit pois, les 51 variétés de patates douces, les 56 variétés de bananes, les 116 variétés de sorgho ! etc...

A travers l'Abrégé qui est consacré pour plus de la moitié aux végétaux (66 pages) et aux animaux (49 pages), le lecteur pourra observer le degré de correspondance que le génie anonyme des rwandais a systématiquement instauré entre le nom des plantes et leurs vertus médicinales, présumées ou attendues.

Le chercheur en pharmacopée rwandaise trouvera dans l'ouvrage de DESOUTER quelques recettes communes et des indications sur la posologie. Peut-on écarter le fait que le garde-malade, sans autre recours, se tourne vers l'Abrégé en quête désespérée de quelque "truc" à essayer, s'il a le cœur à lire un ouvrage technique ?..

● UNE INVITATION AUX CHERCHEURS

A côté des efforts consentis pour kinyarwandiser les secteurs modernes de la vie nationale, l'Abrégé apparaît d'emblée comme un défi. Un défi lancé à l'opinion selon laquelle tout est à créer en matière de terminologie technique en kinyarwanda. Les sept sections abordées par M. DESOUTER ne sont certainement pas les seules à s'inscrire sans équivoque dans le domaine agropastoral. Elles constituent cependant une preuve irréfutable du fait que plusieurs éléments de cette termi-

nologie existent. Pourquoi créer à tout prix ou emprunter des mots alors que la langue en dispose dans son fonds lexical ? Somme toute, cet ouvrage constitue un clin d'oeil à ces besogneux créateurs de l'Urutonde, parfois abusivement attirés par la créativité, au détriment de la documentation et de la recherche. Puis- se le patrimoine dégagé par DESOUTER leur être sinon une source permanente, au moins un modèle de créativité et un matériau pour divers néologismes sémantiques ...

L'Abrégé Agro-Pastoral constitue une invitation aux chercheurs pour que, dans leurs disciplines respectives, ils évitent la dangereuse politique de la table rase, qui légitime parfois l'emprunt linguistique injustifié et la création de néologismes techniques qui ne sont pas indispensables.

Comme le dit bien François OMONO-NGUEMA dans l'avant-propos, l'Abrégé Agro-Pastoral Rwanda de S. DESOUTER est "à la fois un dictionnaire et ouvrage d'agriculture et de sociologie".

Bien que technique, l'Abrégé n'est pas destiné aux seuls spécialistes, auxquels il ouvre de bonnes perspectives de recherches plus ponctuelles. En se dominant comme sujet la curiosité de la vie rurale des rwandais, l'Abrégé s'est mis en rapport direct avec tous les rwandais cultivés.

Eût-il couvert toutes les régions du pays, classé et défini certaines entrées avec une plus grande rigueur, eût-il surtout été illustré, l'Abrégé serait sans aucun doute un chef d'oeuvre. Mais ne l'est-il déjà grâce à la minutie avec laquelle la richesse et la diversité de la vie rurale des rwandais sont inventoriées et décrites ?

J.B. KARANI

infini (l'animal). Ovis arvis : brebis, mouton, ovins : élevés par les possesseurs de grand bétail, les moutons suivent librement les troupeaux de vaches. Animal sacré ou rituel dont on ne mangeait pas la chair, le mouton rwandais est d'assez petite taille. Il est probablement le résultat d'un croisement entre le mouton guinéen et le mouton barbare à grosse queue. Il n'a pas de laine mais des poils.

Courrier des lecteurs

Un double anniversaire

Le Père MUSY me demande si je serais d'accord pour qu'on souligne, en hommage au *sacerdote*, le double anniversaire qui m'échoit cette année, à savoir 80 années d'âge et 50 ans de *sacerdote*.

Il me suggère aussi de rédiger pour la Revue un texte où je répondrais à deux questions : "Qui et quoi vous a mis sur le chemin du sacerdoce alors que vous étiez étudiant à l'Université de Louvain ? De toutes ces années de ministère sacerdotal, quelles furent vos plus belles joies ?"

On est fort embarrassé devant pareille requête, parce qu'on n'aime pas parler de soi. Mais l'heure est à l'action de grâces.

Le désir de rendre hommage au *sacerdote* et, en même temps, de dire ma reconnaissance à ceux qui m'ont soutenu en regrettant de ne pouvoir les nommer tous, fait tomber les hésitations.

Jean Massion

● UNE PREDICATION DECISIVE

Oui, au sortir du collège, je prenais, comme beaucoup de mes compagnons de classe, le chemin de l'Université de Louvain. Chaque année, durant l'Avent et pendant le Carême, avaient lieu à l'église St-Michel les "Stations" : trois prédications particulièrement destinées aux étudiants et préparant aux fêtes.

Celles de l'Avant 1924 furent confiées au Père

Pierre CHARLES, jésuite, professeur au Collège théologique de son Ordre à Louvain et missiologue très connu. Le prédicateur avait interpellé les étudiants : "Vous êtes des favorisés à plusieurs titres : et parce qu'ayant la chance d'étudier à l'université, et parce que pouvant mener cette formation dans un cadre qui veut promouvoir l'esprit chrétien. Des milliers de jeunes gens de votre âge, de par le monde, n'ont pas cette chance. N'y a-t-il pas là pour vous un appel ? Les universitaires catholiques de Louvain ne peuvent-ils rien faire pour partager ces privilèges ?"

La suggestion faite par le Père CHARLES trouva écho chez les étudiants et bientôt naissait l'A.U.C.A.M. (1), Association Universitaire Catholique d'Aide aux Missions. Je fis partie de la première équipe.

Voulant prendre les choses au sérieux, je décidai de dépasser le stade d'une vie chrétienne de tradition pour ne pas dire de routine et de commencer par une retraite "fermée", la première de ma vie. A l'époque les retraites étaient rares. La seule que j'avais connue était ce qu'on nommait la "retraite de vocation" en rhétorique, où la prédication sur base des "Exercices" de St-Ignace alternait avec les cours habituels. J'y avais trouvé les Exercices mais pas la vocation.

Cette fois, je partais pour KAIN, près de Tournai, où s'était installé le Collège théologique dominicain de SAULCHOIR (2), pour m'intégrer dans un groupe d'universitaires désireux d'approfondissement spirituel. La session de trois jours était animée par un dominicain, le Père VANNEUFVILLE.

C'est lui qui me fit faire les premiers pas et m'aidera à ce que KAIN ne soit pas un jour de grâce sans lendemain. Je lui garde une vive reconnaissance.

La retraite suivante, animée cette fois par un jésuite à la maison de retraite de Notre-Dame de XHOVENONT, à LIEGE, devait marquer une étape décisive. Le Père VILAIN - il n'avait de vilain que le nom - était un des aumôniers de l'AUCAM. Il était doté d'un véritable charisme de prédication, à l'abri de tout bourrage de crâne.

Les exposés se faisaient à la chapelle et étaient suivis d'un temps de recueillement. Que s'est-il passé après son exposé sur l'Incarnation ? Ce sont des choses qu'on vit mais qu'on arrive que difficilement à exprimer.

A un moment donné, j'ouvris les yeux, agenouillé sur mon prie-Dieu. Je regardai autour de moi : la chapelle était vide. J'avais été comme attaché au temps, envoûté par l'inouï de l'amour de Dieu venu vivre parmi les hommes pour les arracher au péché et leur offrir sa vie en partage. Sans équivoque, j'avais perçu qu'il y avait là un appel à rendre don pour don. C'était chose décidée : plutôt que de donner seulement quelques heures de mon existence à la diffusion de la "Bonne Nouvelle", j'y consacrerai toute ma vie et je partirais aux Missions.

Sans tarder, je fis une démarche auprès d'un institut missionnaire et on posa les jalons de mon admission. On me pria d'abord d'achever mes études.

C'est alors que je fus victime d'une grave et longue maladie qui semblait remettre mon projet en question. Heureusement, je pouvais compter sur les avis et l'aide spirituelle de plusieurs apôtres. Ils me firent comprendre que ma santé délicate ne devait pas être une impasse et que, si elle m'empêchait de partir en terre de Mission, elle n'empêcherait pas mon entrée dans un séminaire diocésain.

Dans cette nouvelle orientation, déterminant fut l'avis du Chanoine Jacques LECLERCQ, professeur aux Facultés Universitaires St-Louis à BRUXELLES. Je le retrouvai depuis un temps déjà dans le noyau qui préparait la naissance de la revue "La Cité Chrétienne" (3).

● "NOUS RESPIRONS UN AIR CHRETIEN"

Quand je me remets ces souvenirs en mémoire, deux choses émergent.

▲ Tout d'abord le rôle irremplaçable de la prière, des temps de recueillement dans le dialogue avec le Seigneur, pour que chacun voie clair dans sa vie.

Coincidence ? Ce serait, plus tard, pour l'animation spirituelle des rencontres sacerdotales que Mgr PERRAUDIN me demanderait de venir au RANDA. Ce serait pour moi aussi une tâche de prédilection que l'animation de retraites à des religieux, des religieuses et aux étudiants de secondaire.

▲ Ensuite le bienfait que constituent, au long de la vie, les avis d'amis sûrs, pas nécessairement prêtres, mais éclairés et capables de discerner l'appel de Dieu chez ceux qui les interrogent sur les options à faire. On appelait cela jadis "la direction spirituelle". Peu importe le nom, mais un ami susceptible de nous faire sortir du flou, des hésitations, des craintes et de nous aider à nous engager. Il y a là, me semble-t-il, une relation propice à l'éveil des vocations, à condition, bien sûr, qu'aucune pression n'intervienne.

Je m'en voudrais de ne pas relever deux facteurs qui constituaient comme la terre où le germe de ma vocation sacerdotale était enfoui en profondeur : je veux parler du milieu familial et des prêtres qui furent mes professeurs.

Dans le milieu familial, nous respirions un air chrétien et, au cours des jours, nous nous imprégnions d'une échelle chrétienne des valeurs. Au collège, où tous les titulaires de mes classes d'humanités étaient prêtres, j'essuyais sans m'en douter une image du prêtre marquée de nombreux traits attirants.

Ma chance fut-elle tellement exceptionnelle ?
Que de mercis il faudrait pouvoir expliciter !

● LA METHODE CARDIJN

Quelles furent les plus belles joies de toutes ces années, me demanda-t-on dans une deuxième question.

Je répondrais volontiers que toute la vie du prêtre est une joie, à la manière de la joie paisible de Jésus dans l'Evangile. La source de cette joie, de cette sérénité est l'édification du Peuple de Dieu à laquelle

le prêtre voue dorénavant son existence.

Sans doute, sérénité, joie, marquée par des heures d'épreuves, d'anxiété parfois, voire de l'un ou l'autre Gethsémani auquel les faiblesses personnelles ne sont pas étrangères, pas plus que les échecs. Mais l'édification du peuple de Dieu, au rythme du temps qui est le nôtre, ne laisse pas de place à la morosité. S'il est vrai, comme dit St-PAUL, que ceux-là sont fils de Dieu qui sont poussés par l'Esprit de Dieu, à combien plus forte raison les prêtres. Et la joie les accompagne. L'édification du Peuple de Dieu marque à chaque époque de son histoire d'une empreinte particulière.

Pour les prêtres de mon ordination, c'était l'heure d'Action Catholique, notamment de la J.O.C. (Jeunesse Ouvrière Chrétienne). Il était demandé aux prêtres d'être les animateurs d'un des premiers objectifs de la J.O.C., à savoir constituer une école de formation et d'action pour les jeunes dont beaucoup, à cette époque, ne fréquentaient l'école que jusqu'à leurs 15 ans. Quelle admiration, quelle action de grâces pour le prêtre s'appliquant à cette tâche exaltante de la formation d'un groupe de militants, avides de se former par la lecture, la méditation, la réflexion en commun, débouchant sur un engagement.

CARDIJN avait vu juste en préconisant pour la méthode jociste le fameux : "VOIR, JUGER, AGIR". Comment l'aumonier d'une section n'aurait-il pas été dans la joie lorsque des jeunes, ayant terminé leur travail commencé tôt le matin, s'imposaient les dix minutes quotidiennes de méditation avant de se mettre en route pour une soirée de contacts apostoliques ?

Et quand ces jeunes fondaient un foyer - c'était l'heure de l'exaltation de la famille - et se retrouvaient dans des équipes de quartier, la joie du prêtre était alors en prise directe sur la vie. Le Christ au cœur de la formation, le Christ au cœur de l'équipe, le Christ au cœur de l'action : j'eus la grâce de pouvoir vivre cela durant 23 ans de ministère paroissial en Belgique !

Grâce d'autant mieux ressentie que pendant 21 ans j'avais "grandi" avec un même peuple de Dieu dans une paroisse qu'on m'avait demandée de fonder.

La base de l'édifice reposait sur 7 équipes de quartier prenant en charge l'ascension humaine et chrétienne des habitants. Le travail de tous était coordonné à la fois par le Conseil paroissial et par les services d'un Secrétariat paroissial dont les religieuses hospitalières du Sacré-Cœur et leurs associés étaient les infatigables chevilles ouvrières. Cela se passait autour des années 35 à 55. Chaque dimanche, l'Eucharistie, réunissant les assemblées chrétiennes, était un temps fort où, en tout bien tout honneur, on assurait une participation en avance de 20 ans sur le Concile Vatican II.

● LES "FRANCS-TIREURS" DU CARDINAL

Une autre grâce m'était réservée durant mon travail en Belgique : les liens de communion d'idéal avec d'autres prêtres.

Non seulement au plan paroissial, cela va sans dire, mais aussi sur le plan de la recherche pastorale, à une époque où ce n'était guère de mode, les initiatives étant habituellement réservées à la hiérarchie.

L'abbé R. KOTHEN, entré au séminaire à la fin de ses études de pharmacie, avait mis sur pied pour une réflexion pastorale ce qu'on nommait "l'Entraide sacerdotale". Il m'avait associé étroitement à cette entreprise.

Convaincu que partout où pénétraient des religieux, notamment des Jésuites et des Dominicains (sic) les prêtres "séculiers" - quel vilain mot ! - étaient voués au mutisme ou à la submersion, il était entendu que l'Entraide sacerdotale n'accueillerait que des prêtres diocésains.

Il est malaisé aujourd'hui de comprendre comment on ait pu en venir là. C'était le moment où chaque dénomination religieuse avait ses secteurs propres, le prêtre diocésain laissant aux religieux le soin de se spécialiser entre eux dans telle ou telle forme d'apostolat.

L'Entraide sacerdotale avait suscité des groupes de réflexion d'une dizaine de membres, parfois davantage. Chaque année une semaine d'études pastorales réunissait les prêtres autour d'un thème de pastorale où tous les confédérés étaient des prêtres diocésains (4).

Cette manière drastique de travailler avait au moins comme effet de secouer la torpeur dont les prêtres diocésains étaient menacés. Le Cardinal VAN ROEY était mis au courant du travail de l'Entraide sacerdotale. Il en appelait les responsables ses "francs-tireurs", en ayant bien soin de ne pas les désarmer.

● L'APPEL DU RWANDA

Appelé en 1958 par Mgr PERRAUDIN à venir travailler au Rwanda, l'animation spirituelle des rencontres sacerdotales qu'il m'avait demandée d'assumer à travers l'immense diocèse de KABGAYI allait me mêler intimement à l'Eglise rwandaise (5).

L'accueil était d'abord motif de joie, accueil du vicaire apostolique (6) sans doute, dans des relations de confiance qui ne se démentiraient pas, mais aussi accueil des confrères.

Chaque mois en voyage pour 7 centres de réunions, transportant les prêtres n'ayant pas de véhicules, encore rares à l'époque, passant la soirée à découvrir, grâce aux confrères, ce pays où je venais d'arriver, j'ai pu apprécier la gentillesse et l'esprit fraternel des prêtres rwandais et des Pères Blancs constituant, à l'époque, le clergé des paroisses. En même temps que la joie de l'accueil, la joie de l'initiation au monde dans lequel je vivrais désormais.

Petit à petit, l'Eglise se révélait avec son caractère d'universalité, dans le Chef de ses prêtres. Déjà les Pères Blancs avaient pris soin de diversifier les nationalités de leurs membres. Mais bientôt, d'autres instituts religieux viendraient se joindre au travail missionnaire.

Oui, c'était chaque fois une joie de retrouver dans les réunions du Conseil presbytéral une image de l'Eglise, lorsque des prêtres de dix nationalités et de dix instituts différents essayaient de construire ensemble le Peuple de Dieu, sous la présidence de l'évêque.

Dès le début s'ouvrit aussi devant moi le panorama d'une Eglise où les laïcs n'avaient rien à envier, au plan de l'engagement, à leurs frères de Belgique. Les groupes compacts des BAKURU B'INAMA (7), qu'elles qu'aient été les bavures de la routine, les responsabilités confiées dans la pastorale des centrales, l'outil extraordinaire que constituaient les services du BUKARANT (7) à une époque où le secrétariat paroissial faisait à Bruxelles figure d'exception, constituaient des sources d'étonnement mettant le cœur à l'optimisme. Chaque liturgie du dimanche, des fêtes, des célébrations sacramentelles, comme le baptême et la confirmation, renouvelait sans cesse l'étonnement. Elle suscitait une joie familiale, celle que réserve le peuple de Dieu à ceux qui y participent.

Une autre approche de l'universalité de l'Eglise était le Concile Vatican II, de 1962 à 1965.

Chaque texte provoquait une joie nouvelle. Ce que l'on pressentait des mises au point nécessaires était maintenant assumé par les évêques et offert au Peuple de Dieu. La Constitution dogmatique sur l'Eglise et la Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps renouvelaient la réflexion des prêtres et fournissaient à la prédication une matière inépuisable. En vérité, ces textes lus, annotés, repris dans les prédications, furent une de mes meilleurs joies.

● ET DIALOGUE ...

Je ne répéterai pas ici ce que fut "DIALOGUE" dans ce travail au Rwanda (8).

Je remercie Dieu de m'avoir permis, par la revue, un accès fréquent auprès des élites rwandaises, non seulement au sein du comité responsable, en perpétuel mouvement, mais à l'occasion des contacts que menageait la rédaction de la revue.

J'aime souligner aussi la liberté d'expression, voire la confiance que témoignaient et témoignent encore les autorités du pays aux textes de la revue. Un haut fonctionnaire de la Communauté européenne bien au courant des problèmes africains, à qui un abonné montrait un numéro de DIALOGUE, s'étonnait et admirait qu'on puisse s'exprimer si franchement au Rwanda.

● JE DIS "MERCI", VOILA TOUT !

On ne peut tout dire puisque la joie suintait partout.

Il faut souligner cependant l'apport du témoignage des congrégations religieuses. Je voudrais les remercier toutes de ce qu'elles m'ont apporté.

Il ne s'agit pas, bien sûr, d'établir un palmarès. Je dis "merci", voilà tout ! Merci à toutes les congrégations mais spécialement à celles avec lesquelles je fus, de par les circonstances, particulièrement en contact, comme les Carmélites et les Bernardines. Que d'attentions, que de délicatesses, que de motifs d'édification !

Un merci chaleureux va aux Soeurs de l'Assomption. Aumônier de leur noviciat durant dix ans et partageant largement la prière des Soeurs, combien je fus stimulé à prier à mon tour !

Voir les religieuses faire généreusement l'adaptation voulue par le Concile - adaptation rimant parfois avec apparence de révolution - tout en gardant la fidélité à la prière, avait une réelle valeur pour le prêtre témoin de ce renouveau. Dieu en soit remercié !

● ET POUR FINIR ... ELOGE DE L'HUMOUR !

Je voudrais terminer ici ce texte, à la fois très long et très court. Que personne ne croie avoir été oublié s'il n'a pas été mentionné parmi les créateurs des moments de joie qu'il a suscités. Dieu sait combien il m'a comblé de joie dans tant d'amitiés précieuses et combien je l'en remercie.

Mais il m'est impossible de taire que j'eus la chance d'approfondir au Rwanda la place de l'humour dans la vie du prêtre. Dans cet approfondissement, les Pères Blancs ; très spécialement l'un d'entre eux qu'il n'est pas besoin de citer.

J'ai retrouvé quelques lignes jetées sur le papier d'un Cahier de Notes personnelles le soir du 2 juillet 1975. Qu'on me pardonne d'en faire, peut-être naïvement, confiance au lecteur. Elles témoignent que parmi les joies de mes années de sacerdoce figure une "vertu" qu'on ne rencontre nulle part dans les catéchismes où il faudra peut-être un jour l'introduire, je veux dire l'humour.

* "De la méditation de ce matin, j'emporte une lumière. Elle n'est pas nouvelle, mais elle peut me renouveler. Pour avoir raison des limites que j'éprouve, surtout du fait de l'âge, pratiquer l'humour.

L'humour est la vertu qui nous dispense de nous prendre au sérieux. Il est un avenu de faiblesse, mais sans goût d'amertume. Il révèle une sage lucidité, mais sans l'indécence d'une fausse humilité.

* Il est d'abord avenu vis-à-vis de soi-même, mais avenu porteur de confiance. Pour reconnaître que certaines tâches sont hors de portée, il ne tombe pas dans une attitude de démission à l'égard de toutes les tâches.

* Il est un aspect de la patience souriante de Dieu. Il préserve de l'orgueil comme du découragement. Il met les autres à l'aise et gagne la sympathie. Il amorce le dialogue, si souvent rendu malaisé par une suffisance qui aux antipodes de l'humour.

* Avant de pratiquer l'humour avec les autres, il faut le pratiquer habituellement avec soi-même. C'est la condition de notre sincérité et pour que l'humour avec autrui ne soit pas abîmé par l'agressivité.

Il n'y a d'humour valable qu'un humour humble. Et on ne pratique pas l'humilité avec l'humilité des autres.

* Pratiquer un sain humour est une grâce. L'humour ne serait-il pas, lui aussi, un don du Saint-Esprit ? Une spiritualité doit-elle être guidée pour être valable ?

* Voici, Père, que je m'ouvre à cette grâce de l'humour. Puissé-je en vivre tout au long de cette journée. Puissé mon humour ensoleiller les coeurs de ceux que j'approche.

J. MASSION

■ NOTES

- (1) D'où sortiraient, entre autres, la Fondation Médicale de Louvain au CONGO (FOMULAC) et le Centre Agricole de l'Université de Louvain (CADULAC).
- (2) Venu de France à la suite des lois COMBES
- (3) D'où devait sortir LA REVUE NOUVELLE
- (4) Les travaux de ces semaines d'études ont paru dans la collection : "Etudes de pastorale".
- (5) Pour cette période de travail en Afrique de 1958 à 1980, je renvoie au n° 100 de la revue DIALOGUE: "Aux origines de DIALOGUE: animation des récollections sacerdotales (p.4), conférences et retraites au secondaire (p.5), naissance de "Dialogue", sources répétées de joies".
- (6) Nom donné à l'époque à l'évêque d'un diocèse
- (7) BAKURU B'INAMA : responsables élus des communautés de collines
BUKARANI : bureau paroissial
- (8) Voir "DIALOGUE" n° 100

« Afrique, Afrique. » Pour ou contre ?

Le livre d'Omer MARCHAL recensé dans DIALOGUE n° 101 continue de susciter des réactions. A l'étranger, la très sérieuse revue patristique ETIENNES (juin 1984) vient de lui consacrer une notice importante signée par Melchior MBONIMPA, jésuite. L'auteur veut montrer "dans une perspective de stricte mise au point, le mythe autour duquel tout le roman est construit ... le mythe hamite".

L'ancien gouverneur HARROY, pour sa part, ne peut celer son dévouement au Rwanda. De la féodalité à la démocratie. 1955 - 1962, sans prendre position, lui non plus, face au livre d'O. Marchal.

Voici pour nos lecteurs une autre réaction, la première à notre connaissance, qui émane d'un auteur rwandais. Merci à notre correspondant.

N.D.L.R.

Que ce soit pour un rwandais d'hier et d'aujourd'hui, voire même de demain, le livre "Afrique, Afrique" de Omer Marchal présente certainement un intérêt particulier. Cette "histoire romancée" constitue sans conteste une sorte de fresque particulière de l'histoire du Rwanda pour la période d'avant la révolution sociale de 1959. Toute personne, physique ou morale, devrait féliciter, à bien des égards, cet auteur qui a eu le courage et l'audace de nous livrer quelques aspects de la civilisation et de la culture rwandaise en général et de la civilisation du Buganza en particulier. Cependant, s'il faut décerner à l'auteur les honneurs qui lui sont dus, il faut aussi voir dans quelle mesure son document est utilisable par tout le monde.

Tout lecteur rwandais et étranger connaissant la culture rwandaise remarquera que l'auteur a essayé de pénétrer la culture rwandaise. Mais, "traducteur, traducteur", car, si l'auteur a bien voulu traduire certains éléments de la culture rwandaise, il a omis de préciser, en Kinyarwanda, de quoi il veut parler. Même un rwandais qui lit ce livre a bien du mal à comprendre certaines heures de la journée ("sourire des Abreuveurs" - ne serait-ce pas "umuseke w'aboshotsi" ?), certains proverbes, etc.

M. DOUTREPONT (DIALOGUE n° 103) a certainement eu raison d'abandonner la lecture du livre ... Dans les débuts de son livre, l'auteur "fait une découverte" - railleuse ou laudative ? - sur la façon de parler des gens avec qui il est appelé à vivre (faut-il penser qu'il ne s'intéresse qu'à certains seulement ?). Si même cette "langue noble des collines, compliquée mais authentique et musicale, (est) au demeurant la seule voie d'accès au cœur des grands Hamites" (p.21), pourquoi l'auteur a-t-il choisi d'imiter ce langage au risque de décourager certains lecteurs dans la culture décrite ? C'est qu'il a voulu imiter ceux qu'il admirait. Pouvons-nous alors conclure que son âme est aussi sinieuse que le style qu'il a choisi d'utiliser puisque "l'âme des Batutsi était aussi tortueuse que la langue qu'ils avaient modelée" ? (p. 29).

"Cri de chagrin d'un ancien administrateur (...). La nostalgie du temps perdu (mais aussi celle d'un pays qu'il adorait et dans lequel il se sentait bien)", "une revanche de l'idéaliste frustré", "Afrique, Afrique" traduit très bien les idées arrêtées sur la population rwandaise, en l'occurrence sur les trois ethnies du Rwanda. Dès lors, il faut se demander pourquoi l'auteur a été "marqué" par les Batutsi, frustré par les Bahutu et effrayé par les Batwa. Serait-ce parce qu'il a vécu avec eux, ceux qui le considéraient comme un père protecteur (umubyeyi) ? N'a-t-il pas été attiré par les Batutsi par la beauté légendaire de leurs filles ? Jeune administrateur - qui ne semble pas accepter la supériorité de la race blanche -, en certaines matières, il nous étonne quand

il est déçu par l'attitude d'une classe opprimée alors qu'il ne dit nulle part l'avoir été par celle de Français en 1789 et quand il prend en répulsion les Batwa qui font le même métier que les bourreaux (le mot est français !) qu'on rencontre dans toute société féodale.

Toute oeuvre littéraire qui étudie la société, l'économie, la philosophie ... suscite certaines considérations. Cependant, je ne puis pas recenser tous les "a-côtés" que comporte ce livre. Beaucoup de points n'ont pas été relevés, comme, pour ne citer que celui-là, l'onomastique dont je laisse aux linguistes le soin d'étudier.

Toutefois, il faut reconnaître que le livre de Omer Marchal mérite de siéger à la tribune des livres sur le Rwanda. Oeuvre très touffue au "style baroque, associé au contenu trop "aristo", le livre "Afrique, Afrique" nous prouve que son auteur est un des rares étrangers à avoir essayé et plus ou moins réussi à s'intégrer à la culture rwandaise.

J. KARURANGA

★ DIALOGUE TRADUIT... EN ALLEMAND !

Une bonne lettre parvient à la rédaction d'Herheim dans le Palatinat. Dans cette ville, quelques 45 familles se rencontrent dans un cercle de travail pour soutenir une action de parrainage avec la commune de Nyabinda (Ruhengeri).

DIALOGUE est la revue de référence qui les informe sur le Rwanda. En vue d'en faciliter la lecture pour des germanophones, le cercle a entrepris de traduire en allemand plusieurs articles et même de les faire paraître dans un journal local qui tire à quelques 4.500 exemplaires. Le premier auteur à avoir eu cet honneur est notre ami A. MUGESERA, bien connu de nos lecteurs.

Merci à nos amis d'Allemagne d'étendre ainsi notre rayonnement.

DIALOGUE

KIPHARMA

- Produits pharmaceutiques, vaccins et sérums;
- Produits de beauté;
- Médicaments et vaccins vétérinaires;
- Instruments et accessoires chirurgicaux;
- Microscopes et appareils scientifiques;
- Réactifs et verrerie de laboratoire;
- Produits chimiques pour l'industrie;
- Insecticides, fongicides, herbicides et «dipping liquids»;
- Pulvérisateurs et appareils pour l'agriculture et pour l'élevage.

«LA PHARMACIE DE KIGALI»
ET «SES SUCCURSALES»

Hoechst



HOECHST BURUNDI ET HOECHST-RWANDA,
FILIALE DE HOECHST AG/RFA PRODUITS CHIMIQUES POUR L'AGRICULTURE ET L'INDUSTRIE
PRODUITS PHARMACEUTIQUES HUMAIN ET VÉTÉRINAIRE

NOUS POUVONS VOUS OFFRIR:

- ACIDE NITRIQUE, CHLORHYDRIQUE, SULFURIQUE, ETC.;
- ALCOOL À BRÛLER ET DENATURE À L'ETHER;
- AMMONIAQUE SOLUTION 25%;
- CREOLINE;
- CARBURE DE CALCIUM;
- FRIGEN R 12 + 22
- HYPOCHLORITE DE CALCIUM;
- PAPIER OZALID;
- SOUDE CAUSTIQUE COUÉE;
- THINNER CELLULOSIQUE ET SYNTHÉTIQUE;

AGRICULTURE:

- HERBICIDES, FONGICIDES, INSECTICIDES, ETC.;
- ENGRAIS CHIMIQUES POUR TOUTES LES PLANTES DU JARDIN;
- PULVERISATEURS DE 5 LITRES ET 15 LITRES;

ALIMENTS MINÉRAUX POUR:

- BÉTAILS, VOLAILLES, PORCS, ETC.
- BLOCS À LECHER.

BUREAUX ET MAGASINS:

BUJUMBURA, B.P. 90 - TEL. 2556
AVENUE DE L'OUA.
KIGALI, B.P. 535 - TEL. 6359
AVENUE DE KIVUYU N° 34

La revue Dialogue est une revue d'information et de réflexion.
Elle paraît tous les deux mois.

DIALOGUE aborde tous les problèmes économiques, sociaux, culturels, politiques, religieux et autres, qui intéressent surtout le Rwanda.

Sans être l'organe officiel d'une Eglise, Dialogue envisage les problèmes traités dans une perspective chrétienne.

DIALOGUE — B.P. 572 KIGALI Téléphone 4178

Abonnements: Rwanda: Un an: 800 fr. rwandais / Etudiant 600 fr.
Abonnement de soutien: 1000 fr. rwandais

Banque Commerciale du Rwanda n° 3778/92 Kigali
ou par mandat-poste Dialogue B.P. 572 Kigali
ou par un Economat Général.

On peut aussi souscrire un abonnement chez le Père Louis PIEN
à Gemeca (Procure de Kigali).

Burundi: Un an: 1000 fr. bu.

Dominicains — B.P. 2960 Bujumbura

Etrangers: Un an: 1000 fr. belges, 50 Fr. suisses ou 2500 Fr. rwandais
CCP 000-0031366-35 Abbé J. Massion, Bruxelles.

CCP 17-2941-6, Revue Dialogue Rwanda R. Aebischer, Fribourg /
Suisse

En vente: à la Librairie Caritas, à Kigali } 150 Frw. le numéro.
: à la Librairie Universitaire, Butare }

Adresser la correspondance:

Rédaction et Abonnements « Dialogue » B.P. 572 Kigali

IMPRIMERIE DE KAGAYI